

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 18EME ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 28 JUIN 2021

Élus présents :

| | |
|--------------------------|-------------------|
| AKKARI Maya | GONZALEZ Mario |
| ARNAUD Pierre-Yvain | GRANIER Rudolph |
| BADINA-SERPETTE Frédéric | HAVET Kévin |
| BALAGE EL MARIKY Léa | HENRY Justine |
| BARIGANT Victoria | HONORE Christian |
| BENAKLI Nadia | IKUESAN Ayodelé |
| BENARD Fanny | KHALLOUK Manal |
| BOURNAZEL Pierre-Yves | LEJOINDRE Éric |
| BOUX Anne-Claire | LELLOUCHE Ariel |
| BRIANT Gérald | MARKOVIC Douchka |
| BROSSAT Ian | MENEDE Gilles |
| CASIER Marie-Laure | MEUNIER Émile |
| CAYET Thierry | MICHEL Angélique |
| CHAULET Pierre | NGOMOU Dieudonné |
| COULIBALY Kadiatou | PREMEL Danièle |
| CUTURELLO Benoît | PROUST Sarah |
| DAVIAUD Jean-Philippe | PULIDO Sylvie |
| DUPONT Antoine | ROLLAND Carine |
| GABELOTAUD Afaf | SIRY Gabrielle |
| GIRARD Christophe | SISSOKO Anzoumane |
| GIUDICELLI Anne | TRAJAN Violaine |
| GOMES Barbara | YAFFA Mams |

Élus absents ayant donné procuration :

Angélique MICHEL a donné pouvoir à Anne GIUDICELLI
Benoît CUTURELLO-MAÏNI a donné pouvoir à Rudolph GRANIER

Élus absents :

GALVANI Jacques

Éric LEJOINDRE : Mes chers collègues, merci à chacune et à chacun de bien vouloir prendre place. On va pouvoir commencer notre conseil.

On a un ordre du jour relativement chargé. On m'a fixé un objectif – je dis un objectif – ce n'est pas un engagement, parce que quand je m'engage à quelque chose, je le fais et là, je ne suis pas sûr de pouvoir le faire, mais un objectif que celles et ceux d'entre nous qui sommes des fans de foot puissions aller voir le match France/Suisse qui débute à 21h00. On va essayer d'être efficace dans cette réunion. Peut-être que si on finit assez tôt, ça va être en plus un bon signe pour l'équipe de France qui va sentir notre soutien franc et entier quand nous quitterons cette salle du conseil pour aller allumer notre télévision.

Avant qu'on ne commence, néanmoins, je veux remercier très sincèrement et chaleureusement d'abord les élus très nombreux, y compris très nombreux quand on se compare à d'autres arrondissements qui ont tenu les bureaux de vote. C'est vrai que ça fait partie de la loi. C'est une obligation des élus, mais c'est vrai que dans le 18^{ème}, j'ai pu constater que sauf – et on peut avoir des bonnes raisons pour ne pas pouvoir présider –, mais que sauf exception tout à fait justifiée, les élus n'avaient pas failli à cette tâche. Merci à vous. Je voulais surtout remercier vraiment très chaleureusement Juliette HEON et l'ensemble de l'équipe de la Mairie avec notamment un big up spécial pour les agents de logistique générale, parce que vous l'avez peut-être constaté, quand vous avez quitté la Mairie hier vers minuit pour rentrer chez vous, elle était dans l'état que vous connaissez et ce matin à 9h00, le centre de vaccination était prêt à repartir.

Ils ont assuré la tenue des mariages ce matin et cet après-midi dans cette même salle et ils ont fait en sorte que nous puissions nous réunir pour la première fois dans cette salle. Donc, vraiment un grand merci à Juliette HEON, à Taieb et à l'ensemble des équipes des agents de logistique générale. Je ne sais pas si tout le monde se rend compte de la densité de l'engagement et du travail qui est le leur depuis de nombreux mois, mais notamment là, arriver à faire ça en même pas 12 heures, je crois que c'est une première. Je voulais vraiment les en remercier très sincèrement. Heureusement qu'ils sont là.

Applaudissements

Éric LEJOINDRE : Cela étant dit et sincèrement dit, je vous propose que nous désignions un secrétaire de séance en la personne de Mme CASIER. Pas de problème ?

Je vous informe que m'ont été adressés les pouvoirs de :

- M. GONZALEZ à Mme ROLLAND ;
- Mme PULIDO à M. DUPONT.

Évidemment, si d'autres pouvoirs devaient être délivrés en séance, n'hésitez pas à le faire savoir à l'administration.

On en vient à l'ordre du jour de notre Conseil. C'est la première fois qu'on se retrouve physiquement depuis un certain temps. Je me propose d'essayer de faire appliquer avec plus de rigueur le règlement intérieur, pas seulement pour qu'on puisse essayer d'avoir fini un peu plus tôt, mais parce que ce sont aussi les règles que nous nous sommes fixées et que nous avons à les suivre.

MAIRIE

18202115MA - Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 25 mai 2021.

18202116MA - Approbation du budget supplémentaire 2021 de l'état spécial d'arrondissement.

Éric LEJOINDRE : Les deux premières délibérations n'ont pas fait l'objet d'inscriptions.

Rudolph GRANIER : Vous avez évoqué la délibération sur le budget supplémentaire, n'est-ce pas ? Avec une abstention.

Éric LEJOINDRE : C'est noté.

Rudolph GRANIER : Comme traditionnellement sur cette délibération concernant l'approbation du budget supplémentaire, nous n'allons pas participer au vote.

Éric LEJOINDRE : C'est noté.

JEUNESSE

2021 DJS 72 - Subventions (167 500 €), six CPO, deux avenants à CPO et cinq CAO avec 31 associations de jeunesse (10^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème}) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes.

Rudolph GRANIER : Comme l'intitulé figure dans cette délibération, je ne vous referai pas les éléments qui nous font ne pas voter cette subvention, mais xxx du Conseil d'arrondissement, ce serait une abstention sur cette délibération, parce que nous nous engageons sur des autres financements, mais pas sur la porte XXX évidemment, nous aurons l'occasion d'y revenir en Conseil de Paris parce que là, xxx.

Éric LEJOINDRE : Très bien, c'est noté.

2021 DJS 73 - Subventions (188 000 €) au profit de 36 associations participant à la politique de jeunesse (vacances, culture, sports), un CPO, dix avenants à CPO et six CAO (5^{ème}, 6^{ème}, 10^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème}).

PARENTALITÉ

2021 DFPE 165 - Subventions (154 500 €) et avenants à convention avec neuf associations pour leurs activités de médiation familiale.

CULTURE

2021 DAC 38 - Subvention (11 250 000 €) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (4^{ème}, 8^{ème}, 18^{ème}).

Éric LEJOINDRE : Elles n'ont pas fait l'objet d'inscriptions.

2021 DAC 40 - Subventions (538 180 €), conventions et avenants avec 101 associations et organismes dans le cadre des événements estivaux soutenus par la Ville de Paris.

Rudolph GRANIER : Nous avons eu l'occasion, à plusieurs reprises, de vous faire part de toutes nos réserves quand nous avons des délibérations avec 101 financements tant pour les étudier que pour en vérifier le bienfondé.

Il y avait un spectacle éventuellement qui peut être considéré comme une œuvre, dont le paquet des 101 associations comme une œuvre relativement partisane et écologiste. À travers ce spectacle, nous étions debout XXX, nous ne savions pas qu'elle retrace des lignes écologistes à travers des témoignages intimes. C'est l'article 90 de la délibération – je vous engage, si vous ne l'avez pas lu, à le lire – pour un montant de 6 500 €. Néanmoins, il y aura un soutien aux autres associations, eu égard aux paquets, la masse des projets inclus dans une seule délibération, le manque de temps pour l'examen dû à la mise en ligne tardive de la délibération, la description des projets qui était très succincte aussi, M. le Maire, j'en appelle à votre responsabilité pour le droit d'information de l'opposition. On constate l'absence de fiches de présentation des associations soutenues par les divers spectacles. On a seulement sept conventions d'exposition en ligne, six avenants seulement de conventions pour les établissements accueillant des projets si on joint à l'exposé les motifs délibérés.

Ce sera donc une abstention de principe, M. le Maire.

Violaine TRAJAN : Je vais essayer de répondre à vos questions. Cette délibération concerne tout Paris, puisque ça fait suite à l'appel à projets qu'a lancé la Ville de Paris – la DAC – en avril dernier pour justement obtenir des réponses de la part des associations dans tout Paris pour pouvoir proposer aux Parisiens des spectacles. Ce sont des spectacles d'art vivant, d'art visuel, musique, très nombreux.

A la suite de cet appel à projets, la Ville a reçu près de 800 réponses d'appel à projets et a dû les étudier, les services de la DAC – et on peut les saluer, je pense que Mme ROLLAND pourra aussi compléter cela – puisqu'après les avoir étudiés, ils nous ont présenté les projets qui concernaient le 18^{ème} pour déjà échanger sur les attentes en matière d'animation culturelle pour l'été. Je peux m'exprimer plus particulièrement pour le 18^{ème}, puisque la DAC est venue présenter tous les projets qu'ils avaient retenus pour le 18^{ème}. Il y en avait près de 80 et une trentaine a été retenue pour des spectacles...

Vous pouvez m'écouter, M. GRANIER. Je suis en train de répondre à votre question. Je vous regarde et vous n'écoutez pas ma réponse, donc, ce n'est pas très poli. C'est la moindre des choses.

On nous a demandé les critères, nos besoins. On a indiqué qu'on avait les quartiers, il y a des quartiers qu'on souhaite animer cet été, les parcs et jardins, les résidences sociales, les maisons de retraite et les espaces publics. En fonction de tous ces critères, on a pu étudier avec la DAC les projets. Il y a eu un aller-retour avec les services et l'équipe du 18^{ème}, les collègues également qui peuvent être concernés, je pense, par exemple, à M. MENEDE ou à mon voisin, M. YAFFA, sur le sport.

On a bien été associé à ce travail et on peut remercier l'équipe de la DAC des missions diverses, qui se sont impliqués pour soutenir et analyser les projets sur des critères objectifs ; des critères qui tournent autour de la qualité, des publics et du territoire.

Par ailleurs, j'en profite pour dire que la semaine dernière, avec M. le Maire, nous avons réuni l'ensemble des acteurs culturels du 18^{ème} pour constituer un réseau des acteurs culturels, de sorte à pouvoir partager un projet, les événements phares et les grands enjeux de la mandature et avec eux, écrire un projet de territoire. Cette initiative a été accueillie de manière très positive, puisque les acteurs étaient déjà ravis de se retrouver, même si c'était autour d'un écran encore, puisqu'on a l'objectif désormais de mettre en place des groupes de travail qui rejoignent – c'est pour ça que je le cite – les critères que la DAC s'était fixés pour choisir les projets qui vont avoir lieu dans le 18^{ème}, à savoir les publics. Comment fidéliser les publics et conserver le lien avec eux après un an et demi de confinement ? On l'a dit plusieurs fois ici, mais il y a de nombreuses initiatives sur le numérique qui ont permis aux acteurs culturels, au lieu d'avoir un lien privilégié avec des nouveaux publics et des publics qu'ils avaient auparavant, de travailler là-dessus. La mutualisation aussi des ressources des lieux et des forces et aussi sur la question de la communication et l'agenda partagé.

Cette réunion a été productive. Pour vous dire que les 101 projets, vous pouvez adopter cette délibération simplement, puisque ce sont des sujets qui font l'objet d'allers-retours et qui sont travaillés par les experts, en associant les équipes du territoire.

Je ne vais pas détailler, mais dans la délibération, il y avait un tableau qui recensait l'ensemble des projets avec la description sommaire de l'action, les montants demandés, les montants proposés et par qui, avec des éléments de calendrier. Je crois que si vous voulez fouiller un peu plus le projet, on trouvait des éléments de référence de manière numérique à vos questions.

Éric LEJOINDRE : J'ai été saisi d'une demande d'explication de vote par M. BOURNAZEL.

Pierre-Yves BOURNAZEL : De notre côté, nous allons voter pour, parce qu'il y a un besoin de soutenir nos associations et notamment pour l'animation de nos quartiers cet été. Il y a même urgence. C'est vrai qu'il faut faire les choses assez rapidement avec la période des confinements et ça n'a pas été simple. Je voudrais en remercier les associations, puis, les services de la Ville pour pouvoir réagir.

La question qui a été soulevée par le groupe Changer Paris sur l'information de l'opposition est une question tout à fait légitime. D'ailleurs, nous avons avancé dans la précédente mandature à la demande M. HONORE pour régulièrement être informés à ce conseil d'un bilan sur le soutien aux associations. Je pense que c'est dans ce cadre-là qu'on peut faire la transparence. Ce serait bien qu'on puisse poursuivre ce travail-là qui a déjà été fait et qui me semble un bon travail républicain.

Éric LEJOINDRE : Juste peut-être rappeler pour conclure la discussion que là, on est dans le cadre d'un financement événementiel. On n'est pas dans le cadre du soutien ni d'ailleurs aux associations ni plutôt aux compagnies, puisqu'il s'agit plutôt de compagnies. On est vraiment dans de l'animation et notamment, de l'animation de l'espace public, mais bien sûr,

on va continuer dans cette mandature à fournir le plus précisément possible des bilans de l'ensemble des subventions aux associations, mais dans laquelle figureront finalement assez peu les structures dont il est question dans la DAC 40 que je mets aux voix.

2021 DAC 51 - Subvention (20 000 €) et convention avec l'association Compagnie Graines de soleil (18^{ème}).

Victoria BARIGANT : Il était important pour nous, le groupe Écologiste et Citoyen, d'intervenir sur cette délibération. Je ne vais pas faire de suspens plus longtemps. Évidemment, nous la soutenons et nous souhaitons apporter des éléments.

Comme vous le savez, le Lavoir Moderne, qui est un bâtiment construit à la fin du XIX^{ème} siècle est devenu un théâtre en 1986 et anime une programmation exigeante, ouverte et pluridisciplinaire, puisqu'il propose du théâtre, de la musique, de la danse, de la poésie, des performances, des nouvelles formes artistiques et par une veille artistique constante. Le Lavoir Moderne parisien a à cœur de croiser les nouveaux regards qui interrogent la société actuelle, le rapport à l'autre et à l'étranger et provoquer la rencontre de talents émergents avec d'autres, plus expérimentés et reconnus. Ces lieux ont accueilli de nombreux talents connus et moins connus et émergents tels que Joël POMMERAT à l'époque, Arthur Heure, Abd AL MALIK, Youssou N'DOUR – je ne vais pas tous les citer évidemment.

Le Lavoir Moderne n'est pas un simple lieu de diffusion et vous l'aurez compris, mais c'est bien un lieu de création et de partage. Il accompagne les artistes et leur donne la résonance nécessaire pour nous aider collectivement à habiter le monde.

Par la crise sanitaire que nous avons traversée, la fermeture de tous les lieux de culture nous a rappelé à quel point cette nourriture du cœur et de l'esprit nous était indispensable. Cela nous rappelle aujourd'hui plus que jamais que la culture est au cœur des défis auxquels nous devons faire face, car la culture est aussi un combat. Elle a besoin d'être soutenue pour être vivante. Elle ne peut être qu'aux avant-gardes.

En 2014, la compagnie Graines de soleil reprend la direction du Lavoir Moderne et elle en a repris le bail. Graines de soleil met toute son énergie à valoriser un lieu patrimonial unique, à soutenir les jeunes auteurs et autrices de la création contemporaine et l'interculturalité.

Au sein de la Goutte-d'Or, quartier dans lequel elle est installée depuis sa fondation par Khalid TAMER et Julien FAVART, la compagnie a voyagé au gré de ses projets dans divers pays : le Maroc, la Pologne, le Canada, le Mali et le Sénégal, formant et intégrant sur son chemin des jeunes talents de ces mêmes pays.

Pour son histoire, son ancrage territorial et grâce à ses partenariats à l'international, Graines de soleil continue à faire vivre le Lavoir Moderne parisien, un théâtre de quartier, mais aussi un théâtre monde.

Graines de soleil, depuis 2014 – soit depuis plus de sept ans – se bat pour faire vivre le Lavoir Moderne menacé de destruction par son propriétaire. Pour mémoire, en 2014, le tribunal de grande instance leur a accordé la cession du bail. Les 16 et 17 juin 2014, un vœu relatif au devenir du Lavoir Moderne parisien est déposé au Conseil de Paris et a abouti à ce que la Ville de Paris soutienne et accompagne le projet de réouverture du Lavoir Moderne parisien par une structure garantissant la poursuite de l'excellence artistique de la création, l'implantation locale historique avec les acteurs du quartier de la Goutte-d'Or et l'expertise internationale de la programmation au Lavoir Moderne parisien, de manière à poursuivre la

vocation culturelle et citoyenne de ce symbole historique parisien d'intérêt public et de renommée internationale.

C'est dans ce contexte que, pour sauver ce lieu de création, nous avons porté sa préemption, convaincus de la nécessité d'un engagement culturel fort. Menacé d'expulsion en proie à la spéculation immobilière effrénée, la préemption est apparue comme la solution pour protéger ce lieu culturel unique, car la culture porte en elle la meilleure forme de résistance ; la seule qui veille à long terme contre la régression, contre l'ignorance et la complexité des autres et de soi-même. Il nous faut lutter contre cette tendance suicidaire de l'uniformisation de la culture. Pour que la culture vive, elle doit se renouveler. Nous avons le devoir collectif de soutenir ces lieux de cultures alternatives. C'est ce que nous soutenons.

La préemption, c'est vrai, est un pari ambitieux, nous l'avons demandée, portée et soutenue. En 2020, la Ville a préempté le bâtiment. Ceci a été réalisé grâce à notre engagement collectif. Nous nous en réjouissons.

Aussi, nous saluons le travail de Graines de soleil, son indéfectible engagement, parce que Graines de soleil œuvre à nous rassembler autour de la création, des propositions d'artistes, de nos histoires communes et singulières et ses liens avec le territoire.

Le groupe Écologiste et Citoyen soutient cette délibération et réaffirme le souhait que son bail continue d'être honoré et que le projet de Graines de soleil puisse perdurer.

Éric LEJOINDRE : Je vais laisser la parole à Mme TRAJAN, si elle souhaite ajouter un mot sur cette délibération.

Je profite – puisqu'ils et elles sont là – pour saluer très chaleureusement le travail au long court qui a été celui de Carine ROLLAND auprès de moi, adjointe à la culture et celui de Christophe GIRARD pendant de nombreuses années pour aboutir à ce résultat. Comme ils sont là, la moindre des choses était, je pense, de les citer.

Comme Ian BROSSAT s'est beaucoup mobilisé aussi dans cette dernière période pour nous permettre d'aboutir à la fin puisque finalement, la préemption n'est possible que parce que la direction du logement et de l'habitat s'en occupe aussi, je voulais le saluer tout autant.

Violaine TRAJAN : Je ne vais pas rajouter beaucoup de choses, je voulais saluer aussi Carine et Christophe..

Il y a un an tout juste, on votait la préemption du LMP et c'était une belle fête, puisque juste après, il y avait dans la rue Léon, une fête organisée par le LMP – qui y était encore ce week-end d'ailleurs – et qui réunissait tous les acteurs du quartier de Goutte-d'Or, les publics. C'était assez chaleureux de revoir la Comédie Barbes club, le LMP et d'autres acteurs.

Pour rejoindre ce que vous disiez, Mme BARIGANT, c'est un lieu ouvert à toutes et à tous, un lieu de création qui est pluridisciplinaire. Pour toutes ces raisons, je ne vais pas continuer puisque tout a été dit, mais de dire qu'il faut absolument voter cette subvention qui, au final – rappelons-le – est une aide de la Ville pour le LMP, mais pour beaucoup d'autres lieux culturels, pour les soutenir après cette période difficile, leur montrer que la Ville, que l'Arrondissement, que nous sommes à leurs côtés. C'est aussi bien de le rappeler puisque la culture est essentielle. Nous l'avons beaucoup rappelé ces derniers temps. C'est l'occasion de le redire et de le partager ce soir en vrai, tous réunis dans cette belle salle.

Éric LEJOINDRE : J'ai été saisi d'une demande d'explication de vote de Pierre-Yves BOURNAZEL.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Nous allons voter pour, nous soutenons Graines de soleil et le Lavoir Moderne parisien.

Je voudrais rappeler – puisque ça a été fait – que j’avais porté ici l’idée de la préemption en 2018 et notamment avec les élus écologistes. Je me réjouis cette idée fait son chemin notamment en 2020. Vous avez salué les différents acteurs, je les salue aussi.

Ce qui est important maintenant, c’est leur avenir. Nous sommes très sensibles à leur engagement dans ce quartier qui mérite le meilleur.

Éric LEJOINDRE : Je vais donc mettre cette délibération DAC 51 aux voix. Si tous les groupes pouvaient s’exprimer, ce serait plus simple pour l’administration.

Applaudissements.

2021 DAC 111 - Subventions (2 376 000 €) et avenants aux conventions avec les sociétés Madline et MaMA.

2021 DAC 186 - Subvention de fonctionnement (797 173 €), avenant à la convention, subvention d’équipement (250 000 €) et convention avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts (Paris centre, 18^{ème}).

2021 DAC 192 - Subvention (230 000 €) et avenant à convention avec l’association le Bal (18^{ème}).

2021 DAC 197 - Subventions (110 000 €) et conventions avec la SCIC Le 100 – établissement culturel solidaire, l’Ageta et l’association Aware (12^{ème}, 15^{ème} et 18^{ème}).

2021 DAC 203 - Subvention de fonctionnement (5 000 €) à l’Association pour la Gestion d’Espaces Temporaires Artistiques - AGETA/ Collectif Curry Vavart (18^{ème}, 20^{ème}).

2021 DAC 586 - Subventions (14 000 €) à cinq associations au titre de l’action culturelle locale du 18^{ème} arrondissement.

2021 DDCT 2 - Fixation de la tarification de la redevance d’occupation du domaine public par le titulaire du marché de production déléguée des éditions 2022 à 2025 de la Fête des Vendanges de Montmartre.

VIE ASSOCIATIVE

18202117MA - Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 18^{ème} et autorisation donnée à Monsieur le Maire du 18^{ème} de signer les conventions d’occupation des locaux.

AFFAIRES SCOLAIRES

2021 DASCO 35 - Subventions (835 648,30 €) et conventions annuelles d'objectifs avec des associations et organismes pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires.

2021 DASCO 37 - Collèges publics parisiens et lycées municipaux – Dotations complémentaires de fonctionnement (13 320 €), subventions d'équipement (19 180 €) et subventions pour travaux (188 973 €).

Éric LEJOINDRE : Ces délibérations n'ont pas fait l'objet d'inscriptions.

2021 DASCO 99 - Collèges publics – Modification contribution de la Ville de Paris pour 2021 (357 208,80 €) aux services de restauration et d'internat de certains collèges dotés d'un service de restauration autonome.

2021 DASCO 100 - Subvention (30 000 €) et convention avec l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris (PEP 75) au titre de la lutte contre le décrochage scolaire.

CAISSE DES ÉCOLES

2021 DASCO 51 – Caisse des écoles et collèges publics parisiens – Organisation de la restauration scolaire dans les collèges publics parisiens.

2021 DASCO 60 - Caisses des écoles (18^{ème}) – Avenant à la convention 2018-2021 et ajustement de la subvention 2021 (9 306 273 €) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2021 DASCO 63 - Caisses des écoles – Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024.

2021 DASCO 78 - Caisse des écoles (18^{ème}) – Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024.

2021 DASCO 87 - Caisse des écoles (18^{ème}) – Agrément du principe du renouvellement de subdélégation du service public de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Rudolph GRANIER : La DASCO 99, 51, 60, 63, 78 et 87 font l'objet d'une intervention unique et qui sera relativement courte, puisque cela relève de notre engagement de campagne vis-à-vis du mode de gestion des cantines scolaires dans le 18^{ème} arrondissement contre lequel nous sommes toujours opposés et contre lequel nous ne voyons toujours pas d'évolution un an après l'entrée en fonction de cette nouvelle majorité. Nous refusons toujours que les pires repas soient servis aux enfants du 18^{ème} arrondissement.

Sur la DASCO 99, de manière très précise, nous ne comprenons pas pourquoi vous allez mettre le bazar dans ce collège Daniel Mayer, pourquoi ? Ils sont très bien. Ils sont autonomes tout va très bien, mais vous allez intégrer au contrat de la Sogeres pour, encore une fois, aggraver la situation de la gestion des cantines scolaires dans le 18^{ème}.

Tant que nous n'aurons pas de la lisibilité sur les évolutions que vous proposerez en matière de cantines municipales, nous serons toujours amenés à voter contre l'ensemble des délibérations que vous proposerez. Je veux bien que la Covid n'ait pas pu permettre de mettre en œuvre correctement votre stratégie à renfort de cabinets de conseil pour la municipalisation que vous appelez de vos vœux, puisque c'était aussi votre programme électoral et que nous ne voyons toujours pas venir. Au lieu d'une municipalisation, vous intégrez à la Sogeres de plus en plus de restaurations scolaires.

M. le Maire, je répète les votes ?

Éric LEJOINDRE : Je pense qu'on a compris.

Rudolph GRANIER : Je répète les votes. Je ne parle pas de ce que je viens de dire. Je ne sais pas si vous avez compris ce que je viens de dire. Je me permets toujours d'en douter. Je parlais des votes, M. le Maire.

Éric LEJOINDRE : On va faire une chose, on va arrêter d'être odieux entre nous.

Rudolph GRANIER : Non, je ne suis pas odieux, je parle des votes, M. le Maire.

Éric LEJOINDRE : Non. Je parle de votre réflexion. Je suggère que vous arrêtiez d'être odieux dans votre expression.

Rudolph GRANIER : Non, M. le Maire, n'utilisez pas le terme « odieux », s'il vous plaît à mon endroit.

Éric LEJOINDRE : C'est ce que vous venez d'être.

Rudolph GRANIER : Je vous demande si je dois répéter les positions de vote.

Éric LEJOINDRE : D'abord, vous n'avez pas la parole donc, vous allez éteindre votre micro. Ensuite, on va se parler poliment autour de cette table, parce qu'au bout d'un moment, ça devient un tout petit peu fatiguant. Je veux bien tout ce qu'on veut, mais l'arrogance des élus et le mépris qu'ils expriment notamment à mon égard et à l'égard de mon équipe – mais on aura l'occasion de le redire – est insupportable. Vous en faites preuve avec constance depuis plus d'un an. Je le répète, vous n'avez pas la parole.

Rudolph GRANIER : Est-ce que je répète mes votes ?

Éric LEJOINDRE : Je vous donnerais la parole quand je déciderai de vous la donner. Je vous demande de respecter le cadre du débat ici. Je ne parle pas du fond, on aura l'occasion d'y répondre aussi, mais je vous demande de maîtriser vos propos. On est entre nous, on est physiquement entre nous. On ne se parle pas et on ne me parle pas sur ce ton.

Je reviens donc sur ce débat et j'imagine que l'intervention de Justine HENRY était aussi sur l'ensemble des délibérations concernant la Caisse des Écoles.

Justine HENRY : Avant tout, je dois dire que je partage vos propos sur le besoin de respect entre les uns et les autres dans cette séance, pour avoir des débats apaisés et constructifs, surtout que c'est un sujet qui clive beaucoup et qui demande qu'on se parle et qu'un dialogue soit possible.

Je n'avais pas prévu de faire une seule intervention sur les différents points, puisque j'ai différentes questions à différents égards, mais si vous voulez, je descendrais les choses les unes après l'autre.

Sur la DASC0 51, je comprends en lisant la délibération qu'il s'agit de faire évoluer la gouvernance et la gestion des cantines dans les collèges. Je m'interroge sur l'impact de cette réorganisation, sur la qualité des repas qui vont être délivrés, même si de ce que je comprends dans la délibération, le processus de fabrication des repas ne semble pas du tout changé. Je voulais simplement une confirmation de ce côté.

Sur la DASC0 63 et sur les objectifs et les axes stratégiques qui sont émis, je voulais rappeler que je partage complètement ce qui est dit en matière de sortie d'usage des matières plastiques dans les cantines, en matière de collecte des biodéchets et de réduction du gaspillage alimentaire. Pour moi, la transition écologique se fait par ce type d'action concrète et j'espère que ces objectifs seront pleinement remplis avec le nouveau modèle de restauration collective qui sera mis en place dans le 18^{ème}.

Vous évoquez, par ailleurs, un objectif de guichet unique en disant : « Dites-le-nous une fois pour faciliter les démarches des usagers ». Là-dessus, j'ai une question : de quel usager on parle ? Les parents des enfants du 18^{ème} avaient demandé à pouvoir au jour le jour exprimer via une application mobile leur opinion sur les repas servis. A l'époque, vous aviez répondu favorablement en disant qu'un dispositif numérique serait mis en place. J'aimerais savoir si aujourd'hui, ce dispositif est mis en place ou s'il est prévu dans cet objectif de guichet unique.

Sur la délibération, la DASC0 87, c'était pour rappeler que vous nous demandez de renouveler l'agrément de la DSP et de la restauration scolaire dans le 18^{ème} dans un contexte où tout le monde, les parents, leurs enfants et les élus que nous sommes veulent en sortir en 2023. Je m'interroge sur l'agrément qui est signé avec le prestataire, est-ce qu'il va permettre la sortie progressive comme elle est envisagée de la délégation de services publics dans les prochaines années ? C'est-à-dire qu'un certain nombre d'établissements ou qu'un certain nombre de repas soient sortis de ce processus de délégation de service public ou pas. Qu'est-ce qui est mentionné techniquement sur ce point pour se permettre une latitude dans les prochaines années ?

Léa BALAGE EL MARIKY : Sur l'ensemble des questions ou remarques qui ont été posées. Tout d'abord, concernant la qualité des repas, cette qualité des repas provient d'un respect et des chartes différentes qu'on a pu signer avec la Sogeres, mais aussi des engagements qui sont portés dans le plan alimentation durable qui fait l'objet maintenant aussi de nouvelles consultations avec les états généraux de l'alimentation et qui portent un certain nombre d'objectifs, que ce soit en termes de labellisation bio, durable de proximité, mais aussi tout ce que vous évoquez sur la sortie du plastique et sur la collecte des déchets alimentaires.

Sur la convention, justement, il est prévu de montée en charge de la collecte des biodéchets et on travaille en lien avec M. BADINA-SERPETTE notamment sur ces sujets pour que bien entendu, l'ensemble des lieux de collecte des biodéchets puissent être organisés d'ici 2025. C'est sur ce premier volet.

Sur le volet également de la qualité des repas – si M. GRANIER veut bien écouter, c'est simplement que vous ne m'écoutez pas. Vous posez une question et vous ne m'écoutez pas.

Hors micro

Léa BALAGE EL MARIKY : On parle de repas pour les enfants, mais ce n'est pas une cour d'école, vous avez raison.

Sur ces sujets, il y a des commissions qui réunissent l'ensemble des parents d'élèves qui le souhaitent et qui sont alertées par les directeurs ou les directrices d'établissement et qui permettent de voir travailler les repas, la qualité des repas, mais aussi leur composition et les menus tout au long court sur plusieurs semaines avec l'ensemble des parents qui le souhaitent. Ces commissions se sont faites de manière dématérialisée, aussi alors que c'était quelque chose d'un peu plus compliqué à organiser. Nous avons tenu à continuer ces commissions pour pouvoir engager un dialogue avec les parents d'élèves.

M. BRIANT pourra compléter mon intervention. Sur les engagements qui ont été pris, vous avez vu certainement que sur cette dernière délibération que vous évoquiez, Mme HENRY, justement l'engagement qui est répété de sortir d'un modèle dans lequel nous sommes, c'est-à-dire une délégation de service public d'ici 2023. Pour ce faire, contrairement à ce qui avait été évoqué précédemment, nous avons respecté le calendrier et l'engagement que nous avons pris dès le début du mandat. C'est-à-dire d'organiser un diagnostic de l'ensemble des établissements de la cuisine centrale, mais aussi des équipements municipaux qui sont à la disposition et qui peuvent permettre d'engager cette transition vers une cuisine de proximité, une cuisine faite maison ou bien une cuisine en liaison chaude.

Nous avons engagé ce diagnostic avec un cabinet qui nous a accompagnés dans ce diagnostic. Nous avons également pu analyser différents scénarios de transition : « Est-ce que la cuisine centrale, à date, est une cuisine centrale qui permettrait de faire, par exemple, de la liaison chaude ? Ou bien est-ce que nous avons besoin de construire une autre cuisine centrale ? Ou bien est-ce que nous avons besoin d'avoir plutôt des différents satellites, j'allais dire, de mailler le territoire et l'Arrondissement avec ces satellites ? » Nous avons voulu que cette démarche soit totalement transparente, ouverte, participative puisque nous avons eu – même en live Facebook, on s'est adapté – une présentation des différentes conclusions. Il y a eu quatre ou cinq ateliers sur ces différents sujets. Les ateliers sur la gouvernance, sur la qualité des repas, des ateliers également sur la manière dont on pouvait organiser ce nouveau service public. Ça implique énormément de chantiers.

Là vraiment, j'en profite pour remercier la Caisse des écoles qui n'a pas démerité pendant la période pour accompagner cette réflexion, tout en gérant une crise sanitaire, tout en gérant – et vous l'avez vu où nous avons présenté des tickets services à destination des familles les plus précaires – tout en gérant une crise sociale. Nous avons essayé d'anticiper la montée en charge dans nouveau service public qui implique une restructuration en termes des RH, mais aussi tout un nombre de dispositifs assez importants.

Maintenant l'état c'est que nous avons des pistes sur comment nous pouvons avancer. Comment nous pouvons avancer ? C'est finalement par transition. D'abord, une expérimentation. On en a beaucoup parlé lors des différents ateliers que nous avons eus et cette expérimentation pourra notamment porter sur comment est-ce qu'on sort du plastique dans la livraison, dans un système de liaison chaude par exemple. Comment est-ce qu'on engage une transition sur des composantes alimentaires ? Comment est-ce qu'on engage un travail avec les élèves pour que le lieu aussi simplement de la cantine soit un peu plus agréable ? Il y a maintenant un diagnostic et des perspectives qui sont posés. À nous de voir aussi en fonction et des capacités de financement de la Ville et des capacités aussi d'engager cette transition, quel est le meilleur chemin pour y arriver. Mais en tout cas, je sais que M. BRIANT et moi tout à fait déterminés à respecter les engagements du mandat et dès la première année, nous n'avons pas chômé et nous avons respecté l'engagement que nous avons pris devant vous.

Éric LEJOINDRE : Je me suis fait rappeler à l'ordre, mais je rappelle que Mme BALAGE EL MARIKY répondait à au moins six délibérations. Il était quand même la moindre des choses qu'elle ait un peu plus de temps.

Gérald BRIANT : Il y a deux sujets. Je vais lever quelques malentendus qui vont permettre à M. GRANIER d'être tout à fait à l'aise avec ce débat. Il y a un premier sujet qui est sur la question de l'intégration de collèges. Nous en avons un à intégrer qui a un système différent et qui est en autonomie, c'est le collège Mayer. Il va passer, comme tous les collèges parisiens, sur une autorité qui sera une seule et unique, c'est-à-dire à chaque fois les caisses d'école d'Arrondissement. C'est la manœuvre qui est en cours et qui va durer. Il y a quatre temporalités, parce que ce ne sont pas des choses simples à faire donc, on les fait en quatre fois.

Sur le collège Mayer, il faut savoir par exemple que ça tombe bien qu'il y ait cette intégration, parce qu'aujourd'hui, on avait le collège Mayer qui était un peu en souffrance. Le système faisait que – on a découvert un peu en y mettant les pieds – que tout n'était que du réchauffage aujourd'hui de surgelés, parce qu'il y avait eu des soucis de fabrication, parce qu'ils étaient un petit peu seuls, parce que ça reposait sur une petite équipe. La vie fait que souvent, c'est un peu compliqué. Du coup, ça va leur permettre plutôt de revenir dans une espèce de normalité, ce qui est plutôt bien.

Par contre, sur cette réforme des collèges, il y a deux soucis, mais des choses aussi qui sont intéressantes. Cette opération va durer deux ans et pendant deux ans, on va avoir des personnels qui, avant, étaient des personnels de l'Éducation nationale et qui vont devenir des personnels de la Ville. Pendant cette période, on va avoir des personnels qui vont avoir trois autorités, ce qui ne va pas être très simple en vérité.

Je pense qu'il faut que la délibération bouge, qu'elle avance et qu'elle évolue, parce qu'à mon avis aujourd'hui, il faut aller vers ça évidemment, parce que c'est une réforme qui est cohérente, qui permet vraiment de construire la restauration parisienne municipale et d'y mettre les moyens, mais on a un sujet. On aura un sujet et de mon point de vue, au prochain Conseil de Paris – je le dis aux conseillers parisiens – il faut que cette partie évolue, parce qu'on va demander à des gens, je ne sais pas, avoir trois patrons en même temps, vous savez ce que ça veut dire, entre une principale de collège, entre un responsable de la Caisse des écoles. Quand on dit « non » à quelqu'un et quand on dit « oui » à quelqu'un d'autre, ça devient très compliqué. Là à mon avis, il y a une réforme qui est un peu compta, qui est faite du point de vue compta et qui doit être retravaillée.

Je profite de cet espace au Conseil d'arrondissement pour le dire et pour le signaler, surtout que si je dis ça, c'est parce que j'ai rencontré la FSU et ça faisait partie de leur questionnement et de leurs interrogations qu'ils partagent. Je dis que la FSU partage l'objectif de la réforme, ils disent que c'est plutôt intéressant ; par contre, sur les modes et le passage à transformation, de grosses inquiétudes.

Un autre sujet aussi, mais un autre sujet qui va être intéressant pour nous, c'est qu'on va vers – Mme BALAGE EL MARIKY a un peu défloré le sujet sur la question de la transformation – pas mal de cantines de proximité. On peut le dire, on est sur une échelle d'à peu près huit à neuf cantines de proximité dans la tête un petit peu de tous les interlocuteurs. Ça veut dire que quand même, il faudra recruter huit à neuf cuisiniers, ce qui n'est pas une petite chose dans les contraintes. Aujourd'hui, ce qu'on sait et notamment vis-à-vis de la réforme des collèges, c'est qu'avant dans l'ancien système, il y avait des appartements de fonction qui étaient prévus pour les hébergements. On pense qu'il y a un levier important pour le recrutement de personnels, parce qu'on va avoir besoin de recruter une dizaine de cuisiniers. Sur cette question-là – je le mets au débat et à la contribution – je pense que ça fait partie un petit peu de la corbeille de mariage qu'il nous faut regarder et qu'il nous faut avoir en discussion. Cette proposition doit, de mon point de vue, faire son chemin pour qu'on puisse aussi avoir le choix, parce qu'autant penser la cuisine de demain, c'est penser le mode d'organisation, mais c'est aussi penser au personnel qui va le faire. Travailler à avoir

des personnels de qualité, il faut pouvoir les faire venir. Je vous dis ça à titre d'information. Je pense que c'est une chose qui est intéressante.

Ensuite, on a un deuxième sujet, dans cette partie sur les autres, qui est lié à la convention. Il y a une convention triennale qui organise le travail et les relations entre la restauration scolaire, au niveau parisien et au niveau des caisses des écoles. Il y a eu une première trois ans et vous avez remarqué si vous avez lu le – c'est un petit peu long et lourd –, mais vous avez eu un an qui a été un peu de gagné en disant : « Du fait de la pandémie, la convention qui était de trois ans jusqu'à 2020 normalement a été prolongée jusqu'à 2021 ». Là, il s'agit de revoir une convention qui va tenir de 2021 jusqu'à 2023 et qui organise et donne une série d'objectifs. Ce sont des objectifs qui ont été réalisés.

J'en cite quelques-uns pour que vous l'ayez en tête, qui sont :

- la sécurité alimentaire ;
- les matières plastiques ;
- « Dites-le-nous une fois » ;
- la reconnaissance du travail et les qualifications qui est aussi un vrai sujet de ressources humaines. J'en veux ce que je vous ai dit sur ma rencontre avec la FSU ;
- les achats.

Vous avez sur cette délibération et sur cette convention tout ce qui fonde à peu près en grandes orientations. C'est une convention qui oriente les choses. Après, comme il y a une convention, il y a aussi les détails. Par exemple, il faut l'intégrer dans une cadre d'une délégation de services publics, c'est pour ça qu'elle est en petits morceaux.

Donc, il n'y a pas de loup, de trappe ou de subterfuge pour dire : « Attention, on va essayer de ne pas faire ce qu'on avait dit sur la question de la transformation. » C'est juste qu'on est en train d'appliquer le droit et on a une convention qu'on est en train de faire évoluer.

D'ailleurs – entre parenthèses – vous avez, sur les conventions, notamment la question de l'intégration de Mayer maintenant parce qu'évidemment comme Mayer va passer sous la compétence de la Caisse des écoles, il faut qu'on fasse bouger la délégation de service public. Il ne s'agit pas de dire : « On va prolonger la Sogeres », non, ce n'est pas du tout ça. En plus, je vous le dis tranquillement, mais nous sommes à la disposition – que ce soit Mme BALAGE EL MARIKY ou que ce soit moi – pour avoir des moments de travail sur cette question de la Caisse des écoles.

J'ai eu l'occasion d'avoir une réunion de travail avec Mme HENRY et sur laquelle on a posé les choses. Je vous fais la même offre de services et je suis à disposition, si vous avez besoin des éléments, parce que ce n'est pas un sujet si simple, même moi qui travaille dessus, j'ai mis un petit peu de temps à le faire. Je suis à disposition pour des questionnements pour voir, parce que je pense en plus que sur l'intérêt des enfants, de l'avenir de l'école, on pourra tous se retrouver.

N'hésitez pas surtout à nous solliciter, nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes vos questions et à écouter aussi vos propositions, parce que je suis sûr qu'elles seront enrichissantes et nombreuses.

Éric LEJOINDRE : Je pense que c'est utile qu'on ait ce débat. Je vais rajouter un mot. D'abord, je n'ai pas l'habitude de ne pas tenir mes engagements et c'est sans doute

d'ailleurs pour ça que les habitants du 18^{ème} me font confiance et me l'ont fait à nouveau y compris sur ce sujet – premier élément.

Deuxième élément, comme je n'ai pas l'habitude de raconter n'importe quoi non plus, je n'ai jamais prétendu nulle part qu'un chantier de cette ampleur-là était quelque chose de simple. D'ailleurs, on a constaté pendant toute cette période de crise sanitaire que le modèle actuel qui va évoluer a aussi un certain nombre d'éléments sur lesquels il faut que nous puissions conserver et notamment sa résilience.

M. BRIANT le disait pour la question des cuisines de proximité, huit cuisiniers, ça veut dire aussi huit fois plus de risque de se retrouver un matin sans cuisinier. On veut faire une réforme utile. Une réforme utile n'est des hurlements et de la communication, une réforme utile, c'est du travail ; du travail, ça prend du temps parce que si on ne prend pas ce temps-là, par définition, on mettra en place un système qui sera moins bien que ceux que nous avons. J'imagine que ce n'est l'objectif de personne ici de faire moins bien que ce que nous avons.

Ce ne sont pas des slogans, c'est du travail. Ce travail est fait beaucoup de diligences et beaucoup d'abnégations par Mme BALAGE EL MARIKY, par M. BRIANT, par bien sûr mon cabinet et par les équipes de la Caisse des écoles. Je rappelle que je suis toujours ouvert au débat absolument surtout ici au Conseil d'arrondissement, mais que c'est la Caisse des écoles qui définit ce qu'on fait et pas le Conseil d'arrondissement, la Caisse des écoles parce que cet outil de la Caisse des écoles a été créé pour permettre la présence non seulement des élus – et on est tous très importants –, mais aussi de représentants de l'Éducation nationale, s'agissant de l'école, ils sont relativement importants ; de parents d'élèves, s'agissant aussi de l'école, ils sont importants aussi donc, dans un collectif qui est plus large que nous.

J'invite tous les élus qui s'intéressent à ces questions à le faire, non seulement au Conseil d'arrondissement – et c'est très bien de le faire –, mais surtout dans l'instance qui travaille sur ces sujets et qui y travaille beaucoup, parce que contrairement à ce que les uns et les autres peuvent imaginer, c'est très compliqué. Le 18^{ème}, ce n'est pas n'importe quel espace. On a 14 000 repas à fournir dans des conditions sanitaires satisfaisantes en respectant les niveaux et notamment les qualités des produits bruts que nous exigeons de l'actuel contrat et en veillant à faire en sorte que chacun dispose d'un repas chaud tous les jours.

Vous remarquerez que contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres arrondissements de Paris, depuis deux ans que la crise sanitaire est là, nous n'avons manqué aucun de ces repas chauds là où d'autres – et pour des bonnes raisons, que je ne critique pas évidemment – n'ont pas pu rendre ce service ou ce niveau de service. Nous, ce que nous voulons faire, c'est additionner, faire mieux. Pour faire mieux, le mieux parfois est de travailler plutôt en profondeur, en prenant en compte la réalité et pas ce qu'on souhaiterait qu'elle le soit et surtout en ayant les pieds sur terre. Je crois qu'on parle de la réalité pour transformer. On ne parle pas des perceptions, des envies ou des injonctions des uns et des autres. On parle de la réalité et la réalité est bien plus complexe que ce qui a pu être dit ces dernières années par certains.

Je reste dans ce niveau de complexité, parce que je sais l'importance du service que nous avons à rendre et que je ne veux pas que pour me faire plaisir, pour pouvoir proférer des slogans, on fasse moins bien. C'est toujours un risque quand on change. Quand on change sur un sujet aussi sensible que celui-là – M. BRIANT le disait – créer huit cuisines, ce n'est pas rien. Ce n'est pas rien budgétairement, c'était un sujet, ce n'est pas rien en matière de risque. Certains ont géré des caisses des écoles avec beaucoup de cuisines. J'en parle très souvent avec mes homologues, maires d'arrondissement, ça marche très bien. C'est à un

niveau différent de travail. Si on veut faire mieux, le mieux c'est de faire bien. Si on veut faire bien, le mieux c'est de travailler. Parfois travailler, ça prend un peu de temps.

Je veux dire que malgré les circonstances notamment sanitaires, l'importance du travail qui a été fait par Mme BALAGE EL MARIKY, par M. BRIANT et par l'ensemble des équipes est assez impressionnante. Aujourd'hui, on peut avancer avec confiance. Avec confiance veut dire en étant certain qu'on fera mieux. Ce n'était pas une garantie. Ce n'était pas si simple que ça. Donc, on va y arriver et on va y arriver très bien, notamment grâce à vous et je voulais vous en remercier.

Quant à l'intégration du collège, je ne veux pas revenir dessus, mais le collègue Daniel Mayer n'attend que ça. Je vous invite à aller en parler à la principale, aux professeurs, aux parents d'élèves ou aux élèves eux-mêmes, ils n'attendent que ça. Parfois, le mieux est de leur poser la question pour éviter de dire des choses fausses.

Cela étant dit, sauf s'il y a d'autres questions, je vais vous proposer de mettre aux voix les différentes délibérations. Je vais vous demander de lever les mains pour être sûr qu'on a bien saisi les conditions de vote des uns et des autres.

Donc, s'agissant de la DASCO 99 concernant l'intégration du collège Daniel Mayer, pour faire simple, avec les réserves évoquées à juste raison et que je partage, par M. BRIANT.

La DASCO 100 n'a pas fait l'objet d'inscription, je vais donc la soumettre.

BUDGET PARTICIPATIF

2021 DEVE 74 - Subventions (12 600 €) à onze associations pour leurs actions en faveur de la biodiversité – Budget participatif.

Benoît CUTURELLO-MAÏNI : Le montant total de ces subventions n'est pas très important, mais c'est quand même l'occasion de livrer quelques réflexions sur votre approche de la politique écologique et de la protection de la biodiversité.

C'est vrai que d'abord, il y a des réflexions sur l'exposé des motifs. J'ai pu lire un petit peu dans les documents des choses comme cela : « La nature qui doit se déployer et s'inviter partout, cela est possible ». Il y a également une notion de biodiversité riche avec des espèces qui trouvent refuge, qui se déplacent, qui s'alimentent et qui se reproduisent. Vous évoquez le nombre de 1 300. Vous voyez, je suis venu tout à l'heure à pied en Conseil d'arrondissement et les 1 300 espèces, je les cherche encore. À part les chiens, les chats et éventuellement les rats qu'on voit proliférer la nuit, éventuellement les pigeons, les 1 300 espèces, je les cherche encore. Je suis un peu provocateur, mais vous allez voir où je veux en venir.

Il me semble que – et je m'arrête d'abord sur l'exposé des motifs – vous caressez une utopie à vouloir créer dans une ville, dans une métropole et en l'occurrence dans une capitale, les conditions de vie de la campagne ou des éléments que l'on retrouverait dans la nature. Quand je lis un tel exposé, j'ai l'impression qu'on parle d'un parc régional, d'un parc protégé. On est dans une métropole, on est dans une ville. Dans cette ville, ce sont des hommes et des femmes qui y vivent, qui y travaillent et qui s'y déplacent. Ce n'est pas 1 300 espèces qui se déplacent et qui ont vocation à se développer, à se reproduire ou à se multiplier. D'abord, c'est ridicule et c'est une utopie. Peut-être que vous allez me dire : « J'ai oublié les insectes », mais c'est pareil, quand je suis à Paris, j'ai autre chose à faire que de regarder les mouches ou les moustiques. Ça, c'est sur l'exposé des motifs.

Sur le fond, ces financements que vous proposez à diverses associations, il y a de tout. Il y a fabrication de nichoir à insectes, protection des hérissons, végétalisation d'une façade, on a de tout. Je cherche encore la cohérence de cela et à quoi je le lie, parce que je n'ai rien contre ces associations, peut-être que ses membres et ses dirigeants sont pleinement motivés et engagés dans ces démarches, mais je ne comprends pas la cohérence de votre politique de financements aux associations. Je me demande encore quelles études d'impact vous effectuez, quelle est la réelle efficacité de ces mesures, est-ce que vous les évaluez ? Je n'en suis pas certain. Au final, c'est 12 600 € donc, je ne vais pas être plus loin que ça, mais au bout du bout du bout, quand on additionne toutes vos subventions aux associations, on a des centaines de millions d'euros qui ont été dépensés en quelques conseils d'arrondissement. Ce sont des interrogations que j'ai sur votre politique de financement aux associations.

Pour le reste, on est en ville. Vous savez les Aveyronnais ont été 300 000 à émigrer sur Paris à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle. Vous savez ce que venaient chercher les Aveyronnais ? Ils allaient chercher le travail, l'emploi, la culture et la richesse. Ils n'allaient pas chercher la campagne ou 1 300 espèces qui, soi-disant, se promènent à Paris. Je suis sûr que les écologistes vont me répondre, j'en suis ravi, mais je voulais vous livrer nos réflexions et on votera contre.

Éric LEJOINDRE : Pour vous répondre, la parole est à Fanny BENARD s'agissant du budget participatif. Ensuite, j'ai noté, diverses explications de vote, donc je les indiquerai.

Fanny BENARD : Je pense que M. MENEDE pourra compléter ma réponse. Votre question n'étant pas en lien avec le budget participatif, je me permettrais quand même de faire une remarque au sujet de la biodiversité. La biodiversité est largement présente dans nos villes. Vous avez mentionné les insectes, mais pas que, je ne vous ferais pas un cours sur le rôle des écosystèmes et notamment pour l'humanité, puisque nous fonctionnons tous dans un même écosystème et nous rendons tous des services aux écosystèmes, quelles que soient les espèces notamment les plus petites.

En ce qui concerne la taille, les plus petits parcs naturels font moins d'un hectare. Je pense qu'on peut facilement se dire que chacun de nos espaces verts, mais pas que les espaces verts, permettent la préservation de la biodiversité, donc elle est nécessaire. Les plus petites actions que vous citez, comme les nichoirs par exemple, sont nécessaires à la préservation de cette biodiversité en ville et donc à la vie humaine tout court en ville, puisque ce qu'on cherche à sauver, ce n'est pas que le climat et les autres espèces que la nôtre, c'est principalement la nôtre et nos propres conditions de vie à la fois sur cette planète et dans notre belle Ville de Paris.

Éric LEJOINDRE : Moins de trois minutes pour M. MENEDE pour ne pas dépasser les cinq minutes de réponse, et ensuite on passera aux explications de vote.

Gilles MENEDE : Je pense que ça durera moins de trois minutes, parce qu'à écouter M. CUTURELLO, j'ai l'impression qu'il a bloqué son curseur à il y a 50 ans, puisque quand il nous dit qu'il ne veut pas les conditions de vie de la campagne à la ville, je crois qu'il n'a pas du tout écouté les besoins des Parisiens sur le besoin de nature en ville, de végétalisation de l'espace public, de sauvegarde de la biodiversité et de sauvegarde des espèces. Effectivement, il y a 1 300 espèces animales. Je pourrais, M. CUTURELLO, vous inviter, si vous voulez, à visiter avec moi les services de la DEVE. Ils vous démontreront l'importance de toutes ces espèces animales, végétales dans la biodiversité.

En tout cas, tous les Parisiens, absolument tous les Parisiens – sauf vous peut-être – sont attachés à sauvegarder la biodiversité, aux espèces végétales et animales. C'est juste ce

que je voulais dire. Je trouve extrêmement étonnant, pour ne pas dire plus, votre intervention sur cette dénonciation des conditions de vie de la campagne à la ville. Hallucinant.

Thierry CAYET : Je suis vraiment triste d'entendre ça. Vous êtes tout à fait dans le droit fil de M. GRANIER et c'est malheureux. C'est comme un peu vis-à-vis de la ferme où on dit : « La ferme ne va pas empêcher les toxicomanes ». Je voudrais dire qu'il y a 15 ans, j'étais élu aux périscolaires et j'ai fait des ateliers d'initiation sur Charles Hermite, des ateliers d'initiation à la nature, où on me disait : « Avec les enfants, ça va être terrible, ça va être difficile », à la fois les instituteurs. Ceux-ci ont joué l'expérience. Il s'est avéré que des enfants difficiles, très difficiles, ont bien mené le jeu et les instituteurs étaient étonnés. Aujourd'hui, il y a un enfant qui est paysagiste, il en a fait son métier, il n'est pas devenu toxicomane. C'est pour faire une réponse.

À travers la ferme, aujourd'hui la France va avoir besoin de fermiers. Il va falloir les puiser dans les villes parce que vous savez très bien qu'il y a de moins en moins de fermiers, ils partent en retraite et on a besoin de personnes qui fassent ce métier, en particulier dans l'agriculture biologique qui crée énormément d'emplois. Pour la biodiversité, faites un travail sur vous-mêmes, je ne vais pas vous faire une leçon, mais faites un travail. Prenez exemple sur M. BOURNAZEL, je lui fais des reproches de temps en temps, mais là, vous avez un vrai boulot à faire. Sinon, ne prenez pas la parole, vous vous ridiculisez et votre parti, parce que votre parti parle souvent d'écologie, mais vous êtes souvent à côté.

Éric LEJOINDRE : Je propose qu'on ne personnalise pas les interventions, restons sur le fond, ce sera mieux comme ça.

Hors micro

Thierry CAYET : Excusez-moi, je m'emballe un peu. C'est vrai que c'est un sujet qui me touche, mais là vous faites preuve d'une maladresse.

Éric LEJOINDRE : Je suggère qu'on évite les interventions personnelles. On est là pour parler des délibérations, pas des individus.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je prends le compliment de M. CAYET tout de même.

Rires

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je voulais intervenir. D'abord, vous avez évoqué l'Aveyron et vous avez tout à fait raison. Moi-même qui suis né dans le Cantal et qui viens de Corrèze, je ne peux être que sensible à la venue dans la capitale d'hommes et de femmes évidemment pour travailler, comme sont venus des hommes et des femmes de tous les continents qui ont créé leur liberté à Paris. Pour autant, ces hommes et ces femmes réclament une qualité de vie et que la nature dans la ville fait partie de cette qualité de vie.

Je voudrais juste rappeler quelques faits. C'est la raison pour laquelle nous allons voter cette délibération. D'abord, le Sommet de la terre de Rio de Janeiro en 1992 a consacré la préservation de la biodiversité. La variété des formes de vies sur terre, c'est ça la biodiversité. Il faut la préserver, c'est la diversité de nos écosystèmes. Je voudrais dire qu'en 2019, on a eu ce triste chiffre. Le nombre d'espèces menacées d'extinction est évalué à un million. Je crois que Paris doit prendre sa modeste part, mais totalement sa part pour préserver toutes les espèces menacées.

Quand on se bat pour le bois montmartrois, quand on se bat pour le bois Dormoy, quand on se bat pour moins de densification dans la ville, on se bat aussi pour une certaine idée de la

nature en ville et de préserver cette biodiversité par des couloirs et des corridors qui permettent à ces espèces de pouvoir être protégées.

Nous voterons favorablement ces délibérations.

Gérald BRIANT : Juste pour dire que c'est un petit peu embêtant comme intervention parce que – comment dire ?

Rires

Gérald BRIANT : Je ne personnalise pas, mais je réponds à une intervention. Il ne faut pas que l'opposition crie dans le désert, il faut qu'elle en tire un enseignement de ce débat.

En fait, la biodiversité, c'est une science. Je suis désolé de le dire, mais c'est du domaine scientifique. Il y a des compétences, il y a des universitaires, il y a des gens qui font de la recherche. Donc, dire que ça n'existe pas, c'est bien, mais c'est un peu court. Je ne sais pas, de toute façon, vous avez la vidéo, donc vous pourrez vous admirer sur la puissance de votre raisonnement, vous allez voir, il est étincelant.

Juste pour dire que c'est bien de tout remettre en question comme ça, mais à un moment, ça devient limité. C'est-à-dire que la biodiversité est partout, elle est sur le bitume, elle est partout. Je suis désolé de vous le dire, mais je suis obligé de dénoncer des trivialités, mais c'est comme ça.

Juste pour dire que c'est quand même, je sais que la diversité, il y en a aussi dans ce Conseil d'arrondissement, mais juste pour dire que je présente mes excuses aux Aveyronnais qui ont ce soir pas la meilleure des publicités.

Éric LEJOINDRE : Je vous propose, comme il a été mis en cause personnellement, de donner pour une ou deux minutes la parole à M. CUTURELLO-MAÏNI. Je vous propose qu'on en revienne à l'organisation de notre conseil et notamment, qu'on parle des délibérations qui font l'objet d'une inscription à l'ordre du jour.

Benoît CUTURELLO-MAÏNI : Je vous remercie, M. le Maire, parce qu'effectivement, trois personnes pour répondre à quelques réflexions, c'est beaucoup. En plus, il y a quelques attaques au passage.

Je ne mets pas en cause la biodiversité, je ne mets pas en cause le fait qu'il faut prendre en considération la planète. Je note que vous vous considérez comme des sauveurs, je vous remercie. Pour le reste, les Aveyronnais, je les connais mieux que vous. Donc, là aussi, je vous épargne vos commentaires. Je vous confirme que les hommes et les femmes qui viennent à Paris, ils viennent chercher l'emploi, le travail, la culture, la formation et ils aimeraient vivre dans Paris en toute sécurité et dans une ville propre, c'est déjà la base, avant de s'occuper des espèces animales.

Je mets les hommes avant l'environnement ; vous, vous mettez l'environnement avant l'homme.

Éric LEJOINDRE : Je pressens une forme de contradiction avec un certain nombre de votes, notamment sur la question du logement, puisque si les gens viennent à Paris, c'est aussi pour se loger. J'imagine qu'on aura l'occasion d'en parler un peu plus tard dans l'ordre du jour.

FAMILLE ET PETITE ENFANCE

2021 DFPE 27 - Subventions (1 325 395 €) et avenants n° 5 et n° 6 avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11^{ème}) pour ses six établissements d'accueil de la petite enfance.

2021 DFPE 54 - Subvention (87 725 €), avenant n° 6 à l'association Les Ateliers pour les Petits (18^{ème}) pour la halte-garderie Les Ateliers pour les Petits (18^{ème}).

2021 DFPE 62 - Subventions (490 219 €) convention et avenants n° 6 avec l'association Centre Israélite de Montmartre (18^{ème}) pour ses trois établissements d'accueil de la Petite Enfance.

2021 DFPE 74 - Subvention (40 372 €) et avenant n° 6 avec l'association l'Institut d'Éducation et des Pratiques Citoyennes pour son établissement multi-accueil A Petits Pas au 6/8, impasse du Curé (18^{ème}).

2021 DFPE 150 - Avenant de prolongation à la convention de DSP pour l'exploitation de l'EAPE situé 2, rue Gabrielle 18^{ème}

2021 DFPE 153 - Avenant de prolongation à la convention de DSP pour l'exploitation de l'EAPE situé 9, rue de la Guadeloupe 18^{ème}

2021 DFPE 158 - Subventions (906 923 €), avenants n° 6 avec l'association Gan Menahem (18^{ème}), pour ses quatre établissements de la Petite Enfance.

2021 DFPE 162 - Subvention (22 400 €) pour l'association Auteuil Petite Enfance pour son établissement d'accueil petite enfance situé dans le 18^{ème} arrondissement.

Éric LEJOINDRE : Les délibérations concernant la Petite enfance et la Famille n'ont pas fait l'objet d'inscriptions à l'ordre du jour. Néanmoins, je vais les annoncer une par une, parce que je crois qu'il y a des positions de vote un peu différentes en fonction.

POLITIQUE DE LA VILLE

2021 DAC 630 - Subventions (22 000 €) à quatre associations au titre des projets culturels élaborés dans les quartiers populaires de la Politique de la Ville (17^{ème}, 18^{ème} et 20^{ème}) et avenants aux CPO.

2021 DAE 150 - Subventions (191 600 €) et conventions avec 19 associations dans le cadre de la mise en œuvre du volet emploi du Contrat de Ville.

Éric LEJOINDRE : Les DAC 630 et 150 n'ont pas fait l'objet d'inscriptions.

2021 DAE 151 - « Paris Boost Emploi » – Subvention (40 000 €) et conventions avec 23 associations intervenant dans les quartiers populaires pour mise en œuvre du plan Paris Boost Emploi

Justine HENRY : C'est une délibération qui m'intéresse particulièrement, puisque le sujet de l'accès à l'emploi est, pour moi, quelque chose d'extrêmement important, notamment dans les quartiers prioritaires de la Ville, j'avoue ne pas apprécier l'appellation de « quartiers

populaires », mais vous préférez celle-ci. Pour ma part, je préfère les quartiers prioritaires de la Ville.

Le fait est que dans ces quartiers, avant la crise sanitaire, les habitants connaissaient un taux de chômage deux fois et demi supérieur aux autres quartiers avec, notamment chez les femmes et les jeunes, des taux de chômage qui atteignent plus de 25 %. Le nombre de 16-25 ans sans emploi était, à l'époque, supérieur à 20 %. Dans les quartiers nord du 18^{ème} en particulier, 50 % des habitants sont sans diplôme.

C'était déjà à l'époque, pour moi, des chiffres alarmants et on avait pu en parler longuement pendant la campagne des élections municipales. Est-ce que vous avez des chiffres qui permettraient d'actualiser la situation post-crise sanitaire et économique ? Ça me semble nécessaire, de manière à mieux comprendre l'action qui est la vôtre avec « Paris Boost Emploi » en focalisant sur ces quartiers.

Aussi, dans les dossiers des associations qui sont soumises à subventions, sont évoqués des indicateurs et des méthodes d'évaluation de leurs actions, notamment le nombre de personnes qui ont suivi une formation, qui ont un retour à l'emploi via un CDD ou un CDI. On n'a pas de bilan d'action, en fait, de ces associations sur les choses passées, puisqu'elles ont, pour la plupart, déjà reçu des subventions. Où est-ce que l'on peut se procurer les bilans d'action des associations à qui on renouvelle des subventions, s'il vous plaît ? Je vous remercie de votre réponse.

Anne-Claire BOUX : Je voudrais revenir dans le prolongement de ce qu'a évoqué Mme HENRY sur la situation de l'emploi dans les quartiers populaires. On sait que les taux de chômage et les difficultés étaient déjà plus grands avant la crise. En effet, cette crise sanitaire, qui a beaucoup touché les quartiers populaires avec des taux de contaminations et des taux de mortalité plus importants, a aussi été une crise sociale et une crise économique dans les quartiers populaires. C'est pour ça que je voudrais souligner l'effort important qui est réalisé à travers ces deux délibérations, la DAE 150 et la DAE 151, un effort très important qui est réalisé à destination des quartiers populaires.

Pour la première délibération, accompagnement d'un certain nombre d'associations qui œuvrent à la fois pour soutenir l'accompagnement vers l'emploi, mais aussi le soutien à la création d'activités dès la phase d'émergence des projets et également, la lutte contre les discriminations à l'embauche des jeunes issus des quartiers populaires. Vous avez parlé de ce public très fragile que sont les jeunes avec un taux de jeunes ni en emploi ni en formation très élevé dans les quartiers populaires. Le dernier axe, un axe vers un public que vous avez également mentionné, le soutien aux femmes qui sont en recherche d'emploi, en particulier les femmes qui sont en situation de monoparentalité.

Le plan « Paris Boost Emploi » – je laisserai mes collègues répondre – a aussi un volet dédié aux quartiers populaires. On est vraiment conscient de cette situation dans les quartiers populaires vis-à-vis de l'emploi. Le défi de sortie de crise, en espérant qu'on sorte vraiment de cette crise et qu'on n'ait pas de nouveau des mesures de restriction, tout le défi aujourd'hui, c'est de réussir à sortir de cette crise en ayant un coup d'accélérateur sur l'emploi pour aider ces personnes-là qui sont de plus en plus dans une grande précarité.

On est aussi conscient de la multitude des dispositifs, beaucoup de dispositifs, que ce soit côté État, Région, Ville. Donc, c'est pour ça qu'avec l'ensemble de mes collègues, que ce soit Mme GABELOTAUD, mais aussi Mme SIRY et Mme AKKARI, on a un travail particulier sur la question de l'emploi. Dans le cadre du comité de bassins d'emplis porté par l'État va être mis en place un groupe de travail thématique sur la question des quartiers populaires pour vraiment coordonner notre action dans ces quartiers et aussi développer des pratiques d'« Aller vers » qui ont fait leur preuve notamment sur la partie santé, on l'a vu avec les

centres de vaccination. On va multiplier cette stratégie d'« Aller vers ». C'est déjà porté par un certain nombre d'associations, en particulier dans le 18^{ème}, qui vont à la rencontre des jeunes dans la rue pour pouvoir échanger avec eux sur ces problématiques d'emploi.

L'objectif est vraiment de structurer toute cette démarche et de pouvoir aussi faire le lien avec, par exemple, les bailleurs sociaux qui peuvent être un relai pour aller toucher un public qui est isolé. Je voudrais vraiment remercier l'ensemble des associations, des acteurs, y compris les équipes de développement local qui travaillent sur ces sujets-là, qui sont un enjeu clé de cette sortie de crise.

Éric LEJOINDRE : Est-ce que Maya AKKARI souhaite compléter ?

Maya AKKARI : Un petit mot, M. le Maire. Mme HENRY nous a demandé si nous avons des chiffres précis. Elle doit savoir que l'emploi est la compétence de l'État. Si elle le souhaite, elle peut m'écrire un petit e-mail et je poserai la question à ma collègue déléguée du Préfet qui se retournera vers Pôle Emploi qui nous donnera certainement les chiffres précis pour le 18^{ème}.

Pour ce qui est des indicateurs pour évaluer l'action des associations, vous avez pu voir, Mme HENRY, à travers les différentes délibérations aujourd'hui sur la Politique de la Ville et elles sont nombreuses, que nous développons notre politique de CPO. Dans ce cadre-là, nous faisons des COPIL. J'ai passé un an, à mon niveau, à faire très régulièrement, deux à trois soirs par semaine, des COPIL avec les associations, où elles nous présentent leur bilan, etc. Ces bilans ne sont pas publiés, mais en tout cas, nous suivons très soigneusement avec les délégués du Préfet qui représentent l'État et qui sont associés à toutes nos réunions.

En tout cas, j'attends un petit mail de votre part et je demanderai à l'État de me donner ces réponses que je vous transmettrai avec plaisir.

Je n'ai pas grand-chose à rajouter à ce qu'a dit ma collègue, Mme BOUX, sur toute notre politique volontariste en matière d'emploi pour travailler main dans la main avec l'État. Malheureusement, la Région, sur les questions de formation, est plutôt aux abonnés absents. En tout cas, on essaie de faire ce qu'on peut à ce niveau-là.

Éric LEJOINDRE : J'ai été saisi d'une demande d'explication de vote, si je peux dire, de la part de Mme GABELOTAUD. Je lui laisse la parole. Elle pilote aussi ça à l'Hôtel de Ville, elle pourra donc nous éclairer.

Afaf GABELOTAUD : Très rapidement, pour ne pas monopoliser la parole. Effectivement, les sujets d'emploi sont traités avec beaucoup d'intérêts, de sérieux et de motivation et d'engagement à l'Hôtel de Ville. Je suis aussi très heureuse de travailler avec ma collègue, Mme BOUX, mais aussi mes collègues Mme AKKARI et Mme SIRY sur les volets emploi et quartiers populaires, parce que c'est un travail extrêmement précis, c'est un travail extrêmement exigeant. Nous avons toutes consciences de tout ce qui a à faire sur les quartiers populaires, parce que justement, la territorialité, la territorialisation aussi de nos actions est au cœur de nos réflexions.

Pour répondre à vos questions, vous avez des données, justement parce que nous n'en avons pas assez de données qui sont très précises et très territorialisées, nous avons créé, j'ai créé à la Ville de Paris, auprès de Mme HIDALGO, l'Observatoire de l'économie parisienne en 2020 justement pour avoir des chiffres très précis sur la sortie de crise, la relance, ce qui se passe à Paris, dans les territoires parce que nous avons besoin, d'avoir en temps réel, des données très précises.

C'est l'APUR qui le fait. C'est sorti il n'y a pas très longtemps. Si ça vous intéresse, vous allez sur le site de l'APUR, vous avez une note qui définit avec des graphiques, ce qui se passe sur Paris très précisément. C'est assez complet et assez enrichissant. Je vous invite très sérieusement à le regarder. Nous avons ces données-là.

Par ailleurs, sur les associations, nous avons une politique extrêmement volontariste. Nous subventionnons un grand nombre d'associations, parce que nous avons un grand nombre de cas, que ce soit les femmes, que ce soit les jeunes, que ce soit les personnes qui sont très éloignées de l'emploi, que ce soit les plus de 45 ans. On a une diversité de population, une diversité de publics et de cas, de traitements différenciés de ces cas-là qui nous permettent, grâce à l'action des associations, d'avoir quand même une richesse et un déploiement des formations, mais aussi de l'accompagnement de ce public-là assez pertinents sur Paris, puisqu'avant la crise, nous avons quand même atteint presque un plein emploi, on était à un taux de chômage très faible, à 6,1 %. On voit bien que cette politique marche.

Je vous invite, si vous le souhaitez, sur les associations, puisqu'on ne pouvait pas faire un compte rendu de toutes les associations. Si vous avez des questions très précises, la DAE (direction de l'attractivité et de l'emploi peut vous fournir les bilans de toutes les associations, de tout ce qu'on subventionne, sans problème. Il suffit de nous solliciter et nous le ferons avec grand plaisir.

2021 DASCO 50 - Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (57 243,50 €) pour des projets d'animation mis en œuvre dans le cadre du programme NPNRU.

2021 DASES 98 - Subventions (40 800 €) et conventions avec 21 associations dans le cadre de la Politique de la Ville.

Éric LEJOINDRE : Les délibérations DASCO 50, DASES 98 n'ont pas fait l'objet d'inscriptions.

2021 DDCT 39 - Subventions de fonctionnement (738 050 € à 218 associations pour le financement de 299 actions dans les quartiers populaires (Appel à projets Politique de la Ville – 2^{ème} enveloppe).

2021 DDCT 40 - Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs.

Rudolph GRANIER : Je joins mon intervention avec la DDCT 40 qui vise à subventionner en termes de fonctionnement et à soutenir, à sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs.

Ces deux délibérations sont littéralement en fleuve avec 218 associations pour la 39 et 128 actions pour la DDCT 40. Elles regroupent chacune en d'immenses paquets de subventions provenant de toutes les directions.

Elles regroupent chacune en d'immenses paquets de subventions provenant de toutes les directions et désolé Mme TRAJAN, quand je vous dis que les documents ne sont pas disponibles sur ODS, c'est que les documents ne sont pas disponibles sur ODS. Je ne peux pas le dire différemment, les documents ne sont pas disponibles pour une instruction sereine.

On a des interventions donc de la DAC, de la DASES, de la DASCO, de la DEVE, de la DPE pour la 39 ; de la DPSP, de la DAE, de la DAC, de la DASES, de la DFPE, de la DASCO, de

la DJS et de la DEVE pour la 40 et elles concernent donc toutes les commissions du Conseil de Paris, notre Arrondissement en particulier.

Le manque de lisibilité de ces regroupements nous pose un sérieux problème. Les associations qui sont subventionnées n'ont parfois rigoureusement rien à voir entre elles et l'accès aux documents annexes, encore une fois, par les outils et ODS est complexe, voire totalement infaisable, quand les fichiers sont téléchargeables. Donc, la fluidification du travail des élus souvent mise en avant pour justifier le procès des paquets est toujours mise à mal si nous ne pouvons pas télécharger correctement les fichiers.

Si des groupes de subventions très importants ont pu se justifier au plus fort de la pandémie pour voter en masse un soutien aux associations, notamment sportives avec des subventions complémentaires exceptionnelles, il n'y a ici aucun intérêt, tant chaque direction pourrait regrouper ses subventions en une délibération thématique, avec plus de sens que celle-ci qui cherche en réalité le plus petit dénominateur commun. Mais je ne pourrais pas y voir malice de votre part à planquer des financements – finalement plus c'est gros, plus ça passe, j'avais déjà eu l'occasion de le dire en conseil –, mais avec un volume très important de subventions, ça nous demande du travail. Je le fais, nous le faisons et nous découvrons donc parfois des associations comme la Cohorte qui, encore une fois, sont présentées dans ces deux délibérations. En regardant encore un peu plus près, on a une autre subvention pour Accueil Laghouat.

Donc, je vais vous donner lecture de certains travaux qui, avec l'argent des contribuables publics, donc les travaux sont financés pour cette association qui a eu l'idée d'éditionner un guide qui s'appelle « Parole d'alpha, cours d'alphabétisation » pour des personnes originaires d'Afrique du Nord, du Maghreb et d'Europe, de la Goutte-d'Or. J'en vois qui commencent à frétiler sur leur fauteuil, ça me plaît.

Il a été donc proposé une élaboration d'une espèce de charte, que j'imagine française, qui commence par son article 1 : « Le monde entier doit respecter les droits de l'homme ». Il suffisait de rajouter que la guerre, c'est mal et puis, tout le monde aurait été content, mais ça va aller plus loin.

L'article 2 : « Chacun a le droit de choisir librement son pays de résidence ». Non, ça ne fonctionne pas comme ça. Toute personne immigrée primo-arrivante doit bénéficier de délai très court pour obtenir des droits en France (logement, santé, travail et aide sociale).

Attendez, c'est le menu. Merci, M. le Maire, pour la police de l'assemblée.

Article 5 : « Toutes les personnes sans papier doivent être régularisées ». Alors là, ce sont les doux rêves de membres de cette assemblée qui se réaliseraient. Finalement, pourquoi ne pas payer des associations quand votre propre combat politique à travers les élections est aussi faible comme hier soir ? Même certaines personnes le portent, mais ne rencontrent quasiment aucune audience et on l'a vu à travers les résultats hier. Donc, on va subventionner des associations pour porter ce message – quoi de plus logique – avec l'argent des Parisiens, je le rappelle.

Article 9, je passe les autres : « La loi française doit interdire l'expulsion des personnes immigrées ». Non, la loi française, ce n'est pas ça. Ici commence votre procès en républicanisme, messieurs, dames, vous qui portez une écharpe tricolore.

Article 10 : « Chaque personne a le droit de voter dans le pays où il vit. » Attendez, c'est disponible, c'est public. Vous l'avez demain matin sur vos boîtes aux lettres. Donc, là, vous êtes heureux, vous portez des écharpes tricolores et vous assurez la promotion, à travers l'argent public, de ces idées-là.

Article 11 : « L'accès aux soins doit être garanti pour tous ». J'aurais rajouté personnellement « quoi qu'il en coûte » pour faire plaisir aux centristes de cette assemblée.

Article 15 : « Les salaires doivent être égaux pour tout le monde. » Là, on y vient. Nous y sommes. Pourquoi pas ? Donc, mes chers collègues...

Pardon, M. le Maire ?

Éric LEJOINDRE : Vous avez dépassé de huit secondes, mais finissez votre intervention.

Rudolph GRANIER : J'interviens sur deux délibérations, M. le Maire, la 39 et la 40.

Éric LEJOINDRE : D'accord. Cela dit, vous pouvez quand même accélérer un petit peu. N'hésitez pas à conclure.

Rudolph GRANIER : Je vous remercie, M. le Maire, mais je veux bien que ce soit clair pour tout le monde.

Éric LEJOINDRE : *Hors micro.*

Rudolph GRANIER : Je n'ai pas l'impression, M. le Maire, puisque nous avons des... Je réitère mes propos de tout à l'heure, puisque nous avons ce genre de subventions à voter ici.

Donc, mes chers collègues, encore une fois, je vous propose de retirer cette délibération, puisqu'il s'agit de 16 000 € pour que celles et ceux qui nous écoutent et qui nous regardent soient quand même bien au courant, de savoir où passe leur imposition pour ces types d'associations.

Ma collègue, tout à l'heure, Mme GABELOTAUD disait : « Mais nous tenons à votre disposition tous les comptes rendus de toutes les associations, de toutes les subventions qui me sont données. » Chers collègues, la Cour des comptes le demande. Commencez à le transmettre à la Cour des comptes.

Oui, dans son rapport, sur la gestion des associations, la Cour des comptes dénonce le manque de contrôle sur l'utilisation des fonds publics pour les subventions. Le rapport est public, ne dites pas qu'il n'existe pas. Vous ne l'avez peut-être pas lu, la Cour des comptes se plaint du côté obscur de la gestion des financements associatifs à la Mairie de Paris depuis de nombreuses années. Donc, ne dites pas que vous tenez à disposition absolument tout. Je vous demanderai simplement de répondre à la Cour des comptes.

M. le Maire, ne me répondez pas...

Rires

Rudolph GRANIER : Non, mais vous l'avez déjà fait. Si, mais après votre procès républicanisme, ça va être mon procès en liberté d'association que vous allez ouvrir, mais il va être beaucoup plus difficile à tenir. Je ne critique pas la liberté d'association. J'ai regardé l'objet de cette association qui me paraît tout à fait noble, tout à fait utile. Simplement, je n'ai rien contre la liberté d'association donc, je vous enlève un argument avant que vous ne puissiez prendre la parole, puisque vous avez l'habitude de le faire.

Sans quoi, mes chers collègues, nous voterons évidemment contre la DDCT 39 et la DDCT 40.

Éric LEJOINDRE : On fait un truc, c'est que le public ne s'exprime pas. La règle de la République de base, c'est que c'est un conseil d'arrondissement, c'est-à-dire que ce sont les élus qui s'expriment et le public est tenu à se tenir. C'est aussi la République.

Je ne vais pas revenir sur le fond, pour une raison assez simple, c'est que contrairement à vous, je ne pratique pas la police de la pensée. Nous sommes dans un pays où même quand on est responsable associatif, on dispose de cette liberté fondamentale qui est celle de penser et de dire, dans le respect de la loi, à peu près tout ce qu'on veut. Je considère que le fait d'attribuer une subvention ne me permet pas d'exercer cette police de la pensée. D'ailleurs, si c'était le cas, il y a un certain nombre de structures que, depuis longtemps, je refuserais qu'elles soient subventionnées ; des structures qui sont en désaccord total avec la politique que nous menons.

Mais je crois que ce n'est pas notre rôle d'élus de pratiquer la police de la pensée. Notre rôle d'élus, c'est de s'assurer que dans le cadre des subventions que nous apportons à telle ou telle structure, le travail qui est fait correspond à ce pour quoi nous souhaitons qu'elle soit subventionnée.

Je ne vais pas paraître mesquin, ce n'est pas tellement mon genre, mais j'ai écouté avec attention ce que vous disiez. Honnêtement, c'est vrai qu'hier, le résultat de la liste de Gauche au second tour fait un peu moins bien que mon résultat, notre résultat aux élections municipales. On passe de presque 63 % à un peu plus de 56 %. Il y a beaucoup d'endroits où obtenir 56 % des suffrages est quand même considéré comme une belle victoire. D'ailleurs, je note que la Présidente de Région elle-même n'a pas atteint – loin s'en faut – ce résultat dans la Région et nous n'y sommes pas complément pour rien.

Donc, vraiment, je vous invite à être prudent avec l'utilisation, au moins dans le 18^{ème} de l'analyse électorale, parce que très honnêtement et depuis très longtemps, il me semble que... ce qui n'était pas le cas dans les années 80-90, la Droite a été majoritaire dans le 18^{ème} longtemps. Depuis, il me semble que les expressions, les unes après les autres des électeurs du 18^{ème}, ne mettent pas en cause la majorité à laquelle j'appartiens.

Sur cette délibération, il y avait aussi Mme HENRY qui était inscrite donc, je vais lui laisser la parole. Ensuite, Mme AKKARI un mot pour répondre et puis, quelques explications de vote qui ont d'ores et déjà été souhaitées et puis, on passe au vote.

Justine HENRY : Je vais en profiter, puisqu'on parle de ce qu'ont dit les électeurs ce week-end, je dois dire que, aujourd'hui en fait, j'ai assez honte d'être dans cette assemblée vu la teneur de certains débats et la façon dont les échanges se font. Je pense que l'abstention reste la grande leçon des deux derniers scrutins et le désintérêt des citoyens pour la chose publique vient aussi du niveau des débats que l'on peut avoir les uns et les autres ici.

Je dois dire que ce soir, je me demande un peu ce que je fais là pour ce que j'entends et les échanges qui se tiennent.

Pour ma part, sur la DDCT 40, effectivement, il nous est proposé de voter une seconde tranche de subventions pour 49 associations dont le montant avoisine le million d'euros de la Politique de la Ville. Il y a une liste d'associations qui nous est soumise dans la délibération et une somme, pour chacune d'elles, de subvention est proposée. Je vous avoue être très peu à l'aise avec ce type de délibérations, puisque comme précédemment, nous n'avons aucun élément qui permet d'évaluer la qualité du travail fourni par les associations qui nous sont présentées. Il ne nous est pas non plus soumis une liste d'associations qui aurait pu manifester une envie d'être subventionnée et qui n'a pas été retenue.

Donc, je dois dire que c'est un peu un flou et que j'ai l'impression de donner un blanc-seing à quelque chose que je ne comprends pas. On ne comprend pas comment les décisions sont faites ni établies ni les choix des associations. Donc, je dois dire que même si je partage les objectifs de la Politique de la Ville, pour moi, il y a un manque d'informations qui permette d'éclairer ma décision et mon vote en faveur ou pas des subventions à tel ou tel montant de telle ou telle association.

Donc, je pense que ce serait bien qu'on ait plus d'informations dans l'opposition.

Éric LEJOINDRE : Pour donner quelques éléments de réponse, en cinq minutes maximum, Mme AKKARI.

Maya AKKARI : M. le Maire, je voudrais intervenir à deux niveaux, notamment sur les propos de M. GRANIER.

D'abord, vous dire que j'ai été un petit peu heurtée par ce qu'a dit M. GRANIER au niveau des opinions des associations que nous subventionnons. Pour moi, une opinion n'est pas un délit et lorsque j'arbitre, M. le Maire, en votre nom dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville, je ne regarde jamais l'obédience politique des associations que nous finançons. Il y a des associations de diverses orientations politiques, tant que leur action est bénéfique et reconnue par les habitants, nous finançons leur action.

L'opinion n'est pas un délit, je le disais. Tant qu'une association a un travail qui se fait dans la cadre de la loi et que son bilan est positif, nous soutenons cette association.

J'avoue, M. GRANIER, que je suis vraiment très heurtée par tout ce que vous avez pu dire.

Accueil Laghouat a peut-être une opinion politique différente de la vôtre, moi aussi, je suis pour le vote des étrangers aux élections locales, je le dis, c'est mon opinion politique. En tant que militante, je défends cette idée-là et ça ne veut pas dire que je suis une mauvaise élue.

Deuxièmement, c'est sur la vision que vous pouvez avoir, M. GRANIER ou Mme HENRY, de la Politique de la Ville. La Politique de la Ville, dans le 18^{ème} c'est 3,8 millions d'euros, alors qu'il vous semble que les délibérations soient des délibérations-fleuves, c'est normal. C'est 3,8 millions d'euros dont 1,4 million d'euros de la Ville de Paris – je parle pour le 18^{ème} – et 2,4 millions d'euros de l'État que, il me semble, vous soutenez Mme HENRY. La Politique de la Ville est une politique partenariale entre les différentes collectivités locales, l'État et l'Europe également.

Maintenant, en termes d'actions, personnellement, M. le Maire, je n'ai pas fait l'ENA et mon boulot d'élue n'est pas de lire les rapports et les comptes rendus ; mon boulot d'élue est d'aller avec vous, comme nous l'avons fait samedi dernier à la porte Montmartre voir le travail de la Maison de la Conversation, c'est d'être à la fête des fillettes du parc des Fillettes avec mon collègue Mams YAFFA ou ma collègue Nadia BENAKLI pour voir sur le terrain les actions des associations, alors que c'est sûr, quand vous lisez la DDCT 40, ça ne vous dit rien, parce que franchement, je ne vous vois pas sur le terrain quand les associations interviennent.

Donc, je vous invite à venir, à poser des questions aux associations, à aller voir les habitants et vous verrez en quoi l'Action d'Avenir Plus aide les jeunes à mieux réussir à l'école, en quoi l'action des enfants de la Goutte-d'Or aide certains jeunes à sortir de la délinquance, parce que oui, sortir de la délinquance c'est ce qu'ils les aident à faire. En quoi l'action d'Oasis 18 aide des étudiants à mieux réussir à avoir des mentions « bien » et « très bien » au bac, à obtenir des stages pour valider leur master.

Heureusement que nous sommes un arrondissement dynamique, que nous avons des associations dynamiques, parce que l'action du droit commun, pour le moment, elle n'est pas suffisante pour aider nos territoires à mieux réussir et à mieux avancer. Cela n'est pas uniquement de la responsabilité d'un parti ou d'un autre, de la Gauche, de la Droite, que sais-je ? C'est une responsabilité historique, collective et d'ailleurs, la Politique de la Ville c'est BORLOO, un homme de Droite qui en est l'initiateur et nous sommes tous d'accord quelle que soit notre obédience pour dire qu'on doit tous se mettre la main dans la main avec les acteurs locaux, les acteurs nationaux pour faire avancer notre territoire.

Éric LEJOINDRE : Je vous propose qu'on se concentre dans nos interventions sur les délibérations et d'éviter de se répondre les uns aux autres, parce que sinon, ça risque de créer des provocations les unes après les autres et je pense qu'on n'en a pas besoin.

J'ai deux explications de vote, M. BRIANT pour conclure et puisque c'est quand même la Politique de la Ville, Mme BOUX.

Gérald BRIANT : Juste pour dire qu'on a le droit de dire tout ce qu'on veut en Conseil d'arrondissement. La preuve, on vient de le voir aujourd'hui. Mais il faut aussi accepter le fait d'entendre. Si on veut aussi être compris, je crois que c'est un petit peu la moindre des choses et notamment quand on parle d'associations, il faut parler d'une loi. C'est quoi ? C'est la loi de 1901. Qu'est-ce que dit la loi de 1901 ? Elle dit qu'on se forme librement sans autorisation.

Elle préserve quoi ? Elle préserve la liberté et les droits des individus en leur permettant une action collective. On ne peut pas reprocher à une association que les individus aujourd'hui communiquent, disent, aient des points de vue et débattre, ce n'est pas possible ou alors – c'est mon point de vue que je vais vous donner – on a une conception de l'association et du subventionnement de l'association qui est très préoccupante. Je veux dire, heureusement que vous n'êtes pas au pouvoir, parce que vu la conception que vous avez et vu comment vous voulez drivez les choses, ce serait très inquiétant aujourd'hui, si vous aviez le pouvoir de faire. C'est vrai que quand on regarde l'exemple de ce que fait Mme PECRESSE avec certaines associations, on voit malheureusement qu'aujourd'hui, c'est ce qui peut se passer. Mais juste pour le dire, aujourd'hui, oui, et c'est une fierté de la Ville de Paris de dire : « Oui, il y a une liberté d'association » et on soutient en fonction des projets et on est fier de ça. Je trouve que c'est ultra important. Si on cède là-dessus, on met le doigt dans un engrenage qui est très préoccupant.

Je vous invite quand même à regarder, parce que ce statut de 1901 a été souvent attaqué, c'est-à-dire qu'on a aussi, il y a eu des volontés de s'en prendre à ce qui fait, depuis un moment, la vie associative en France, avec des recours au Conseil d'État qui voulait contraindre des associations, le droit d'associations, qui ont été tout le temps battus. Sur ce type de visés et tout, vous avez tout le temps été battus, mais c'est vrai que le danger existe. J'alerte quand même les conseillers, c'est que c'est dangereux cette attaque que je vois ce soir aux droits d'associations et qu'il faut être très vigilant pour l'avenir.

Éric LEJOINDRE : M. BOURNAZEL et je suppose que Mme BOUX conclut, puisque ce sont aussi des dossiers de la Politique de la Ville, c'est quand même le sens le plus logique.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Tout d'abord, la demande de Changer Paris de Mme HENRY d'avoir des informations pour l'opposition ne pose pas de problèmes, ça me paraît tout à fait élémentaire. La question du contrôle de la dépense publique me paraît aussi élémentaire et il est tout à fait normal, dans une démocratie, que l'on puisse évoquer ce genre d'arguments.

En revanche, là où j'ai un désaccord profond avec ce qui a été dit par le groupe Changer Paris, c'est sur la subvention aux associations. Vous avez cité, monsieur, un certain nombre

d'écrits de la part d'associations, je ne peux pas en partager, je peux même les combattre, mais voyez-vous, la liberté associative, c'est justement de permettre à des hommes et des femmes de se mettre ensemble pour porter des projets, des idées. Il n'appartient pas aux politiques, il n'appartient pas aux élus de décoder ce qu'il faudrait faire ou penser, il appartient d'évaluer le travail qui est éventuellement fait sur le terrain et si ce travail porte ses fruits.

La Politique de la Ville, c'est quoi au fond ? La Politique de la Ville c'est de donner plus à ceux qui ont moins de capital social et moins de capital culturel de départ. C'est leur donner plus pour leur donner l'égalité des chances et la possibilité de s'en sortir par eux-mêmes. S'il n'y avait pas d'associations, s'il n'y avait pas de Politique de la Ville, les inégalités seront encore beaucoup plus fortes dans nos quartiers qu'elles ne le sont déjà. C'est par exemple ce que nous essayons de faire modestement avec la réforme de Jean-Michel BLANQUER, de dédoublement des classes en zone d'éducation prioritaire renforcée, en zone d'éducation prioritaire, c'est ce qui a été fait – Jean-Louis BORLOO a été cité tout à l'heure –, mais c'est ce qui a été fait par des gouvernements, de Gauche comme de Droite, et des collectivités de différentes sensibilités politiques. Là, en l'occurrence, c'est la Ville de Paris qui mène cette politique et je voterai ces délibérations évidemment dans l'intérêt général.

En revanche, puisque vous avez évoqué le fond, je peux être en désaccord avec ce qu'ont dit un certain nombre d'associations, mais ça ne m'empêchera pas de voter leurs subventions. Je ne juge pas leur orientation politique, mais leur travail sur le terrain, mais il y a quelque chose qui m'a quand même choqué, c'est que vous avez dit, je suis en désaccord avec une phrase qui est « l'accès aux soins pour tous ». Je croyais que la République, c'était que quand quelqu'un était malade, on le soignait, d'où qu'il vienne et quelle que soit la raison de sa place ici et je croyais que la Droite Républicaine défendait encore cela, il y a quelque temps.

Anne-Claire BOUX : Chers collègues, je ne reviendrais pas plus dans le détail, puisque les réponses sur le fond de la délibération, ma collègue, Mme AKKARI, a déjà répondu, juste peut-être un petit complément sur les bilans.

Je le rerépète, parce qu'a priori, j'ai l'impression de le répéter à chaque Conseil de Paris : chaque association doit réaliser un bilan annuel qui est disponible au sein de la DDCT.

Pour ce qui concerne la délibération DDCT 40, ce sont des conventions pluriannuelles d'objectifs, donc là encore, chaque association doit faire un bilan annuel et en plus, au bout des trois ans, il y a un comité de pilotage avec l'ensemble des financeurs, avec chacun des adjoints en Politique de la Ville en fonction de l'arrondissement. Donc, on balaie vraiment très largement l'action de l'association qui a été évaluée sur les trois ans avant de reconduire les CPO.

Donc, tout ça est disponible et on le rerépète avec Mme AKKARI, on est à votre disposition si les délibérations, si le contenu des délibérations n'est pas suffisant, vous pouvez nous adresser une demande. Ça fait des mois, je n'ai jamais reçu une seule demande de détail. Donc, en fait, je pense qu'aussi être élus, c'est malgré nos différences politiques, c'est aussi pouvoir parfois travailler ensemble plutôt que toujours s'opposer dans cette instance, parce qu'il y a des vidéos. Non, en fait, vous pouvez nous adresser des questions en amont du Conseil d'arrondissement, on vous répondra. Donc, je pense que ça aussi, ça participe à montrer l'exemple quand on est élu politique.

Là encore sur la question de la liberté d'expression, en fait – je vais le dire franchement – on n'appartient pas au même groupe politique, mais je rejoins les propos de mon collègue, M. BOURNAZEL. Il y a deux sujets : il y a la liberté d'expression, il y a les actions des associations et en fait, être républicain, c'est défendre notre démocratie et quand il n'y a plus

de liberté d'expression, il n'y a plus de démocratie. Je ne comprends pas. Après, on peut ne pas être d'accord, je continuerais toujours à défendre la démocratie, défendre la liberté d'expression pour les associations et donc, on doit évaluer leur travail sur ce qu'elles font et c'est au regard de leur action qu'on leur apporte un financement.

Je prendrais l'exemple de l'Union nationale des combattants. La Ville de Paris subventionne l'Union nationale des combattants. Personnellement, je ne suis pas d'accord avec l'ensemble des propos de l'Union nationale des combattants, mais je ne m'oppose pas à leur délibération, puisqu'ils sont financés pour des actions qu'ils réalisent avec un bilan. En fait, ce que j'apprécie dans cette majorité, c'est cette ouverture. On peut ne pas toujours être d'accord avec les positions des associations, mais ça fait partie de la démocratie, il faut l'accepter et il faut surtout pouvoir engager des débats apaisés.

J'aimerais que dans cette assemblée, on ait aussi des débats plus apaisés, parce qu'on montre aussi l'exemple. Il faut se poser la question de l'abstention qui est énorme et à nous de montrer l'exemple dans cette assemblée, du respect. On peut avoir des idées différentes, mais vraiment pouvoir échanger sans avoir des attaques personnelles ou quoi que ce soit.

Applaudissements

Éric LEJOINDRE : Je partage cette idée que nous sommes en Conseil d'arrondissement et le Conseil d'arrondissement, c'est un conseil local. Le Conseil de Paris aussi d'ailleurs est un Conseil municipal, mais le Conseil d'arrondissement plus encore. J'invite les uns et les autres à avoir l'attitude qu'ils le souhaitent, bien sûr, mais à ne pas oublier que nous sommes un conseil d'arrondissement. C'est ce pourquoi nous avons été candidats et élus, ceux d'entre nous que sommes conseillers de Paris pouvons évidemment nous exprimer dans ce cadre-là. Il y a quand même une tradition dans tous les conseils d'arrondissement : ne pas y importer tous les débats politiques qu'on peut imaginer.

Vraiment un mot, parce que je suis très libéral et puis j'appliquerais ensuite le conseil, je vous demande d'éviter les provocations et je ne le dis pas seulement à M. GRANIER, mais essentiellement à M. GRANIER...

Rudolph GRANIER : Non. Mais c'est une provocation, ce que vous venez de dire.

Éric LEJOINDRE : Non, c'est la police de l'assemblée. Vous aimez beaucoup la police, je la maintiens et donc, je vous demande de faire une intervention brève et je ne redonnerai plus la parole aux intervenants, mais je vais demander à chacune et à chacun de se rappeler ce pourquoi nous sommes là pour parler des délibérations

Rudolph GRANIER : Trois points, M. le Maire, pour vous permettre de les décompter. Le premier point, il n'a jamais été question de remettre en cause la liberté d'association, nous parlons des subventions de financement public d'argent des contribuables.

Deuxième point, ma chère collègue Mme BOUX, ce matin, j'ai envoyé encore un mail à M. le Maire, j'attends la réponse. J'ai envoyé un courrier à Mme ROLLAND sur un point particulier, à savoir la Halle Saint-Pierre, j'attends encore la réponse. Je ne parle pas des courriers que j'ai envoyés à Anne HIDALGO sur le CRACL dont je n'ai toujours pas reçu réponse. Je ne parle pas des courriers à Emmanuel GRÉGOIRE sur l'urbanisme auxquels je n'ai toujours pas reçu réponse. Je ne parle pas des deux précédents, ils ne sont pas là pour se défendre, je le respecte.

Troisième point à la destination du groupe Communiste et de M. BRIANT, comme vous ne votez pas la subvention à l'association Gan Menahem, je ne vous dis pas... la DFPE 158,

vous avez voté contre, cher collègue, je ne vous dis pas que vous êtes contre la liberté d'association.

Hors micro

Rudolph GRANIER : C'est un financement associatif, c'est une subvention, vous avez voté contre. Est-ce que je vous dis que vous êtes contre la liberté d'association ?

Hors micro

Rudolph GRANIER : Mais monsieur, vous avez bien voté contre la DFPE 158.

Éric LEJOINDRE : Concluez, s'il vous plaît !

Rudolph GRANIER : Je ne vous attaque pas sur la liberté d'association. Par contre, je ne vous attaque même pas sur les idées qui viennent derrière ce vote contre. Donc, vous voyez la tolérance est là. Vous pensez peut-être qu'elle n'y est pas.

Éric LEJOINDRE : On va s'arrêter là. Je veux juste redire que nous sommes en Conseil d'arrondissement, on n'est pas au spectacle et les interventions ont à avoir un lien au moins tenu avec les délibérations que nous votons. Je crois, comme Mme BOUX et Mme HENRY, que nous sommes assez peu, mais finalement aussi un tout petit peu sous le regard des habitants.

Je vais conclure juste par un mot. Je ne vais pas défendre les positions de votes des uns et des autres, elles sont libres. Une toute petite différence entre financer une subvention et une association et à ce qui peut avoir trait à un service public, je partage votre opinion sur la délibération dont il est question, mais je crois qu'il est quand même très peu juste de mettre sur le même plan le financement d'une crèche – fut-elle associative – et d'une action un tout petit peu différente.

Mais cela dit, je partage sur le fond de votre vote, j'ai voté comme vous sur Gan Menahem et différemment de M. BRIANT, mais vraiment essayons d'éviter de caricaturer trop ce que nous sommes déjà.

2021 DDCT 42 - Subventions (100 000 €) aux réseaux de soutien aux familles monoparentales dans les quartiers populaires (11^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements).

2021 DDCT 43 - Subventions d'investissement (144 530 €) à 10 associations pour le financement de 10 projets dans les quartiers populaires.

2021 DDCT 44 - Subventions (85 600 €) à 11 structures porteuses de projets économiques locaux dans les quartiers populaires.

2021 DDCT 52 - Subventions (90 000 €) au titre de l'Appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2021.

COMMERCE

2021 DAE 81 - Soutien aux exploitants sur le domaine public impactés par la Covid-19 – Exonération, gel et diminution de redevances pour l'année 2020.

Éric LEJOINDRE : DDCT 42, 43, 44 et 52, ainsi que la DAE 81 sont adoptées à l'unanimité.

2021 DAE 117 - Marchés découverts alimentaires et biologiques – Modification des droits de place.

Justine HENRY : Je voulais profiter de cette délibération sur les marchés découverts du 18^{ème} pour faire part à nouveau ici du besoin, à mes yeux, de réorganiser les marchés de notre Arrondissement autour de plusieurs objectifs pour améliorer le confort des usagers et des professionnels et favoriser des interactions plus positives dans un cadre apaisé lors de ces marchés, notamment :

- de permettre l'organisation de marchés dans chaque quartier du 18^{ème} ;
- d'en diversifier les horaires pour qu'il y en ait également parfois le soir, puisqu'il y a des personnes qui ne sont pas toujours disponibles le matin ;
- d'envisager de les installer dans des rues où la circulation est moins importante et où il pourrait être permis de fermer à la circulation complètement la voie pendant le marché, comme c'est envisagé pour les rues aux écoles notamment, ce qui permettrait d'avoir vraiment des espaces dans lesquels on peut librement et notamment les enfants, d'évoluer sans risques alentours d'avoir un bus ou une voiture qui passe extrêmement rapidement comme c'est parfois le cas dans certains marchés du 18^{ème}.

Christian HONORÉ : Je profite de cette délibération pour vous parler d'un marché singulier, celui de la porte Montmartre.

Avec M. BOURNAZEL, on a été souvent interpellé sur parfois le règlement d'occupation des emplacements qui n'est pas bien respecté et en particulier, j'attire votre attention sur la polyclinique qui se trouve 5, avenue de la porte Montmartre, les responsables nous interpellent très souvent pour nous dire que des marchands s'étalent un peu trop et que leurs patients qui, parfois, sont dans des situations très fragiles, ne peuvent pas y accéder.

J'interviens ici, parce que M. BOURNAZEL a fait plusieurs courriers et donc, le responsable de la polyclinique nous dit : « C'est toujours le même problème ». J'aimerais que l'on s'attèle à ce sujet et que, bien entendu, tout le monde a le droit de travailler, ce n'est pas le sujet, mais que tout le monde puisse respecter les réglementations, l'occupation du territoire et que justement, sur cette petite portion du territoire devant le 5, avenue de la porte Montmartre, cette polyclinique puisse accueillir les patients en toute tranquillité.

J'y suis allé, vous pouvez aller vérifier. C'est vrai que parfois on a du mal à accéder aux locaux.

Jean-Philippe DAVIAUD : Donc, si je comprends, on a des réponses qui n'ont aucun rapport avec la délibération, mais ce n'est pas grave.

Ceci dit, plusieurs sujets qui sont de vrais sujets. D'abord, les points que vous avez soulevés, Mme HENRY, sur les marchés du 18^{ème}, on la particularité dans le 18^{ème} d'avoir plusieurs marchés qui, c'est vrai, sont des marchés extrêmement fréquentés, pas toujours dans des espaces absolument adaptés pour les accueillir, je pense que ce soit le marché Simplon, que ce soit de la porte Montmartre, on a des espaces très contraints et c'est vrai qu'il n'est pas toujours simple d'y faire régner la parfaite organisation et le bon respect des emplacements.

Je peux dire néanmoins qu'on est en lien permanent avec le délégataire, la société Dadoun, et on fait des visites très régulières sur place en pleine heure de marché pour s'assurer que malgré tout, les usages sont à peu près respectés. Je peux vous dire qu'il y a quelques semaines à peine, on a fait une longue visite du marché Barbès qui était tout à fait dans une

organisation satisfaisante, apaisée. Ce qui n'a pas toujours été le cas, on a eu de gros problèmes de sauvette qui se sont beaucoup améliorés. On est vraiment à l'affût sur chacun des marchés et des différentes problématiques qui peuvent se poser.

Il est vrai que sur la porte Montmartre, je le disais, on est dans un espace très contraint, ce qui fait que des fois, il y a un peu des débordements. C'est pourquoi on est en discussion – je le dis bien, pour être très précis – en discussion, rien n'est fait à ce stade avec la DAE pour voir si ce marché peut être déployé de manière un peu différente, beaucoup plus bas dans l'avenue de la porte de Montmartre, pour alléger et le rendre beaucoup plus fluide. On est dans cette réflexion-là. Je ne sais à cette heure si elle aboutira, mais en tout cas, on essaie de trouver les solutions et on est bien conscient des différents sujets.

Dernier point, pour ne pas oublier une des questions de Mme HENRY, sur la diversification des marchés. C'est une idée qui est assez séduisante, qui peut se heurter quand même à quelques écueils et on l'a vu dans le passé. Un : multiplier les marchés, c'est quand même en limiter la commercialité aussi, c'est-à-dire que si on fait des petits marchés partout, je ne suis pas sûr que ça puisse être suffisamment attractif pour les commerçants, qu'ils aient suffisamment de clients et que ces marchés puissent être pérennisés sur le long terme.

Sur les horaires, c'est vrai que là aussi c'est assez attirant, on n'en a qu'un. Par exemple, le marché d'Anvers le vendredi et en fin de journée qui se termine pas très tard dans la soirée, mais en tout cas, qui a lieu jusqu'en fin de l'après-midi, alors que la plupart des marchés ont lieu le matin. Pourquoi pas étudier une hypothèse comme ça, à condition que la clientèle soit au rendez-vous.

Je donne une petite précision qui n'est pas totalement anodine, c'est qu'un marché, ce n'est pas simplement des commerçants qui vont venir sur la voie publique et exposer leur marchandise et des clients qui viennent, c'est après des services de la Ville, des agents de la Ville qui vont venir nettoyer, puisqu'il y a quand même tout un travail qui est fait derrière et qu'il faut en tenir compte aussi quand on organise ce genre de choses.

Donc, je sais qu'il y a un certain nombre de réflexions dans l'ouverture d'un marché ici ou là. Je pense notamment à la place Claude Nougaro, ça peut être une idée si elle prospère et nous verrons. Partout où on peut augmenter l'offre de marché dans des conditions de commercialité, d'organisation et de tranquillité satisfaisante, faisons-le. Mais ce n'est pas si simple.

Éric LEJOINDRE : C'est vrai que sur les questions notamment de marchés, on est en plein au cœur des injonctions contradictoires qui sont le cœur du rôle du Maire et donc, il faut qu'on arrive à répondre à l'ensemble de ces questions.

2021 DFA 44 - Signature d'un contrat d'occupation du domaine public portant sur l'exploitation de la buvette du parc Chapelle-Charbon, Paris 18^{ème}

Éric LEJOINDRE : La DFA 44 n'a pas fait l'objet d'inscriptions.

SOLIDARITÉS

2021 DASES 57 - Subventions (191 000 €) à 8 organismes, conventions et avenant pour la mise en œuvre d'actions visant l'insertion par le logement des personnes en difficulté, l'accès aux droits.

Éric LEJOINDRE : La DASES 57 n'a pas fait l'objet d'inscription.

2021 DASES 97 - Subventions d'investissement (12 165 €) et conventions avec trois associations pour la réalisation de travaux d'aménagement et l'achat de matériels.

Rudolph GRANIER : Concernant, M. le Maire, seulement Emmaüs Solidarités pour le jardin solidaire Jessaint, nous avons l'application concrète de votre politique, puisqu'outre le côté ZAD de ce parc évidemment – je ne voudrais pas vous choquer encore une fois, M. DAVIAUD en parlant de ZAD –, mais en regardant la délibération, c'est pour répondre à de nombreuses effractions au jardin Jessaint que, finalement, on est obligé de mettre sous clé et d'enfermer le matériel de jardinage, puisque ça a été vandalisé à plusieurs reprises. Je ne vous demande pas pourquoi, vous ne le savez pas, vous ne voulez rien faire.

Éric LEJOINDRE : Ce qui est terrible avec vous, c'est que vous imaginez que je vais mordre aux provocations. Vous n'avez pas compris, depuis un an maintenant qu'on se connaît, que les provocations me laissent assez indifférent.

Pierre-Yvain ARNAUD : Merci, M. GRANIER, de me donner l'occasion de remercier Emmaüs pour son superbe travail justement sur cette parcelle, puisque je rappelle que cette parcelle permet justement à des SDF et des personnes en grande précarité de trouver un emploi, puisque ce dispositif qui a été créé, qui est un dispositif qui marche en plus, qui est assez compliqué, avec le public SDF, de trouver des voies d'insertion sociale. Eh bien grâce à vous, j'ai l'opportunité de dire aujourd'hui que quatre personnes ont pu trouver un emploi en CDI pour travailler dans des espaces verts et que plusieurs sont en ce moment en formation pour avoir un emploi très bientôt.

Donc, merci de me donner l'occasion de parler de choses politiques de notre Arrondissement, des gens qui trouvent un emploi grâce à un travail mené par les associations de solidarité.

Éric LEJOINDRE : Je veux saluer aussi ce dispositif « Premières heures », qui n'est pas un dispositif nouveau, qui n'est pas réservé au 18^{ème}, qui a fait ses preuves absolument partout. Je suis très fier d'avoir trouvé, dans la précédente mandature, un lieu pour que ce dispositif se déploie dans le 18^{ème} et permette l'accès à l'emploi des publics les plus précaires. C'est bien pour eux, c'est bien pour tout le quartier.

2021 DASES 125 - Subventions (montant total : 659 895 €), aux associations : les Restaurants du Cœur, L'Un est l'Autre, Notre-Dame de Tanger, et convention avec la Chorba pour leurs actions d'aide alimentaire.

Éric LEJOINDRE : La DASES 125 n'a pas fait l'objet d'inscriptions.

ACCÈS AUX DROITS

2021 DAJ 14 - Subvention (47 000 €) au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris pour le financement de permanences supplémentaires dans les Points d'Accès au Droit (18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème}).

2021 DASES 133 - Subventions (96 700 €) à quatorze associations, convention et avenant pour leurs actions d'insertion sociale.

ESPACES VERTS

2021 DEVE 56 - Subventions (161 000 €) à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12^{ème}, 16^{ème}, 18^{ème}, et 20^{ème}).

Éric LEJOINDRE : Les trois délibérations DAJ 14, DASES 133 et DEVE 69 sont adoptées à l'unanimité.

2021 DEVE 69 - Subvention à VERGERS URBAINS (15 000 €) et convention pluriannuelle d'objectifs.

Rudolph GRANIER : Je ne remerciais pas les Vergers Urbains qui sont au cœur de #saccageparis, 15 000 € et ce sont eux qui entretiennent absolument tout le désordre que nous avons aujourd'hui en termes de pseudo-végétalisation dans la Ville.

Évidemment, nous voterons contre cette subvention. Il est question de Charles Hermite, de Rosa Luxemburg, rien n'y est fait pour que ces jardins soient rendus au public. M. le Maire, je ne vous demande pas de répondre. Contentez-vous de remercier Vergers Urbains qui fait un travail formidable, associatif, inclusif, participatif et solidaire. Nous passerons à la délibération suivante.

Éric LEJOINDRE : D'abord, je vais présider la séance exactement comme je souhaite la présider, je vous remercie et je vais donc laisser la parole à M. MENEDE.

Gilles MENEDE : Je serais très heureux de voter la subvention de 15 000 € pour quatre actions de Vergers Urbains dont trois sont dans le 18^{ème}. Bien évidemment, ces trois subventions sont très utiles, puisqu'elles vont permettre des animations dans le quartier de Charles Hermite pour améliorer les aménagements des espaces jardiniers lors d'ateliers participatifs mensuels, mais je sais que M. GRANIER, dès qu'il entend le mot « participatif », il ne peut pas voter pour.

Pour le jardin partagé de Commun' jardin, il s'agit simplement de créer une signalétique pédagogique et écologique sur les plans de cultiver...

Hors micro

Gilles MENEDE : Oui, bien sûr...

Hors micro

Gilles MENEDE : Je vais simplement oublier vos propos.

Donc, la signalétique pédagogique sur le Commun' jardin dans le jardin Rosa Luxemburg et enfin, sur le jardin partagé, il s'agit d'accompagner la création du jardin partagé grâce à sa coconception et sa coconstruction pour devenir un lieu de rencontre et d'échanges. Vous avez pu certainement admirer déjà le jardin partagé tel qu'il est, puisqu'il a beaucoup évolué depuis les mois derniers, depuis qu'il a été mis en place. Il y a déjà un certain nombre de fruits et puis de fraises dans l'espace du jardin partagé de 200 m².

Donc, je vous invite tous à voter cette délibération pour une subvention de 15 000 € dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs pour Vergers Urbains.

Éric LEJOINDRE : J'invite l'ensemble des élus à éviter de confondre la cause et la conséquence, c'est une bonne façon, je crois, de faire de la politique.

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

2021 DVD 24 - Stationnement de surface – Nouvelle tarification.

Justine HENRY : Donc, c'est une toute nouvelle offre qui se dessine ici. J'adhère à deux éléments, notamment la mise en place du tarif de stationnement pour les deux roues et à la lecture attentive de la délibération, j'adhère complètement à la logique qui consiste à favoriser la rotation des voitures sur les places de parking en surface et à souhaiter que les véhicules qui restent en stationnement de longue durée, elles privilégient un parking dans des espaces intérieurs, souterrains ou à étage. C'est cette logique qui vous conduit à augmenter le prix des stationnements des véhicules visiteurs pour vous aligner avec les parkings privés, c'est du moins comme ça que je lis cette délibération.

Dans la délibération que vous avancez que l'offre en place de stationnement en sous-sol est cinq fois supérieure à l'offre de surface et que cette ressource est largement inexploitée au point que des niveaux entiers de parking sont désertés de voitures. Cependant, il n'y a aucun chiffre sur les taux d'occupation de ces parkings, quand les taux d'occupation et de rotation des places en surface sont extrêmement précis. Il n'y a pas non plus d'information sur la répartition géographique de l'offre des stationnements en parking justement intérieur, ceux que vous souhaitez privilégier et que les gens privilégient quand ils viennent à Paris.

En parallèle de cette politique tarifaire de stationnement qui est renouvelée, il y a d'autres politiques en cours sur le stationnement, notamment une destruction importante des parkings intérieurs, notamment passage Ramey et porte de la Chapelle dans le 18^{ème} l'année passée. Sont amenés à disparaître le parking rue Custine et rue Versigny dans l'année à venir. Vous affichez en parallèle un objectif de suppression de 50 % des places de parking en surface.

Donc, je m'interroge sur la vision grand-angle de la politique de stationnement de la Ville de Paris qui donne le sentiment de vouloir chasser la voiture en dehors de Paris et donc, vous justifiez, dans cette délibération, l'augmentation des tarifs en privilégiant le parking intérieur, mais en même temps, vous supprimez des places de parking en intérieur. Ça laisse un flou sur la réelle motivation à ces évolutions, sachant qu'une grande partie des Franciliens qui viennent à Paris avec leur voiture ne le font pas par plaisir, mais parce que l'offre de transport en commun n'est pas adaptée.

Donc, c'est aussi une ségrégation sociale et territoriale qui s'opère derrière cette décision. Il me semble nécessaire que la Mairie de Paris travaille à une réflexion sur des tarifs adaptés pour les personnes du Grand Paris ou de la région Île-de-France qui sont considérées

comme dits visiteurs, mais qui peuvent être des visiteurs spécifiques qui pourraient bénéficier notamment d'un forfait mensuel de stationnement, par exemple.

Je m'interroge également sur comment la Ville de Paris peut contrôler ou encadrer les tarifs des parkings privés, au risque d'une escalade des tarifs. Vous augmentez les vôtres, ils augmenteront les leurs et en fait, rien ne changera. Donc, je ne sais pas s'il y a des leviers derrière cela.

J'aimerais aussi vous entendre sur la Politique de la Ville, notamment pour la construction des parkings relais aux abords de Paris, est-ce qu'elle soutient ces démarches à l'échelle du Grand-Paris ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Rudolph GRANIER : Simplement pour préciser le vote contre et une intervention plus longue est prévue plus tard en Conseil de Paris, c'est une délibération globale.

Antoine DUPONT : Je vais prendre juste quelques instants pour rappeler ce qui a amené à la réforme du stationnement.

Donc, on a un objectif qui est triple, c'est – vous l'avez évoqué, Mme HENRY – la réduction de la place de la voiture en surface, mais cet objectif a une finalité qui est la réduction des pollutions en surface, pollution atmosphérique d'une part, pollution sonore d'autre part.

Mais cette réduction des places de stationnement – je tiens à le souligner ici – ne doit pas se faire au détriment des personnes à mobilité réduite, également des artisans commerçants qui ont une nécessité de se garer à Paris. D'ailleurs, cela a été annoncé par David BELLARD, le nombre de zones de livraison va augmenter ainsi que le nombre de places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite.

Donc, ces objectifs-là ont fait l'objet d'états généraux du stationnement qui ont eu lieu entre octobre et janvier dernier. Il y a eu plus de 16 000 contributions, des ateliers thématiques avec les professionnels et une conférence citoyenne. Les grands principes, je le répète : réduction des stationnements en surface, vous l'avez dit, une place de stationnement en surface pour cinq places de stationnement en sous-sol. Cependant, le taux d'occupation des places de stationnement en sous-sol est relativement faible. Il est faible, je pense qu'il faut être honnête avec cela, aussi parce que certains parkings ne sont pas utilisables, parce qu'il y a des problèmes d'entretien, parfois de sécurité. On doit travailler sur ce sujet qui est prégnant, dont on a connaissance et qu'on s'attèle à travailler.

Il y a effectivement certains parkings qui ferment, mais si le taux d'occupation des parkings existants augmente, on répond à la problématique, d'une certaine manière. On peut avoir autant de parking qu'on veut, mais si les taux d'occupation sont faibles, on ne répond pas à l'objectif final. Ce qu'on doit travailler c'est le taux d'occupation de ces parkings.

Concernant les parkings en périphérie, il y a eu des expérimentations de parking relais aux abords de Paris qui fonctionnaient très peu ou très mal, en tout cas, c'est ce qui m'a été remonté. Donc, il faut qu'on continue à travailler là-dessus.

Vous parliez des déplacements en grande banlieue Paris. Va être mis en place un Pass, notamment pour les deux roues, qui permettra à des gens qui n'habitent pas Paris de bénéficier d'un tarif préférentiel sur une zone spécifique dans Paris. C'est le cas par exemple des personnes qui viennent travailler à Paris. Donc, ils pourront se garer à tarif préférentiel à côté de leur travail. Cela va être mis en place.

De la même manière, le Pass pro, qui permet aux professionnels de se garer à tarif préférentiel à Paris, va être élargi aux professionnels de la Métropole du Grand Paris. On a aussi cet objectif de ne pas avoir une vision que parisienne, mais métropolitaine.

Je voulais le souligner, parce que c'est un sujet qui est assez récurrent, on va évidemment passer le stationnement deux roues motorisées payant, mais on va aussi accompagner la montée en charge du nombre de places de stationnement deux roues motorisées à l'échelle de Paris. On n'a pas une vision qui est étriquée. On a bien une vision large de la problématique. De la même manière, on va par exemple augmenter le nombre de places de stationnement des trottinettes à Paris, ce qui va venir aussi résoudre la problématique d'engorgement qu'on a dans l'espace public.

Vous le voyez, la réforme qu'on mène est plutôt large, globale, bien faite, bien pensée. J'espère qu'elle portera ses fruits, eu égard des objectifs que je vous ai cités en entrée.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour ces explications extrêmement claires et sereines sur un sujet qui n'en méritait pas moins.

J'ai reçu une demande d'explication de la part de M. BOURNAZEL. Je lui laisse la parole et puis on passe au vote.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Très rapidement. Nous allons revenir sur ce sujet au Conseil de Paris. Je vais distinguer quand même les deux parties : les deux roues motorisées et la voiture.

D'abord, les deux roues motorisées, évidemment j'y suis favorable, puisque j'avais porté comme président du groupe 100 % Paris en novembre 2019 une délibération demandant le paiement d'un stationnement pour les deux roues motorisées. Je rappelle d'ailleurs que si cela avait été rejeté par la majorité en place, cela avait été voté par le groupe Écologiste. Je remercie M. BELLIARD à l'époque de son engagement cohérent sur ce sujet. Pourquoi ? Parce que les deux roues motorisées sont les seules à ne pas payer l'occupation de l'espace public. Il faut bien évidemment pouvoir financer des nouveaux projets. Je pense notamment au renforcement des transports en commun, renforcer le soutien aux vélos, renforcer la transformation écologique pour l'achat de véhicules propres, il me semble que cela peut participer à ce financement et aussi à des parkings sécurisés en compensation, ou végétalisés, beaux pour les deux roues motorisées afin de mieux apaiser l'espace public, réduire les pollutions et aussi le bruit qui est un vrai sujet, un vrai fléau dans la Ville de Paris.

La place de la voiture, bien sûr, qu'il faut la réduire, notamment la place de la voiture polluante. C'est aussi de transformer progressivement et avec beaucoup d'énergie les modes de transport quand cela est possible, évidemment, et tout le monde ne peut pas le faire. Là aussi, il peut y avoir des compensations pour aider notamment à avoir des voitures propres.

La question des parkings relais – cela a été évoqué à juste titre par Mme HENRY – pour permettre à des citoyens franciliens qui n'ont pas d'autre choix que de prendre la voiture au départ, de pouvoir laisser à un parking leur voiture et finir le trajet en transport en commun ou éventuellement à vélo, selon leur possibilité et le lieu où ils se rendent. Cela me paraît vraiment décisif. Mais je dois que dire que je ne suis pas sûr que l'augmentation, alors que les automobilistes paient déjà un prix conséquent le stationnement à Paris, soit en réalité dissuasive. Je ne le crois pas. Je pense que c'est plus une recherche d'une manne financière de la Ville de Paris – c'est tout à fait par ailleurs compréhensible – mais à laquelle nous n'adhérons pas. C'est la raison pour laquelle nous allons nous abstenir.

2021 DVD 49 - Parcs de stationnement Firmin Gémier et Damrémont. Avenant de prorogation au contrat de concession.

Rudolph GRANIER : Très rapidement, je m'étonne d'un renouvellement de marché qui a duré 30 ans et qu'on est obligé de proroger, puisqu'apparemment, personne ne s'est aperçu que ce marché arrivait à la fin. C'est simplement un aspect technique, mais je considère qu'il a été constaté qu'il y avait de plus en plus souvent de prorogations de marché, non pas du fait du caractère infructueux du marché, mais simplement d'absence de procédures ou de manque d'anticipation des procédures.

Pour le coup, sans justification solide, nous nous abstiendrons.

Éric LEJOINDRE : Je ne sais pas si M. DUPONT veut ajouter un mot.

Antoine DUPONT : Très rapidement, le décalage de la délégation pour le parking, il y a une année 2020 qui a empêché plusieurs instances de commissions diverses à se tenir. Donc, on a demandé un décalage de quatre mois, c'est la seule et unique raison. Il n'y a pas à s'alarmer sur quelconque débordement.

2021 DVD 57 – Communication Bilan 2020 d'avancement du tramway T3 de la Porte de la Chapelle à la Porte Dauphine (16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}).

2021 DVD 70 – Actions contribuant à la Stratégie Paris Piéton. Subventions (29 300 €) et conventions avec 8 associations.

PATRIMOINE

2021 DAC 702 - Basilique du Sacré-Cœur (18^{ème}) – Autorisation à l'Association diocésaine de Paris de déposer un permis de construire.

Justine HENRY : C'était simplement pour vous dire que j'adhère totalement au projet de réaménagement des espaces qui est présenté dans cette délibération. Je pense que cela permettra vraiment d'améliorer la circulation dans le lieu. Je suis très heureuse de voter cette délibération afin d'améliorer notre Sacré-Cœur.

Danièle PREMEL : Je vous remercie en tout cas d'être satisfaite de cette délibération. Je rappelle aussi que quelque chose est important, non seulement c'est l'aménagement, mais aussi que cet aménagement va permettre aux personnes qui sont à mobilité réduite de pouvoir mieux accéder au Sacré-Cœur. Je pense que c'est une chose très positive qu'on puisse envisager cela, parce que ce n'est pas si accessible que ça.

Autrement, parler du Sacré-Cœur, on pourrait en parler longtemps.

Éric LEJOINDRE : Mais pas ce soir.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

2021 DAE 99 - Subvention (35 000 €) et convention avec l'association CoopCycle.

Barbara GOMES : Cette délibération sur la Maison des coursiers, c'est presque un cadeau d'anniversaire pour fêter la fin de cette première année de mandature

Plus sérieusement, je pense qu'il est important de prendre le temps de dire combien cette délibération est un marqueur politique fort, porteur de valeur qui doit incarner cette majorité. Je pense sincèrement qu'elle a quelque chose d'un peu historique, parce que nous serons, à ma connaissance, la première capitale à mettre en place un lieu qui agit activement en faveur des travailleuses et travailleurs des plateformes. Les innovations technologiques doivent servir à libérer, à émanciper les personnes et ne pas à les surexploiter encore davantage et surtout les plus précaires d'entre nous.

Les plateformes numériques de travail, en tout cas les travailleurs de ces plateformes, forment un nouveau prolétariat à qui tout est confisqué. Ils sont privés du statut salarial que les juges leur reconnaissent pourtant. Le dénuement juridique et économique a contraint un trop grand nombre après une journée de travail très pénible et difficile, à faire la queue dans les centres de distribution d'aides alimentaires pour pouvoir se nourrir. Voilà ce que ça donne finalement de laisser des entreprises faire un peu ce qu'elles veulent avec des modèles économiques toxiques et ceci avec la bénédiction du Gouvernement. A force de laisser ces plateformes traiter les travailleurs comme des moins que rien, certains consommateurs et certaines consommatrices les imitent. C'est comme cela que de la lutte pour leurs droits sociaux, on en vient à lutter pour que les travailleurs des plateformes et en particulier, les livreurs, ne subissent pas les insultes racistes et des guets-apens xénophobes. C'est quand même absolument incroyable.

Comme toujours, l'incurie de l'État oblige la Ville à agir. La Maison des coursiers devrait être financée par les plateformes, on le sait bien, dans le cadre de leurs obligations d'employeurs. Mais en attendant que le pouvoir législatif les y contraigne, enfin, la Ville prend ses responsabilités et agit avec humanisme et solidarité. Je pense qu'on peut en être fiers.

D'ailleurs, un grand merci et un grand bravo à CoopCycle qui porte ce formidable projet et à la Mairie pour sa grande générosité, parce que grâce à ces associations, on va pouvoir, en septembre, ouvrir les portes de cette Maison des coursiers qui apportera, avec la grande exigence que cela implique, une aide pluridisciplinaire, que ce soit administrative, juridique ou en matière d'emploi, je pense que c'est vraiment avec ce genre de projets qu'on réussit à faire en sorte, grâce à nos mandats d'élus, que le monde tourne dans le bon sens.

Émile MEUNIER : Merci, Mme GOMES, ma chère collègue, vous pouvez effectivement vous réjouir, parce que cette initiative de la Maison des coursiers, on la doit à la majorité, mais sur votre impulsion et celle du groupe Communiste et je vous en remercie.

C'est vrai que la situation est terrible. Il suffit de rentrer chez soi sous la pluie pour voir tous ces coursiers qui sont exténués, qui travaillent sous pression, qui sont payés 1 €, au maximum 2 € la course, tout ça pour que les personnes puissent manger un burger devant une série en moins de 10 min. C'est ça le slogan. D'ailleurs, devant la Mairie, il y a un panneau publicitaire qui dit : « Commandez, en moins de dix minutes, vous serez servis ». C'est le projet de société que certaines multinationales et certains politiques aussi pensent qu'on a besoin.

Je pense, au contraire – je sais que la majorité, c'est le cas – on ne peut pas aller dans cette voie. C'est une question presque de civilisation, est-ce qu'on veut continuer comme cela ou pas ? Nous n'avons pas tous les leviers. Nous en avons un qui est quand même le principal c'est : est-ce qu'on veut vraiment commander ses sushis à 22h00, parce qu'on a fini le Conseil d'arrondissement un peu tard ? Ou est-ce qu'on ouvre son frigo et on se fait une salade puis voilà. C'est tout bête, mais c'est cela. Le jour où on ne commandera plus, il n'y aura plus cette exploitation.

Il faut changer la loi, mais ce n'est pas à la Mairie de Paris de le faire. J'espère qu'un jour, nous serons aux responsabilités pour le faire. Il faut aussi le faire au niveau européen, parce qu'on sait qu'elles se réfugient derrière le statut des plateformes très libérales qui reflètent aussi une idéologie qu'il va falloir changer, parce que quand on commande en dix minutes, il y a forcément quelqu'un qui trinque, soit c'est le coursier, soit c'est la planète ; très souvent, ce sont les deux d'ailleurs. Il faut y remédier.

CoopCycle, on les remercie, parce que c'est une association formidable, une coopérative qui a mis en place les outils pour les livreurs pour qu'ils puissent s'organiser et se mettre eux-mêmes en coopérative, c'est-à-dire sortir du joug des Uber Eats et des Deliveroo, devenir des entrepreneurs et des salariés, puisqu'en tant que coopérateurs, ils sont salariés, avec la protection sociale qui y va et finalement, revenir dans le droit commun, là où les plateformes nous ont emmenés un siècle en arrière en termes de droit du travail.

Comment cela va se passer ? Si j'ai bien compris, la subvention sera en deux temps. Le premier est sur 15 livreurs, voir quels sont leurs besoins, comment est-ce qu'on peut les accompagner juridiquement en termes de confort. En fonction du diagnostic, un deuxième temps de la subvention, ça va être d'élargir cela à plus de livreurs possibles.

J'ajoute, mais je crois que vous l'avez dit entre les lignes, ce que font les plateformes, c'est casser les liens entre les uns et les autres, c'est-à-dire individualiser. Quand on est seul, on est faible. Cette maison, je crois que c'est le projet que vous partagez et que vous poussez, c'est aussi mettre en place les conditions pour que ces personnes se reparlent, recréent du lien, parlent de leurs droits et finalement, forment une sorte de syndicat 2.0 – si j'ose dire, sans vouloir reprendre la grande tradition syndicale des communistes –, mais il faut bien commencer par quelque chose. Je crois que cette maison pourra y participer.

Merci pour cette initiative et j'appelle évidemment tout le Conseil à la voter.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

2021 DPE 27 - Subventions (341 555 €) de fonctionnement et signature d'avenants de prorogation aux conventions de 10 associations gestionnaires de recycleries.

Rudolph GRANIER : L'association La Petite Roquette est certes basée dans le 11^{ème} et le 12^{ème} arrondissement, mais j'attire votre attention sur le fait que nous ne pouvons voter cette subvention eu égard aux soirées organisées par la succursale, la Cyclette, des soirées non mécaniques interdites aux hommes. Avec la présentation suivante, les espaces non mixtes sont une solution imparfaite dans un monde imparfait, ce ne sont pas pour autant une raison pour les abandonner.

Si la délibération ne concerne pas cette activité, mais celle de la Ressourcerie, nous ne pouvons cautionner les valeurs qu'elle défend et qu'elle peut bien mettre en avant dans ses autres activités. Nous sommes favorables aux initiatives qui visent à réparer des vélos – je préfère le prévenir – ou la liberté d'association, ou que sais-je, mais par contre, nous refusons de subventionner avec de l'argent public ce type d'ostracisme, voire plus.

Frédéric BADINA-SERPETTE : Je pense que ce débat, on s'en doutait un peu, il aura lieu en Conseil de Paris donc, ce sera l'occasion pour moi de le redire de quelle manière la Ville de Paris soutient les ressourceries depuis maintenant deux mandats à Paris, puisque cette délibération vise à poursuivre notre politique de soutien financier aux acteurs du réemploi et aux porteurs de projets de ressourceries à Paris.

Je rappelle juste une chose, le but du jeu, c'est de soutenir de manière responsable les porteurs de projets, de ne pas subventionner pour le principe de subventionner, et d'accompagner les porteurs de projets dans la construction de leur projet, leur budget, la consolidation et des projets confrontés tout au long de leur maturation aux financeurs et les acteurs clés comme le front francilien de France Activ' qui s'appelle Paris initiative entreprise.

C'est pour nous, depuis le mandat précédent, la clé de la réussite de tous ces projets et la pérennité dans le temps. On a vu beaucoup de structures qui n'ont pas tenu justement, parce que nous ne les accompagnons pas suffisamment dans le temps ; c'est le cas désormais.

Ici, il s'agit d'appuyer des initiatives de réemploi qui visent donc à donner une deuxième vie à nos objets au quotidien, à réduire nos déchets, mais aussi, on l'oublie un peu, à créer de l'emploi local, c'est important de le redire.

J'en profite aussi, puisque vous m'en donnez l'occasion, de rappeler tout ce qui se passe dans l'Arrondissement, notamment :

- la réouverture des ateliers de la Goutte-d'Or et de la ressourcerie « Le Poulpe » qui a bénéficié de ce fonds rue d'Oran et qui permet aux habitants de retrouver un lieu d'apport volontaire pour tout ce dont ils n'auraient pas besoin, mais aussi d'acheter en deuxième main des objets ou des vêtements ;
- le retour de la collecte dans les quartiers populaires de la Bricollette au plus près des habitants pour plus de lien social et des solutions de proximité pour les aider à vider leurs caves ou juste donner ce qu'ils ont à donner ;
- l'ouverture de l'atelier de réparation de petit électroménager, porte de la Chapelle et de son magasin de revente de deuxième main, là aussi, c'est une réalisation que nous avons engagée sous le mandat précédent et qui sera très utile, 25 emplois à la clé ;
- le lancement de la collecte de déchets alimentaires sur le marché de l'Olive, Ornano et Ordener – on en parlait un peu avec Léa tout à l'heure – et à la rentrée sur celui de la porte Montmartre qui permettra aux habitants de l'Arrondissement d'apporter leurs déchets alimentaires directement dans les marchés alimentaires du 18^{ème}.

EMPLOI

2021 DAE 155 - Développement et accélération de « l'Expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » à Paris.

2021 DAE 156 - Soutien à la préfiguration des projets « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » dans les 18^{ème} et 20^{ème} arrondissements.

Éric LEJOINDRE : On en vient aux DAE155 et 156 qui concernent l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » sur laquelle nous travaillons depuis longtemps dans le 18^{ème}. Tous les groupes se sont inscrits et je vous en remercie. Je vais essayer de n'oublier personne.

La parole est donc donnée successivement à Mme BOUX, M. GRANIER, Mme HENRY, M. ARNAUD et M. DAVIAUD.

Anne-Claire BOUX : Je crois qu'il y a une erreur. Je ne vais pas intervenir sur cette délibération, mais je pense que c'était lié aux précédentes inscriptions sur les DAE.

Jean-Philippe DAVIAUD : Moi non plus.

Rudolph GRANIER : Je suis désolé, j'ai peut-être commis une erreur dans l'enchaînement.

Éric LEJOINDRE : Parfait. Mme HENRY.

Justine HENRY : Je suis donc finalement la seule à m'exprimer sur cette délibération.

Éric LEJOINDRE : Il y aura M. ARNAUD aussi, rassurez-vous.

Justine HENRY : Très bien.

Globalement, puisque j'avais suivi les premières réunions de mise en place et c'est vraiment un projet que je trouve extrêmement bien et je suis ravie que le 18^{ème} fasse partie des territoires retenues par la Ville de Paris et que l'Assemblée Nationale, entre autres, ait aussi développé l'association et renouvelé sa confiance à l'association. C'était pour savoir quelles sont les prochaines étapes, parce qu'il y a l'EBE qui est en cours de formation, si j'ai bien lu les délibérations, mais je ne comprends pas à quel moment on recrée vraiment de l'emploi. C'était un peu cela ma question.

Pierre-Yvain ARNAUD : Dans le même sens que Mme HENRY, mais aussi quand même pour vraiment saluer le travail qui est fait sur ce dossier-là. On évoquait tout à l'heure que la réinsertion et le travail social avec des personnes en chômage de longue durée ou en précarité est un travail très long et très difficile. C'est une initiative qui marche et nous avons la chance de l'avoir dans le 18^{ème}. J'y suis aussi très attaché, puisque les publics en grande précarité que je rencontre dans ma délégation, pour moi, c'est une des portes de sortie les plus efficaces, les plus intéressantes qu'on ait. C'est aussi une question par rapport à (inaudible) c'est d'avoir un peu des informations sur la poursuite du projet et voir justement : quel territoire ? Quels objectifs ? Comment les dernières réunions se sont déroulées, puisque c'est très innovant. C'est vrai que la pédagogie, sur cette question-là, est extrêmement utile.

Gabrielle SYRI HOUARI : Merci pour vos questions qui me permettent effectivement de faire un point sur ce projet. Comme l'a souligné tout à l'heure Mme GABELOTAUD, nous faisons beaucoup sur le sujet de l'emploi en ce moment, malgré le fait que ce n'est pas d'abord notre compétence, mais celle de l'État.

Je me permets de dire un petit mot de ce que nous avons fait sur le forum de l'emploi la semaine dernière : plus de 45 exposants. 1 400 offres d'emploi, 200 offres de formation et des contrats qui ont été signés sur place, au parc Chapelle Charbon. Dans cette stratégie emploi, « Territoires zéro chômeur de longue durée » occupe une place très importante. Comme vous le savez, il s'agit de lutter pied à pied contre le chômage de longue durée en s'appuyant sur les acteurs du territoire, entreprises, habitants, acteurs de l'emploi et pouvoir public.

Sur les prochaines étapes, cette délibération vise à nous accorder une subvention qui permettra notamment de recruter un poste de chef de projet qui coordonnera les différents groupes que nous avons déjà lancés, à la fois sur la création d'activités. Les réflexions ont commencé avec les habitants, avec les entreprises évidemment sur la création d'emplois utiles dans divers secteurs d'activités qui ont été identifiés par les acteurs de terrain. Ce sont les suivants :

- le recyclage (beaucoup) ;
- les transports propres ;
- le lien social ;
- les distributions alimentaires.

Nous sommes aussi en réflexion sur la question de la préservation de la biodiversité. Ça me permet de souligner que c'est un potentiel de création d'emplois très important, M. CUTURELLO, ravie d'échanger avec vous sur ce sujet. C'est même, pour la transition écologique, un des pourvoyeurs d'emplois le plus important des années à venir. On s'inscrit évidemment dans cette ambition de création d'emplois durables et utiles au territoire.

Je ne peux pas ne pas remercier nos différents partenaires sur le sujet que sont :

- l'association ARES
- l'association Aurore auprès de laquelle sera recruté le chargé de projet ;
- le centre social Rosa Parks ;
- CitésLab ;
- la DAE et les équipes de l'EDL ;
- les habitants, puisque c'est un projet qui est coconstruit avec un groupe d'habitants de Charles Hermite et de Valentin Abeille qui sont les territoires qui ont été ciblés il y a un moment déjà, puisqu'ils sont dans une situation particulièrement dégradée en matière d'emploi. La crise sanitaire nous impose d'agir de manière urgente sur le sujet.

Pour les prochaines étapes, recrutement du chargé de projet, puis objectif du dépôt de la candidature à l'hiver. Donc, ça implique avant cela de :

- monter l'entreprise ;
- rédiger les statuts ;
- avancer sur la création d'activités dans les domaines que je viens de citer ;
- mobiliser les habitants ;
- informer aussi tous les demandeurs d'emploi qui voudraient s'engager dans la démarche.

Comme l'a dit M. ARNAUD, c'est une expérience qui a fait montre de son succès, puisque 70 % des gens qui se sont engagés dans la démarche, dans les territoires déjà habilités, sont sortis du chômage de longue durée.

Je vous invite donc à voter cette délibération qui nous permettra de mener à bien et de faire aboutir ce projet structurant pour l'Arrondissement.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour cette réponse.

SPORTS

2021 DASES 127 - Subventions (23 000 €) et conventions annuelles avec 8 associations pour leurs actions d'accompagnement à la scolarité 2020-2021.

2021 DJS 18 - Subvention (294 900 €) à 19 associations sportives (dont 6 conventions pluriannuelles d'objectifs) (18^{ème}).

Éric LEJOINDRE : Les délibérations DASES 127 et DJS 18 n'ont pas fait l'objet d'inscriptions.

LOGEMENT ET URBANISME

2021 DLH 89 - Réitération des garanties d'emprunt par la Ville finançant diverses opérations de logement social de Paris Habitat.

Rudolph GRANIER : (...) deux préemptions sont concédées dans le 18^{ème} arrondissement et nous condamnons cette politique fort coûteuse pour la Ville de Paris aux contribuables, encore une fois, qui amène des résultats très faibles en matière de logements sociaux.

2021 DLH 105 - Location de l'immeuble 20, rue Custine (18^{ème}) à Paris Habitat OPH – Bail emphytéotique.

Rudolph GRANIER : Même tonneau, M. le Maire, pour un motif différent. Il s'agit d'un loyer capitalisé. Nous votons contre comme d'habitude.

2021 DLH 110 - Constitution d'une servitude de vues – Immeuble communal 1-3, villa des Tulipes (18^{ème})

Rudolph GRANIER : Nous nous étonnons toujours de la surdensification en logements sociaux que vous proposez dans certains quartiers, donc ce manque d'équilibre. J'en tiens pour preuve la note de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris qui évoque, pour cette servitude de vue, que nous sommes dans une zone non déficitaire en logement social. Peut-être qu'il n'avait sans doute pas besoin de rajouter du logement social et il aurait mieux valu peut-être faire autre chose.

Nous voterons contre cette délibération et je tiens à votre disposition l'avis de la DRFIP.

Éric LEJOINDRE : Je vais mettre aux voix cette délibération, en rappelant juste que l'objectif du logement social c'est non seulement de créer du logement, mais aussi de lutter contre l'insalubrité. En l'occurrence, s'agissant de ce bâtiment, heureusement que la Ville s'est engagée pour assurer et comme il est plein d'habitants, permettre aux habitants d'y habiter.

2021 DLH 121 - Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2020 de la 1^{ère} concession de la SOREQA et avenant 15.

Éric LEJOINDRE : La DLH 121 n'a pas fait l'objet d'inscriptions.

2021 DLH 137 - Réalisation 102, rue du Mont Cenis / 43, boulevard Ornano (18^{ème}) d'un programme de construction en VEFA de 7 logements sociaux (1 PLAI, 1 PLUS et 5 PLS) et 7 logements intermédiaires par IMMOBILIÈRE 3F.

Rudolph GRANIER : Dans le cadre de la rénovation M. le Maire, pour prolonger vos propos sur la DLH 110, je siége au conseil d'administration de la SOREQA, qui nous permet évidemment de voter pour la DLH 121 que vous avez évoquée tout à l'heure, puisque nous sommes favorables à tout ce qui va relever de la résorption de l'habitat indigne, insalubre. Dieu sait que le 18^{ème} est concerné.

Pour la DLH 137, un deuxième satisfecit – étant entendu que le précédent en était un –, sur la réalisation au 102 du Mont Cenis, ne prenez pas cela pour un satisfecit global. Pour le coup, le programme est équilibré. Il est à noter qu'il y a un effort qui a été réalisé pour conserver l'esthétique du bâtiment existant, nous vous en félicitons. Nous voterons pour.

Mams YAFFA : En ce qui concerne la DLH 137, il y aura une abstention du groupe en attendant l'amélioration de la programmation au niveau du Conseil de Paris en ce qui concerne cette DLH.

Nous tenons, par contre, à préciser que nous ne sommes pas contre le logement social, au contraire, nous sommes pour, mais nous sommes pour qu'il y ait beaucoup plus de PLAI pour les familles au niveau parisien et en particulier, dans le 18^{ème} et en particulier dans certains quartiers qui sont choyés au sein du 18^{ème} arrondissement.

Nous nous abstenons pour cette délibération.

Éric LEJOINDRE : Je rappelle qu'il s'agit d'un projet privé au sein duquel, grâce notamment au vote du PLH dans la précédente mandature, nous pouvons imposer un petit peu de logement social, ce qui est effectivement une très bonne chose.

2021 DU 73 - Convention de subvention régionale au titre du développement urbain relative à la requalification des arcades de la rue de la Goutte-d'Or (18^{ème}).

Rudolph GRANIER : Un vote favorable pour cette délibération qui est d'ordre technique.

Par contre, je souhaiterais vous rappeler la procédure qui est en cours et l'avis négatif des riverains qui – si vous voulez bien les écouter et ne pas vous dissimuler derrière des semblants et des oripeaux de démocratie participative – est éminemment défavorable à ce projet.

Je voulais aussi, M. le Maire, non pas vous demander conseil pour les drapeaux noirs que vous avez mis lors de l'inauguration de la place Cheikha-Remitti derrière vous qui était un cache-misère eu égard à l'état de cette place.

Nous voterons favorablement cette délibération, encore une fois, d'ordre technique, mais je voudrais appeler votre attention sur la forte opposition des riverains et la procédure en cours.

Justine HENRY : Simplement pour vous dire que je suis très heureuse de lire que les arcades de la Goutte-d'Or vont être comblées et qu'il va y avoir un avancement des devantures des locaux et des commerces, puisque c'est demandé depuis un bon moment par les associations de quartier et des riverains, puisque les arcades sont sources d'insécurité.

Donc, je trouve que c'est une très bonne évolution, elle est attendue et j'espère qu'elle sera mise en œuvre rapidement.

Éric LEJOINDRE : On en a fini avec les délibérations de notre Conseil. Il est 21h00, ceux qui voulaient voir le match, dommage. Mais on va pouvoir entendre les cris dans la rue, cela va nous permettre quand même de donner quelques éléments.

Je suggère à chacune et à chacun de présenter rapidement les divers autres éléments à l'ordre du jour. Je rappelle qu'il n'est pas indispensable de faire plusieurs vœux par Conseil. Ce n'est pas comme cela qu'on existe le plus politiquement, mais ils sont de droit donc je les mets évidemment en délibération.

Mme PREMEL sur une question orale concernant le pré-conseil.

QUESTIONS ORALES

Q18202110 - Question orale déposée par les élu-e-s du groupe Communiste, Génération.s et Citoyen relative à la création d'un pré-conseil d'arrondissement citoyen

Danièle PREMEL : Chers collègues, dans notre projet de mandature, nous nous sommes engagés à développer une démocratie citoyenne qui peut et doit s'articuler avec les élus. Ça doit être des espaces où chacun doit garder ses responsabilités bien sûr et garder aussi sa propre parole.

La mise en place, dans le 18^{ème}, d'un pré-conseil d'arrondissement répond à cette volonté et à ce souci. Le pré-conseil d'arrondissement citoyen se déroule normalement avant chaque séance du Conseil d'arrondissement et offre à chacune, sans condition de nationalité, la possibilité de :

- donner son avis ;
- échanger avec les élus ;
- émettre des questions sur les points de l'ordre du jour du Conseil. Ça nous permettrait peut-être d'approfondir certaines délibérations.

Il est également ouvert à toutes les personnes... ça permet aussi d'exercer leurs activités et de pouvoir faire ce dispositif qui est assez inédit, c'est-à-dire un pré-conseil, mais qui est en train d'être mis en place dans le 11^{ème} arrondissement et je pense que nous pourrions nous en inspirer en tout cas de cette première expérience qui a lieu.

Ma question est toute simple. M. le Maire, quand est-ce que nous pourrions mettre un groupe de travail pour mettre en place ce pré-conseil dans ses modalités ? Parce qu'il est certain qu'il faut que ce pré-conseil puisse se formaliser et avoir une méthodologie pour pas que nous puissions aussi être débordés. Nous avons déjà des conseils d'arrondissement très longs, espérons que cela va faciliter les choses.

Fanny BENARD : Merci, chère collègue pour cette question. En effet, nous souhaitons mettre au cœur d'un grand nombre de nos débats et de nos décisions la participation des citoyennes et des citoyens du 18^{ème} arrondissement. Cette première année a été l'occasion de relancer un certain nombre de dispositifs, notamment les conseils de quartier qui n'avaient pas eu lieu pendant un certain temps, le relancement du budget participatif et puis, de constater leur fonctionnement pour pouvoir aussi apporter des évolutions dans les échanges possibles entre les élus et les habitantes et les habitants du 18^{ème}.

Si les conseils de quartier ont vocation à être un lieu important d'échanges, de questionnements et de coconstruction entre les élus, les habitantes et les habitants, il y a en effet d'autres dispositifs qui pourraient être mis en œuvre, dont ce pré-conseil citoyen qui existe depuis quelques années maintenant dans le 10^{ème} arrondissement de Paris, a été mis en œuvre aussi dans le 20^{ème} et débute dans le 11^{ème} arrondissement.

On sera ravi et je serai ravie de pouvoir avoir un groupe de travail à la rentrée, je pense maintenant, pour pouvoir établir les dispositifs, puisqu'en effet, la démocratie c'est je crois comment on trouve ensemble et comment on définit ensemble un certain nombre de règles pour ensuite les respecter ensemble et débattre sereinement, en tout cas, le plus sereinement possible, et notamment, faire participer les habitantes et les habitants à nos conseils d'arrondissement via ces pré-conseils qui auraient lieu avant nos conseils d'arrondissement.

Je pense qu'à la rentrée, on pourra tous ensemble, membres de ce Conseil d'arrondissement, réfléchir aux dispositions de ce pré-conseil.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour cette question précise.

La question suivante concerne le Shakirail. Elle est posée par M. ARNAUD qui a disparu.

Dans le jeu de chaise musicale, je ne vais pas proposer à Mme TRAJAN de nous rejoindre tout de suite. On va peut-être proposer que la question suivante soit posée. Elle est, par ailleurs, liée à un vœu. J'imagine que M. HONORE présente et la question et le vœu.

Q18202112 - Question orale posée par les élus du Groupe Indépendants et Progressistes relative aux mascarons décorant les fontaines monumentales qui étaient situées Porte de La Chapelle

Christian HONORE : Lors de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 25 mai, au nom de mon groupe, je vous interrogeais sur les deux fontaines monumentales de la porte de la Chapelle et sur les mascarons en bronze qui les ornaient. Je rappelle qu'il s'agit d'une œuvre de 1935 de style art nouveau qui revêt un intérêt artistique manifeste. M. l'adjoint au Maire du 18^{ème} arrondissement nous a informés que les fontaines avaient été détruites suite à leur enlèvement, ce qui est fort regrettable et qui manifeste d'une certaine légèreté dans la gestion du patrimoine parisien.

M. BOURNAZEL a adressé un courrier à Emmanuel GRÉGOIRE le 12 avril, lettre restée encore aujourd'hui sans réponse.

En ce qui concerne les mascarons, M. l'adjoint au Maire a indiqué qu'ils ont été conservés dans un local de la DEV à proximité du jardin d'Éole, mais qu'il était en attente d'une confirmation. Ma question est simple : M. le Maire, avez-vous eu cette confirmation et pouvez-vous nous dire si les mascarons qui ornaient les deux fontaines monumentales de la porte de la Chapelle ont été retrouvés ?

Sarah PROUST : M. HONORE, comme vous l'a proposé M. le Maire, vous pouvez aussi présenter le vœu qui est sur le même sujet. Comme cela, M. DUPONT vous fera une réponse globale.

V18202148 - Vœu déposé par les élus du Groupe « Indépendants et Progressistes » relatif à la mise en valeur des mascarons provenant des fontaines monumentales détruites Porte de La Chapelle.

Christian HONORE : M. le Maire, de nombreux habitants et associations du 18^{ème} regrettent la destruction des deux fontaines monumentales qui étaient situées porte de la Chapelle. Construites en 1935, de style art nouveau, elles faisaient partie du patrimoine de notre Arrondissement et du patrimoine de Paris. Ces fontaines en pierre blanche et de style bahut étaient ornées de mascarons en bronze d'où l'eau jaillissait pour se jeter dans un bassin.

La présence de ces mascarons, qui ont une réelle valeur artistique, valoriserait le quartier. Leur installation pourrait être envisagée dans le cadre du réaménagement de la porte de la Chapelle. Nous vous proposons, ce vœu, qu'un concours soit lancé pour la réintégration des mascarons qui ornaient les fontaines monumentales situées porte de la Chapelle, qu'une étude soit menée en lien avec les conseils de quartier, associations et artistes pour déterminer le support qui accueille les mascarons et le lieu de leur installation.

Sarah PROUST : Pour la réponse à la question orale et au vœu, la parole est à M. DUPONT.

Antoine DUPONT : Chers collègues, comme vous l'avez évoqué au précédent Conseil d'arrondissement, j'avais émis l'hypothèse que les mascarons étaient gardés dans un local de la DEV au jardin d'Éole. Il s'avère, après recherche complémentaire, que les mascarons n'ont pas été retrouvés.

Je n'ai pas davantage d'éléments à vous apporter ce soir. Néanmoins, je profite d'avoir la parole, je comprends que l'émoi de la perte des mascarons peut susciter, mais je vais prendre 30 secondes pour rappeler les enjeux actuels de la porte de la Chapelle et les projets que nous menons là-bas.

Il y a, dans le cadre de cette mandature, une reprise complète de la porte de la Chapelle qui vient d'être initiée. Je vais donc vous rappeler les principales dates de ce projet ambitieux. La première est que, jusqu'à la fin 2021, nous avons actuellement en cours des concertations et l'élaboration du projet. En 2022 démarrera la première phase des travaux d'amélioration de la porte de la Chapelle, pour ensuite l'engagement des études d'aménagement en 2023 et la fin des travaux prévus après 2024.

Ce projet que nous portons est ambitieux et ne doit, en aucun cas, être mis de côté suite à des sujets comme ceux-là, qui sont évidemment importants au regard de l'émoi que cela peut créer, mais il ne faut pas non plus que cela ne vienne oblitérer l'objectif que nous portons pour ce quartier qui est bien plus important que le sujet que nous évoquons ce soir.

Mais je vous remercie, M. HONORE, de porter ce sujet au nom des habitants.

Sarah PROUST : Nous allons passer aux voix sur le vœu présenté par M. HONORE.

Avant de reprendre les opérations de vote pour une plus grande clarification du débat, M. HONORE a présenté son vœu. Il y a une petite confusion entre la question orale et le vœu. M. DUPONT a répondu à la question orale et sur le vœu, la proposition est la suivante.

Antoine DUPONT : De fait, comme les mascarons n'ont pas été retrouvés, la portée du vœu est limitée. Donc, M. HONORE, accepteriez-vous de retirer votre vœu ?

Sarah PROUST : M. HONORE, la réponse est à vous.

Christian HONORE : Je voudrais dire à M. l'adjoint au Maire que les propos que je tiens et que je vais tenir ne sont absolument pas portés contre lui, puisqu'il vient d'être élu en 2020 et que l'histoire des mascarons et de la fontaine date des années 2000. Pardonnez-moi de vous le dire, monsieur, mais je comprends l'aménagement de la porte de la Chapelle. Nous le soutenons, avec M. BOURNAZEL donc, il n'y a aucun sujet entre nous, en effet, il faut réaménager la porte de la Chapelle.

Simplement, pardonnez-moi de vous le dire en toute gentillesse, mais c'est un peu léger sur le fond de dire : « Les mascarons ont disparu ». Il faut les retrouver. Non, je dis cela, parce qu'attention, là il y a altération d'un bien public, ce n'est pas rien. Il ne peut y avoir que trois solutions. On les retrouvera. Pourquoi ? Parce que c'est un bien public et il faut les retrouver. Je vous engage donc à mobiliser les services.

Deux, l'autre hypothèse, monsieur, c'est qu'ils ont été vendus, mais s'ils ont été vendus, il faut qu'il y ait un texte, une délibération, puisqu'il y a aliénation d'un bien public, il faut qu'il y ait un texte qui légalise cette aliénation.

Quant à la troisième hypothèse, je ne veux pas l'exprimer ici, parce que ce serait un peu trop grave.

Sarah PROUST : M. HONORE, la question qui vous posée c'est sur le retrait. On ne va pas refaire un débat.

Christian HONORE : Non, ce n'est pas un débat.

Sarah PROUST : Si, vous refaites un débat, la question qui vous posée c'est sur le retrait.

Christian HONORE : Parce que je ne relâcherai pas et ce sera reporté. Il s'agit de biens publics qui ont disparu et des mascarons en bronze ne s'évaporent pas. Vous pouvez rire, mais c'est du bien public, madame. En tant que responsable de cette séance, on ne peut pas passer cela à la légère.

Sarah PROUST : M. HONORE, votre temps de parole est écoulé. Est-ce que vous retirez ce vœu ou pas ?

Christian HONORE : Je maintiens ce vœu et je rappelle quand même que nous réinterviendrons jusqu'à ce que vous retrouviez ces mascarons. Vous, monsieur, vous n'êtes pas en cause, encore une fois.

Sarah PROUST : M. HONORE, c'est entendu. On aura à nouveau le débat une prochaine fois si vous le souhaitez. Le vœu est maintenu et M. DUPONT a émis un avis négatif sur ce vœu. Donc, on repasse au vote.

Maintenant on va pouvoir passer à la question orale déposée par les élus du groupe Communiste, Génération.s et Citoyen relative à la situation du Shakirail. C'est M. ARNAUD qui la pose.

Q18202111 - Question orale déposée par les élu-e-s du groupe Communiste, Génération.s et Citoyen relative à la situation du Shakirail.

Pierre-Yvain ARNAUD : Le Shakirail, je veux juste reprendre quelques éléments, c'est un lieu unique dans le 18^{ème}. C'est un lieu, maintenant, qui est ancien, qui a près de 10 ans dans notre Arrondissement. C'est un lieu, pour ceux qui ne l'identifient pas, qui est installé, un lieu de culture, près de la passerelle rue Riquet dans le quartier Max Dormoy, un de nos grands quartiers.

C'est un lieu effectivement qui permet à la fois la création pour des artistes, donc c'est un collectif qui a investi un lieu justement, qui était un ancien lieu SNCF, qui l'a investi, qui a justement créé des ateliers et qui a créé des lieux de création pas chers et en ce moment, avec la crise sociale qu'on a, ce sont des lieux qui sont d'autant plus importants en ce moment et c'est surtout – c'est à ce titre-là aussi que je vous en parle – un lieu de création ouvert sur les habitants. Ce n'est pas un lieu renfermé, c'est un lieu ouvert, un lieu social. Puisque la culture au Shakirail, elle est profondément ancrée dans l'action sociale. C'est un lieu qui joue un rôle majeur dans l'Arrondissement et un lieu auquel nous tenons énormément.

Un lieu auquel justement la SNCF a permis de s'installer année après année, ce sont les premiers d'ailleurs qui ont inauguré ce principe-là et un lieu de création qui a été fortement soutenu par la Mairie de Paris et puis, par le 18^{ème} en particulier. Mme ROLLAND, notamment Mme TRAJAN maintenant ici aussi qui ont et qui continuent à mener ce combat pour le Shakirail mais, c'est le sens de ma question, ce lieu, cette parcelle de culture est installée sur une parcelle qui, en ce moment, fait l'objet de projets urbains. La question est très simple : quel projet urbain va se mener sur la parcelle ? C'est simplement cela. Nous éclairer un peu sur ce qui va se passer dans les prochains mois, les prochaines années sur cette parcelle.

Sarah PROUST : Pour vous répondre, Mme TRAJAN.

Violaine TRAJAN : Effectivement, nous partageons, Mme ROLLAND pourra peut-être compléter, notre soutien. Le Shakirail est un lieu précieux de création, de diffusion aussi, de répétition. A chaque fois que nous le rendons visite, on peut le constater, puisque de nombreux bénévoles y sont. Je crois qu'ils ont plus de 200 bénévoles qui sont engagés pour faire vivre ce lieu. C'est toujours un plaisir d'y aller. Nous y sommes allés avec plusieurs élus ici de ce conseil.

Ce soir, on n'a pas rapporté sur les délibérations, mais nous avons deux projets pour le Shakirail, notamment un projet pour la mise aux normes du site, puisque c'était une demande de la SNCF de réaliser des travaux de normes de sécurité incendie et électrique pour transformer l'établissement en établissement recevant des travailleurs, un établissement ERT. Il y a une subvention de 30 000 € qui a été votée à l'unanimité ce soir et pour la première fois, également, une subvention de fonctionnement de 5 000 € aussi dédiée à l'association qui gère le Shakirail pour les soutenir. M. Vincent PRIEUR nous remercie. Il souhaitait que je le partage au sein du conseil ce soir, de cette attention.

Effectivement, sur l'historique, rapidement, c'est depuis 2011, vous l'avez rappelé, une convention avec la SNCF, ce lieu a pu se réaliser, vivre et se développer. Les soutiens, on vient de le dire, sont votés. A l'occasion de l'étude qui a été menée, en tout cas réalisée pour les travaux ERP, la Ville, le cabinet de Mme ROLLAND ont découvert le projet de relogement de la BSPP du nord du 10^{ème} pour retrouver un lieu plus central par rapport à ses lieux d'intervention. Donc, il y a une recherche, mais rien n'est acté à ce jour.

Le Shakirail est une piste à l'étude, mais on a assuré et on est tous mobilisés pour rechercher une solution qui permettrait, si cela est possible, au Shakirail, d'être maintenu dans ce lieu qui est admirable et bien occupé. Mais à date, je ne peux pas assurer devant le conseil, même si Mme ROLLAND a répondu à l'appel que Vincent PRIEUR a lancé, de soutien, d'avoir un appel pour que les citoyens soutiennent le projet. Donc, à rappeler que le 17 juin dernier, c'est tout récent, que toute piste de réimplantation de la BSPP qui permettrait de sauvegarder l'implantation du Shakirail serait bien entendu privilégiée par la Ville et renouveler une fois de plus son soutien à la structure.

On est donc d'accord ici pour rappeler qu'on soutient tous et qu'on veut maintenir le Shakirail. Tout projet, concrètement, il faut qu'on trouve la possibilité de le faire. Je ne peux pas en dire plus là, mais on travaille tous de manière coordonnée, la Ville de Paris, la SNCF avec le Shakirail pour trouver une solution qui permette de le maintenir, parce qu'en effet, aujourd'hui, c'est un lieu qui propose des locations très peu chères, c'est en dessous de 10 €, même je crois que c'est 3 € ou 4 €. Il me semble que c'est très attractif et important de le maintenir aujourd'hui. En plus, implanté dans le quartier où il se situe rue Riquet et au-delà.

VŒUX

V18202143 - Vœu déposé par les élu.e.s du groupe Paris en Commun 18^{ème} relatif aux flux de circulations qui vont être générés dans le cadre des chantiers de la Gare du Nord, de l'extension de l'hôpital Lariboisière et de la création de la liaison ferroviaire CDG Express.

Sarah PROUST : Nous en avons fini avec les questions orales. On va donc poursuivre avec les vœux et je vais m'auto-donner la parole pour le vœu à venir qui est un vœu déposé par le groupe Paris en Commun et qui est relatif aux flux de circulations et qui vont être générés dans le cadre des grands chantiers. On parle là de trois chantiers à la fois le chantier Gare du Nord, l'extension de Lariboisière et les travaux pour le Charles de Gaulle Express.

Évidemment, ces travaux, qui sont de très grande ampleur, vont avoir un impact majeur sur l'ensemble du quotidien et de l'organisation de l'espace public dans le nord-est parisien. Les voies qui ont aujourd'hui été identifiées pour faire passer les flux de circulations sont ou bien des voies qui sont déjà très empruntées dans l'Arrondissement, ou bien des voies qui sont des avenues de marché alimentaire, ou bien des espaces où nous avons installé, où nous comptons installer un certain nombre de pistes pour les circulations douces.

L'objet de ce vœu c'est trois choses :

- étudier d'autres itinéraires, notamment le rail qui n'a pas du tout été évoqué pour le moment, il nous semble important de pouvoir le faire ;
- revoir le calendrier et séquencer différemment les choses, notamment pour que les arrondissements 10^{ème}, 19^{ème} et 18^{ème} ne soient pas les seuls impactés par ces chantiers-là ;
- pouvoir associer l'ensemble des riverains qui seraient concernés par les flux de circulations à l'avenir.

Le vœu étant présenté, est-ce qu'il y a des prises de parole ?

Rudolph GRANIER : Très rapidement. Nous considérons que ce vœu est inutile car en réalité, il n'y a aucune proposition à l'intérieur, seulement des dénonciations. Vous faites partie de la majorité, vous faites même partie de l'exécutif à la Mairie centrale, pourquoi vous ne demandez pas une réunion à StatioNord ? Vous pourrez sans doute obtenir plus de résultat que monopoliser une partie de la soirée.

Par contre, il y a beaucoup de simples constats que vous faites, que nous partageons, sur des aménagements qui n'ont pas réussi décongestionner l'avenue dans le côté 19^{ème}, du côté de l'avenue de Flandre, qu'une longue période de pression et de perte de sommeil due à la présence de toxicomanes la nuit au pied de leurs immeubles empêchent les riverains de sortir, mais je vous rappelle toujours que vous êtes en responsabilité. Alors plutôt que de

gratter des pages pour nous faire veiller en soirée, assumez vos responsabilités. Demandez une réunion à StatioNord, réglez les problèmes. Vous verrez que tout ira bien.

En conséquence de quoi, nous voterons contre ce vœu.

Sarah PROUST : Est-ce qu'il y a d'autres explications de vote ?

Antoine DUPONT : Je vais apporter quelques éléments de contexte. Le premier est que le chantier de reprise du CDG Express nous est...

Rudolph GRANIER : Je souhaiterais faire un rappel au règlement, s'il vous plaît, Mme le Maire. Je peux vous sortir l'article. Je vais demander une levée de séance pour trouver l'article si cela ne vous dérange pas.

Sarah PROUST : Non. Si vous faites un rappel au règlement, il faut mentionner l'article.

Rudolph GRANIER : Sur les vœux, je vais vous le communiquer tout de suite. Sur la base de l'article 25 où il est clairement indiqué, dans le dernier alinéa, que le temps de présentation et de réponse sont fixés au maximum à trois minutes pour les vœux et à la demande d'un groupe, une explication de vote est accordée par la présidente.

Sarah PROUST : J'ai donné la parole à M. DUPONT au titre d'une explication de vote.

Rudolph GRANIER : Qui commence par les éléments de contexte.

Sarah PROUST : M. DUPONT fait exactement comme il le souhaite pour justifier son explication de vote. La parole est terminée, maintenant c'est à M. DUPONT de faire une explication de vote pour son groupe.

Antoine DUPONT : Je vais donc reprendre mes propos.

Le chantier du CDG Express est un chantier qui nous a été imposé. Ce qui a été vécu par les habitants c'est la chose suivante : c'est une reprise des travaux qui ont engendré la mise en sens unique de la rue de l'Évangile et la suppression d'un nombre important d'arrêts de bus de la RATP. Nous avons demandé à maintes reprises à la SNCF d'organiser des réunions d'échange avec les habitants et les établissements concernés, ce qui a été fait 48 heures avant le démarrage du chantier et aucune information n'avait été faite.

En ce sens, le vœu qui est porté prend tout son sens. C'est-à-dire que la communication aujourd'hui, faite par la SNCF ou d'autres acteurs dans l'espace public, n'est pas à la hauteur de ce qui devrait être fait pour les habitants et d'autant plus dans un quartier où l'accès au numérique est compliqué. Je sais que ma collègue Mme BALAGE EL MARIKY, au titre du conseil de quartier Chapelle Nord, a à cœur de travailler sur les chantiers d'inclusion numérique.

Le vœu qui est porté par Paris en Commun prend tout son sens et donc, j'appelle mon groupe à voter ce vœu.

Sarah PROUST : Je vous remercie, M. DUPONT. Je crois qu'il n'y a pas d'autre demande d'explication de vote. Je passe au vote sur ce vœu.

Nous passons au suivant qui est déposé par le groupe GEC et qui est présenté par M. BADINA.

V18202144 - Vœu déposé par les élus du groupe Écologie et Citoyen relatif à la carte scolaire pour la rentrée 2021/2022.

Frédéric BADINA-SERPETTE : On a tous entendu parler de la situation de l'école Doudeville. Je dis « on a tous », parce qu'on a tous été sollicités, je l'espère autour de cette table, tous et toutes, par le collectif des parents qui s'est mobilisé, puisqu'avec l'évolution de la carte scolaire pour la rentrée 2021-2022, l'établissement est de nouveau soumis à une potentielle fermeture de classe, alors que nous sortons d'une crise sanitaire un petit peu compliquée – nous sortons à peine, on n'y est pas encore.

Le contexte fait qu'aujourd'hui, il est de plus en plus difficile pour les parents et pour l'équipe enseignante, ainsi que pour la directrice d'accepter le fait qu'il y ait une nouvelle classe qui soit fermée dans cet établissement, qui, je le rappelle, est dans un secteur que l'on dit REP avec un équilibre fragile à maintenir, des publics fragiles et des familles de toutes sortes, mais aussi des familles défavorisées de la Goutte-d'Or notamment dont les enfants ont besoin d'être accompagnés le plus souvent possible par leurs enseignants.

Dans cet établissement, il y a notamment un enseignement pour les enfants allophones. C'est un des rares établissements qui en bénéficient dans le 18^{ème} arrondissement et aujourd'hui, la situation est quand même relativement tendue avec évidemment, liée à la crise sanitaire des enseignants, en tout cas des équipes pédagogiques qui ne peuvent pas être complètement présentes puisqu'en ASA. Donc, la situation est assez importante pour que nous puissions ce soir proposer, soumettre au vote du Conseil d'arrondissement le fait de demander à ce que cette classe, censée être fermée, qu'elle puisse être maintenue dans le cadre de la rentrée scolaire prochaine pour que les enfants puissent revenir dans leur établissement comme il faut, qu'ils puissent être accompagnés comme il faut, mais aussi que les enseignants, que l'équipe pédagogique et que la direction puissent faire son travail correctement et que nous puissions sortir sereinement de la crise que nous subissons aujourd'hui.

J'en profite pour saluer les parents qui sont réunis ce soir d'ailleurs en conseil d'école autour de la directrice et qui attendent beaucoup de ce que le Conseil d'arrondissement pourra dire ce soir.

Carine ROLLAND : Cher M. BADINA-SERPETTE, merci pour ce vœu. Je vous rejoins tout à fait sur la nécessité de soutenir l'établissement de la rue Doudeville. C'est une école assez formidable, dans laquelle le projet d'établissement est clair. Il est porté par l'ensemble de la communauté éducative et par les parents, je les salue ici aussi.

Il est tout à fait vrai de dire que pour qu'un établissement fonctionne, cela relève d'un ensemble de facteurs, le nombre de classes et le nombre d'élèves par classe en fait partie. L'établissement a connu, l'année dernière, une première fermeture de classe, nous nous sommes donc mobilisés, M. le Maire, Patrick BLOCHE et moi-même pour éviter d'arriver à une deuxième fermeture de classe pour les raisons que vous avez évoquées, qui sont, en partie, liées à la crise sanitaire et en partie à la sociologie de cette école qui accueille beaucoup d'enfants allophones, y compris en cours d'année.

Tout cela, nous le pensons, est sur le point d'aboutir favorablement. Je me suis rendue dans l'école, M. le Maire s'est entretenu avec le Rectorat et j'y reviendrai dès demain matin. Donc, nous avons toute raison de penser que nous éviterons une fermeture de classe, ce qui n'est pas un dogme de fermer une classe ou ne pas en fermer, cela peut faire partie du projet de l'établissement, en l'occurrence, il nous semble vraiment que ce n'est pas une bonne chose. Nous espérons vraiment que nous éviterons cette fermeture de classe. A date, à l'heure à laquelle nous nous parlons, ça n'est pas encore effectif, raison pour laquelle, nous adhérons

à la manière constructive de poser les choses, celles de ce vœu dont je crois qu'il a été légèrement modifié. J'y apporte donc un avis favorable.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des demandes d'explication de vote ?

Anne GIUDICELLI : Ce sera rapide. C'est juste, on est favorable à ce vœu, c'est juste qu'on constate qu'au niveau de l'ensemble des circonscriptions du 18^{ème}, du 18 A, B et C, suite au conseil départemental de l'Éducation nationale qui s'est tenu en février dernier, il apparaît qu'il y a d'autres classes qui doivent fermer, en même temps que certaines ont ouvert. Donc, est-ce que ce serait possible quand même d'avoir une vision globale sur l'ensemble du 18^{ème}, d'avoir également des éléments chiffrés. En gros, quels sont les paramètres d'arbitrage, puisqu'il est clair que ce ne sont pas seulement des problématiques comptables ou financières, mais aussi des problématiques de priorité. Comme vous l'avez très justement souligné, Mme ROLLAND, les problèmes préexistaient à la crise sanitaire.

Je pense que c'est important, pour l'ensemble des autres écoles, que vous portiez une vision globale et un arbitrage clair, transparent et qui prend en compte des éléments aussi financiers et éventuellement, proposer des regroupements des codes de salles et qu'il y ait aussi des propositions alternatives, que seulement mettre de l'argent.

M. le Maire : La réalité de tout cela, c'est qu'au bout du bout, c'est le Rectorat qui décide et c'est discuté dans le cadre du CDEN et ensuite, on a des discussions bien sûr bilatérales. Mme ROLLAND le disait, moi directement et elle bien sûr et Patrick BLOCHE avec le Rectorat. Au bout du bout, les élus ne décident de rien. En la matière, on est vraiment dans une logique de coconstruction. Mais je pense que le mieux, c'est que vous ayez un rendez-vous avec mon cabinet et qu'on puisse parler de tout cela.

De toute façon, tout cela est dit de façon très transparente et pour le coup, en présence de la diversité de la représentation du Conseil de Paris au CDEN, même si encore une fois, au bout du bout, le principal facteur, c'est combien d'instituteurs sont affectés à l'académie de Paris, année après année et est-ce que ce nombre d'affectations permet ou pas de répondre aux différents besoins, mais on pourra tout à fait bien sûr en parler.

En attendant, je vais donc mettre aux voix le vœu présenté par M. BADINA-SERPETTE légèrement amendé.

La parole est à M. BROSSAT concernant l'individualisation de l'allocation adulte handicapée.

V18202145 - Vœu déposé par les élu e s du groupe Communiste Génération.s et Citoyen relatif à l'individualisation de l'allocation adulte handicapé.

Ian BROSSAT : Ce vœu concerne un sujet d'actualité, un sujet qui a été dans l'actualité la semaine dernière. Il concerne l'individualisation de l'allocation adulte handicapé, la déconjugalisation de l'allocation adulte handicapé. Les parlementaires communistes, à l'Assemblée nationale, avaient déposé, dans le cadre de leur niche, une proposition de loi visant à faire en sorte que le fonctionnement de l'allocation adulte handicapé change. Aujourd'hui, le montant que vous touchez avec l'AAH dépend du revenu de votre conjoint, ce qui est une aberration, un problème en tout cas à triple titre. D'abord, un problème de pouvoir d'achat, puisqu'un certain nombre de personnes en situation de handicap perdent de l'AAH au moment où elles se mettent en couple, ce qui est quand même quelque chose de particulièrement choquant.

Cela contrevient, par ailleurs, à l'idée que nous poursuivons tous, je crois que les personnes en situation de handicap doivent accéder à l'autonomie. Or, ce fonctionnement-là est

totallement contradictoire avec cela. C'est par ailleurs assez indigne au XXI^{ème} siècle d'avoir un fonctionnement de l'AAH de ce type.

Toutes les associations qui défendent les personnes en situation de handicap soutiennent cette déconjugalisation de l'AAH. De nombreux habitants du 18^{ème} sont concernés. Nous le voyons d'ailleurs beaucoup à travers les demandes de logement, ce que nous recevons en permanence et qui, pour beaucoup, sont en situation de handicap.

Je vous invite donc à voter ce vœu qui vise à demander au Gouvernement, qui pour l'a pour l'instant refusé, d'accéder à cette demande des associations qui défendent les personnes en situation de handicap.

M. le Maire : Pour donner quelques éléments de réponses, la parole est à Mme BENAKLI et ensuite, explication de vote.

Nadia BENAKLI : Merci, M. BROSSAT, pour ce vœu. Nous aurons pu, en tout cas, le porter à notre niveau, sachant la Mairie d'arrondissement n'a aucun pouvoir sur cette demande. En effet, il est urgent d'individualiser l'attribution de l'allocation aux adultes handicapés en supprimant la prise en compte des revenus du conjoint ou de la conjointe. Nous soutenons cette mesure de justice sociale qui permettrait l'autonomie des personnes en situation de handicap et cela permet également la protection de ces personnes contre les violences, mais cela permet aussi à 1,2 million de personnes en situation de handicap de vivre décemment.

A notre échelle, en tout cas dans le 18^{ème} arrondissement, nous avons mis en place un CLH (Conseil local du handicap) le 10 juin dernier. C'est une instance qui permet d'échanger, de discuter des problèmes des personnes en situation de handicap et de trouver des solutions et de leur permettre de vivre, en tout cas, de faciliter leur vie dans l'Arrondissement. Je conseillerais à toutes les personnes, en tout cas, j'inviterais toutes les personnes qui sont intéressées et qui aimeraient défendre les personnes en situation de handicap de venir à cette instance pour y participer.

C'est tout ce que je peux dire.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des demandes d'explication de vote ?

Anne-Claire BOUX : Pour rappeler, comme l'a dit mon collègue, M. BROSSAT, que le principe d'individualisation de l'allocation adulte handicapé est une revendication des associations de défense des droits des personnes en situation de handicap et souligner, appuyer le fait que l'absence de cette individualisation est une entrave à l'autonomie des personnes. On sait qu'un conjoint, et plus souvent une conjointe, peut être dans une situation de dépendance vis-à-vis de son partenaire et la vulnérabilité des personnes en situation de handicap peut aggraver la situation.

Il faut savoir que c'est d'autant plus important que les personnes en situation de handicap sont surexposées à des violences. On est à 7,3 % contre 5,1 % selon une enquête de victimisation menée par l'INSEE en 2011 et en 2018. Or, ces violences s'expriment aussi au sein de la sphère conjugale. La conjugalisation de cette prestation renforce donc la dépendance.

C'est pour toutes ces raisons que nous regrettons vivement le refus du Gouvernement d'accéder à cette demande qui va dans le sens de l'émancipation. C'est aussi un combat féministe, puisque, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, c'est souvent des conjointes qui sont dans cette situation de dépendance et de grande vulnérabilité. C'est d'ailleurs ce qu'a rappelé le défenseur des droits, le groupe Écologiste et Citoyen appuie donc le vœu du

groupe Communiste Génération.s et Citoyen qui s'inscrit dans la ligne droite d'une proposition de loi apportée par le groupe Écologiste, Solidarité et Territoire au Sénat.

Benoît CUTURELLO-MAÏNI : Simplement pour signifier que nous nous inscrivons également dans la philosophie de ce vœu et nous le soutenons. Je vais finalement répéter ce qui a été dit, mais l'enjeu pour les personnes en situation de handicap est de gagner le plus d'autonomie possible. C'est leur combat et on ne saurait imaginer ce que représente de vivre avec un handicap, qu'il soit psychique ou moteur.

Cette mesure participait à porter un peu plus de justice tout court d'ailleurs pour ces personnes-là. Le refus du Gouvernement qui oppose des arguments plutôt technocratiques, fiscaux ne saurait être une bonne réponse. C'est en totale contradiction d'ailleurs avec l'approche qui me semble très sociale d'Emmanuel MACRON lorsqu'il dit : « Quoiqu'il en coûte ». Visiblement, pour les personnes en situation de handicap, le « quoiqu'il en coûte » ne fonctionne pas, peut-être, parce que le « quoiqu'il en coûte » a beaucoup dérapé cette année, on en est à 120 % de dette et de déficit plus de 10 %. Pour les personnes qui en ont le plus besoin, comme les personnes en situation de handicap, eh bien, le Gouvernement refuse d'apporter plus de justice. C'est bien dommage.

Mais en tout cas, on soutient ce vœu et on vote pour.

Christian HONORÉ : La situation des personnes en situation de handicap est, tout le monde le comprend bien, quelque chose de très sensible et de très douloureux. Pour ce qui nous concerne, ce vœu, je vais vous dire que nous allons nous abstenir, sachant que M. BOURNAZEL va intervenir au Conseil de Paris sur cette question et apportera les informations qui s'imposent.

M. le Maire : On en vient à un vœu concernant les coronapistes. Je laisse la parole est à Mme HENRY.

V18202146 - Vœu déposé par les élus du Groupe Indépendants et Progressistes relatif à la pérennisation des pistes cyclables éphémères dites « coronapistes ».

Justine HENRY : La pratique du vélo a considérablement augmenté et c'est aussi un des impacts de la crise sanitaire, ce qui est plutôt positif, puisque le vélo est bon pour la santé et que cela participe à la lutte contre la pollution de l'air à l'échelle de la région Île-de-France. Cependant, des coronapistes ont été installées à Paris de manière éphémère au départ, dans leur grande majorité sur des grands axes.

Des coronapistes, au départ éphémères, ont été mises en place sur des grands axes de circulation dans Paris pour faciliter le transport en vélo et de désengorger les transports en commun, c'était une très bonne chose. Aujourd'hui, il se pose la question de leur pérennisation. Anne HIDALGO a affirmé aux Parisiens que leur pérennisation serait efficiente, alors que vous aviez vous-même évoqué, à différentes réunions publiques, qu'un travail de concertation et de bilan serait fait sur ces pistes.

C'est la demande de ce vœu, puisque ces coronapistes ont un impact sur les flux automobiles et sur des éléments de congestion de la circulation automobile ; congestion qui génère de la pollution de l'air et donc, se pose la question de savoir s'il faut les pérenniser en l'état ou s'il faut envisager de déplacer peut-être ces pistes dans des rues adjacentes moins engorgées par des flux automobiles.

Je pense qu'il y a aussi une question de tranquillité publique à étudier là-dessus, puisque quand les voitures qui passaient avant sur les grands axes finissent dans des petites rues, là

où les quartiers étaient des quartiers apaisés, cela devient des autoroutes et ce n'est pas forcément une bonne chose non plus.

Doit aussi se poser la capacité des services de secours, notamment SAMU, pompiers, ambulances, à pouvoir effectuer leurs missions à une vitesse nécessaire dans certains endroits. Cela m'a été remonté par des habitants sur la rue Marx-Dormoy, notamment la difficulté rencontrée par certaines voitures notamment pour doubler quand elles en avaient besoin.

Il y a aussi un enjeu de lisibilité de l'espace public. Quand on a des espaces piétons, des voitures puis des espaces vélos, c'est parfois difficile de comprendre comment évoluer dans cet espace public remanié, quand en plus, les cyclistes ne respectent pas tous le code de la route et peuvent être un danger pour les piétons quand ils avancent à grande vitesse.

Le vœu a pour but de demander à ce qu'un bilan précis de la mise en place des pistes cyclables soit effectué, autant sur la fréquentation par les cyclistes que sur l'impact en termes de congestion automobile et d'effet sur la pollution atmosphérique, qu'une réflexion soit ouverte avec tous les usagers de l'espace public, piétons, professionnels qui demandent aussi à se garer. On a notamment vu des camions de livraison se garer sur les pistes cyclables de coronapistes qui est dangereux, de manière à tirer les enseignements positifs et négatifs de ces aménagements et d'élaborer une liste d'éléments devant éclairer la décision de pérenniser telle ou telle coronapiste en l'état ou d'une autre façon.

M. le Maire : Je vous rappelle que le temps de présentation des vœux est de trois minutes maximum et je considère que les groupes qui ont déposé un nombre extrêmement important de vœux peuvent faire un effort et être plus économes du temps des autres.

Juste MURET : J'ai eu un trou de changement de micro quand même.

M. le Maire : Vous n'êtes pas obligé non plus de faire 50 vœux.

Antoine DUPONT : Je vais vous rappeler en quelques points la politique que nous menons à l'échelle de Paris et de notre Arrondissement. La politique en faveur des mobilités douces actives a pour objectif de limiter la pollution et de travailler aussi sur le rééquilibrage de l'espace public, qui est une demande de la part des habitantes et habitants et également des gens qui viennent travailler à Paris.

L'objectif est nourri par un plan vélo. Le plan vélo, il y a d'une part, ce que vous évoquez, Mme HENRI, les coronapistes – sur lesquelles je vais revenir –, d'ailleurs, dans l'Arrondissement, nous en avons trois majeurs, avenue de Clichy et avenue de Saint-Ouen qui en fait une, boulevard Ornano qui est la deuxième et l'axe chapelle Marx-Dormoy qui est la troisième.

Dans le cadre de ce plan vélo, nous demandons également à ce que des axes nord-sud et est-ouest complémentaires soient mis en place dans notre Arrondissement et qu'un traitement spécifique sur certains carrefours dangereux soit aussi effectué.

Concernant votre demande spécifique sur les chiffres, je voudrais revenir donc sur les trois coronapistes. Boulevard Ornano, sur les jours où on a le plus de monde, on en est à peu près 3 000 cyclistes par jour. L'axe chapelle Marx-Dormoy, on en est également à 3 000 cyclistes par jour et l'axe Saint-Ouen, Clichy, qui est la plus empruntée, on est à 8 000 cyclistes par jour. Malgré tout, ces chiffres s'insèrent dans un contexte particulier qui est celui que nous vivons depuis un an, qui est celui de la Covid. C'est qu'on voit, c'est qu'on a une augmentation d'utilisation du vélo, une baisse de l'utilisation des transports en

commun, mais une stabilisation de l'utilisation de la voiture. Il n'y a pas de baisse d'utilisation de la voiture pendant la Covid.

De fait, le contexte particulier que nous vivons ne nous permet pas, à date, de mettre en place des études d'impact de la pollution avec les éléments. Il faut attendre un peu plus longtemps, qu'on retrouve une stabilité dans l'utilisation des différentes mobilités, de sorte que l'étude ait une réelle efficacité.

Concernant votre deuxième question qui est sur la réflexion avec les usagers. Toutes les pistes cyclables, cela a été annoncé par la Maire de Paris, les 60 km de coronapistes sont pérennisées. Avant pérennisation, il doit y avoir des concertations et les pérennisations ne seront pas faites forcément en l'état, c'est-à-dire que les aménagements que vous vivez, qui sont temporaires aujourd'hui ne seront forcément pas pérennisés en l'état. Je prends l'exemple de l'avenue de Clichy et l'avenue de Saint-Ouen qui sera la première piste pérennisée dans l'Arrondissement, aujourd'hui, on a – ce que vous avez évoqué – une piste cyclable centrale, elle va très certainement être déportée côté 18^{ème}, ce qui permettra de recréer également des zones de livraison – ce qui est une demande des commerçants que nous avons rencontrés – des zones de livraison complémentaires, ce qui permettra de fluidifier le trafic.

Pour être précis avec vous, avenue de Clichy, avenue de Saint-Ouen, notre objectif est de démarrer les travaux de pérennisation après les vacances de la Toussaint. Au préalable, on a déjà eu des échanges avec les associations de commerçants, associations de cyclistes, il n'y a pas plus tard que deux semaines et les réunions publiques de concertation ouvertes s'effectueront fin septembre et début octobre pour un démarrage des travaux en novembre, fin novembre, fin d'année. C'est le calendrier présidentiel – ma langue a fourché, ce sera l'année prochaine – prévisionnel. Voilà pour les quelques éléments que je voulais porter à votre connaissance.

De fait, les trois points que vous avez évoqués, on est, d'ores et déjà, dessus. Je vous ai donné les éléments, on y travaille. Je vous invite à retirer votre vœu et à venir notamment – et je relance le petit message – vous et M. BOURNAZEL siégez dans le comité vélo, il n'a pas l'occasion d'y être régulièrement présent. Je vous invite peut-être à trouver une substitution et à venir vous-même, vous qui vous intéressez à ces sujets.

M. le Maire : Le vœu est-il maintenu ? Je le mets aux voix.

Rudolph GRANIER : M. le Maire, je formulerais juste une explication de vote.

M. le Maire : Allez-y, je vous en prie.

Rudolph GRANIER : Je vais vous donner la position de vote dans deux minutes. Mais au mois de juin, M. BELLARD s'est engagé sur ce type de travaux, à nous communiquer les éléments chiffrés sur les coronapistes et l'ensemble des éléments qui ont été proposés. Donc, nous ne voterons pas ce vœu.

M. le Maire : Donc, vous votez contre ? Il n'est donc pas adopté.

On en vient encore à un vœu concernant un autre sujet qui a trait à la domiciliation administrative. La parole est à M. HONORE. Je vous demande de respecter scrupuleusement le temps de parole.

V18202147 - Vœu déposé par les élus du Groupe « Indépendants et Progressistes » relatif à la gratuité des transports parisiens pour les personnes sans domicile fixe bénéficiant d'une domiciliation administrative.

Christian HONORÉ : M. le Maire, depuis le 1^{er} juin 2018, les seniors parisiens bénéficient de la gratuité de carte d'Indigo sous condition de ressources et de résidence. Les conditions d'attribution imposent que le demandeur soit âgé de plus de 65 ans, soit de nationalité française ou étrangère en situation régulière – en ce qui concerne le montant des impôts, il est évident que les SDF remplissent les conditions – et résider à Paris depuis au moins trois ans. Le demandeur peut attester de sa présence à Paris en fournissant en particulier tout document qui atteste une adresse parisienne.

Or, la situation des personnes sans domicile fixe munies d'une attestation de domiciliation administrative n'est pas expressément prise en compte par le règlement du centre d'action sociale de la Ville de Paris. Par conséquent, une personne sans domicile fixe de plus de 65 ans ne peut pas bénéficier du pass Paris seniors gratuit comme tous les autres Parisiens de plus de 65 ans. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de modifier le règlement des prestations sociales d'aide facultatives du centre d'action sociale de la Ville de Paris et l'ensemble des formulaires de demande de ces prestations pour que les personnes sans domicile fixe puissent en bénéficier dès lors qu'elles fournissent une attestation de domiciliation administrative pour chaque année de résidence à Paris.

M. le Maire : Puisqu'il reste encore malheureusement des SDF en France, la parole est à M. ARNAUD.

Pierre-Yvain ARNAUD : Merci, M. HONORE pour votre question ; question qui avait été déjà posée précédemment. Du coup, je vais répondre avec à peu près les mêmes éléments. Votre question est tout à fait juste, les personnes sans domicile fixe ne bénéficient pas actuellement de ce pass transport. La situation est tout à fait claire, vous l'avez en plus vous-même, vous êtes une des personnes qui a vu, xxx qui ont bien montré cela en particulier aux différents services.

Donc, je vous avais dit et c'est toujours le cas actuellement, vous demandez une transformation du règlement du CASVP, centre d'action sociale de la Ville de Paris, de façon, pour vous dire, on va même aller beaucoup plus loin que cela, puisque de toute façon, le Paris de l'action sociale va justement générer une réforme totale des aides parisiennes. Dans cette réforme totale des aides parisiennes, sera incluse – xxx le cabinet de la Maire là-dessus – justement la question des SDF et d'un pass transport pour les SDF.

Cela avance. Cette année, l'urgence a été sur la Covid, va-t-on dire, pour l'action sociale, mais cette grande réforme est normalement présente à partir de septembre aux différents services et on m'a bien assuré que cette question était bien abordée.

Deuxième élément, pour aller très vite, vous avez actuellement déjà la Mairie de Paris justement par rapport aux personnes qui sont SDF, qui sont logées, enfin, qui sont hébergées en centre d'hébergement d'urgence ou en CHRS, bénéficient déjà justement d'une domiciliation, va-t-on dire, pour accéder au pass transport. C'est un début, va-t-on dire, c'est déjà actuellement le cas. Donc, la deuxième étape sera la refonte des aides parisiennes et on aura ce changement très important que vous souhaitez, que je souhaite moi aussi et que la Mairie de Paris souhaite.

M. le Maire : Votre vœu est-il maintenu ?

Christian HONORÉ : Si j'ai bien compris ce qu'a dit notre collègue, c'est que la satisfaction de ce vœu se fera à partir du mois de septembre.

Pierre-Yvain ARNAUD : Rentrera. Je suis très précis, justement, je suis expressément précis. Actuellement, l'architecture du nouveau plan de l'action sociale, la réforme des aides va être présentée aux différents services à partir de septembre. Ils vont commencer, va-t-on dire, à mouliner tout ce qu'ils ont à faire. En tout cas, elle est déjà dans l'action, elle est déjà en train d'être préparée. Septembre, je ne sais pas si c'est nous à la présenter en septembre devant des élus. En tout cas, les services travaillent dessus sur septembre.

Vous l'avez très bien vu, en plus, vous êtes souvent revenu, le cabinet de la Maire est très au courant de cette question-là et du Maire du xxx] aussi. C'est inclus dedans, mais ils veulent – c'est ce qu'ils m'ont clairement dit – faire un plan global et mettre cela dans leur xxx

Christian HONORÉ : Je comprends tout à fait. Par conséquent, je vais retirer mon vœu. Ceci dit, je reviendrais vers vous vers novembre ou décembre pour vous demander où cela en est.

Pierre-Yvain ARNAUD : Cela me convient très bien.

Christian HONORÉ : Parfait, monsieur. Donc, je retire mon vœu.

M. le Maire : Le vœu suivant concerne les publicités sauvages. La parole est à M. HONORÉ.

V18202149 - Vœu déposé par les élus du Groupe « Indépendants et Progressistes » relatif à la lutte contre les publicités sauvages.

Christian HONORÉ : Notre attention avait été attirée par un journaliste et par un Adjoint au Maire du 18^{ème} sur la publicité sauvage de certains enseignes qui utilisent les poteaux pour installer leurs publicités. Je trouve cela particulièrement scandaleux. Le vœu que je vous propose est, d'une part, bien entendu, d'interdire et de prendre toutes les mesures pour que ces publicités sauvages qui dégradent considérablement l'espace public soient prises pour que cela ne puisse plus se produire et que les sociétés qui s'adonneraient encore à ces activités soient sanctionnées et en particulier, je voudrais saluer le travail des employés municipaux qui ont autres choses à faire que de réparer les dégradations occasionnées par les enseignes.

Voilà en gros la thématique de mon vœu.

M. le Maire : Pour vous répondre, M. BADINA-SERPETTE.

Frédéric BADINA-SERPETTE : Merci, M. HONORÉ, pour ce vœu qui me permet de faire le point ce que la Ville entreprend pour lutter contre l'affichage sauvage qui nous ennuie particulièrement aujourd'hui – pardon pour le mot.

Concernant la campagne à laquelle vous faites référence, il s'agit de la campagne Vueling qui a eu lieu aux Abbesses et que nous avons pu voir se déployer un peu partout dans Paris. Je voulais en profiter pour vous dire qu'il y a un dossier qui a été monté en vue d'une amende administrative. Pourquoi une amende administrative ? Parce que cela nous permet d'aller jusqu'à 15 000 € d'amende au lieu des 541 € que nous pourrions constater si nous étions juste sur un simple constat que l'on dit de recouvrement d'affichage. Tel est le terme technique employé.

Vous dire aussi que le 12 juin, lors de cette campagne, les équipes de la fonctionnelle sont immédiatement intervenues à ma demande et à celle du cabinet de Colombe BROSSEL

pour procéder à l'enlèvement de ces affiches. On a même envoyé des équipages un peu partout dans le 9^{ème} notamment, place Pigalle et ailleurs dans Paris pour constater et faire ce qu'il fallait en vue de cette fameuse amende administrative. C'est pour le sujet que vous évoquez particulièrement, la campagne.

Sur la posture, de manière générale, on est en train de revoir tout le dispositif. Maintenant, la question est de systématiser et d'internaliser au sein de la propreté tous les constats pour recouvrement d'affichage, de manière à ce que ce soit traité directement par la propreté, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Aujourd'hui, on a à peu près 300 000 € d'amendes titrées auprès d'un certain nombre de marques depuis novembre dernier. Entre novembre et le 30 avril dernier, il y a à peu près 360 000 € qui ont été titrés au titre de l'année 2019.

Nous avons ensuite, depuis un an, appliqué une nouvelle procédure d'amende administrative, ce qui nous a conduits à lancer deux procédures à l'encontre des fameuses agences dont vous parlez et notamment d'une agence qui nous pose beaucoup de problèmes, qui s'appelle Urban Act, deux procédures à son encontre d'ailleurs pour une amende à hauteur de plus de 17 000 €. C'est quand même assez conséquent, mais on ne peut pas le faire seul, on a besoin du Parquet pour avancer beaucoup plus vite. C'est pour cela que nous sommes en train de travailler avec eux pour monter une démarche et un process ensemble, Ville de Paris et Parquet pour faire en sorte que ces agences puissent être condamnées et que nous ayons les fondements juridiques pour le faire, parce qu'aujourd'hui, nous n'avons pas tous les fondements juridiques pour y arriver.

Voilà ce que je voulais vous dire. Puis de manière plus générale, pour conclure, vous le savez, nous, en tout cas chez les Écologistes, mais je pense que nous le partageons autour de cette table, nous sommes contre l'affichage sauvage, c'est une évidence et nous sommes contre la publicité dans l'espace public. C'est une manière – ici, ce soir et de manière générale – de pouvoir réaffirmer notre opposition à ce type de pratique.

M. le Maire : Merci beaucoup pour ces éléments de réponse. Est-ce qu'il y a des explications de vote ? D'ailleurs, est-ce que le vœu est maintenu ? Première question.

Christian HONORÉ : Je n'ai pas attendu que M. BADINA-SERPETTE me demandait de retirer mon vœu.

M. le Maire : Non, je vous voyais. Comme vous levez la main, j'imaginai que vous vous... Est-ce qu'il y a des explications de vote ?

Frédéric BADINA-SERPETTE : Le vœu est maintenu si j'ai compris.

M. le Maire : Ce que j'ai compris aussi, oui.

Frédéric BADINA-SERPETTE : Le vœu est maintenu ?

Christian HONORÉ : Oui, on ne me demande pas de le retirer.

M. le Maire : Voulez-vous le retirer ?

Christian HONORÉ : Non. La réponse de M. BADINA-SERPETTE me convient tout à fait. Je crois, au contraire, qu'il faut que ce vœu soit voté par l'ensemble des élus de cet Arrondissement pour donner encore plus de force à l'action de M. BADINA-SERPETTE et des services. S'il y a unanimité du Conseil d'arrondissement pour dire que nous sommes tous solidaires avec le Maire d'arrondissement et ses adjoints pour lutter contre la publicité

sauvage, cela me paraît bien. D'habitude, vous nous dites, M. le Maire, nous souhaitons que l'opposition vote ce vœu, parce que cela nous donne plus de force.

M. le Maire : Mais en général, je n'adresse pas des vœux, mais c'est normal, étant moi-même membre de la majorité et dans le 18^{ème} et à Paris, j'évite d'adresser des vœux qui s'adressent soit à moi-même, soit à la Maire de Paris. Je fais ce travail, nous faisons ce travail sans avoir besoin à passer par cet outil sur lequel j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer du vœu. Je vous rappelle qu'on est élu pour faire, mais pas pour vouloir, mais c'est le principe de la majorité.

Le vœu étant maintenu. Une explication de vote, je pense, de M. GRANIER.

Rudolph GRANIER : Tout dépend, est-il maintenu avec un avis favorable ou défavorable de l'exécutif ? Je ne l'ai pas eu.

M. le Maire : Un peu des deux. On n'est ni pour ni contre, bien au contraire.

Rires

M. le Maire : M. HONORÉ l'a dit, on le votera. On ne va pas voter contre ce qu'on fait nous-mêmes. Après, on n'a pas besoin de voter des textes pour nous demander de faire ce qu'on fait déjà, mais pour être courtois avec M. HONORÉ, on va le voter.

Rudolph GRANIER : Mais comme le dispositif existe déjà et qu'il a été détaillé par mon collègue, je ne vois pas trop l'intérêt de la chose. Allons-y, votons pour.

M. le Maire : Dernier vœu sur un sujet beaucoup plus grave et qui concerne la situation de la jeune Mila. La parole est, je crois, à Mme HENRY. Je vois vous déplacer, je me doute que c'est vous qui alliez prendre la parole.

V18202150 - Vœu déposé par les élus du Groupe Indépendants et Progressistes relatif à la situation de Mila Kunis.

Justine HENRY : Sur un sujet grave. « Je vais forcément ne pas rester en vie », ce sont les mots de Mila qui envisage son avenir en 2021, en étant coupable d'être libre.

Il y a plus d'un an, Mila entrait dans nos vies à travers l'histoire de son supplice, celui d'une jeune femme de 16 ans qui affronte, pour avoir exprimé librement une opinion, un déferlement de haine en ligne avec plusieurs dizaines de milliers de messages de mort, des appels au viol, sans compter les innombrables insultes et harcèlements souvent misogynes et lesbophobes qu'elle subit. Elle vit aujourd'hui sous protection policière et sa vie est en danger. Elle dit être prisonnière dans son propre pays.

À travers Mila, c'est la liberté d'expression qui est attaquée en France et beaucoup regardent ailleurs. En 2015, après le terrible attentat qui avait frappé Charlie Hebdo, nous avons été formidablement nombreux à manifester notre attachement indéfectible à la liberté d'expression. Nous avons su rejeter les lâchetés, les sophismes, les « oui mais » pour rappeler cette chose simple : en France, chacun a le droit de s'exprimer tant qu'il respecte la loi de la République. Pourtant, six ans plus tard, Mila est souvent laissée trop seule. Il ne s'agit guère de prendre position sur le contenu de ses propos, ce n'est pas la question. Il s'agit de défendre son droit et à travers elle, celui de tous les citoyens à s'exprimer librement sans autre limite que celle que nous nous sommes fixés collectivement par la loi démocratique.

Il est temps de dire : « Cela suffit ! » Nous ne pouvons accepter en France que l'on risque sa vie pour une parole. Nous ne pouvons pas accepter que cette jeune femme de 16 ans porte sur ses épaules le combat qui devrait être celui de tous. À travers Mila, c'est toute la France qui est meurtrie et c'est toute la Nation qui doit se mobiliser pour rappeler notre attachement indéfectible à la liberté d'expression et notre soutien plein et entier à Mila au nom des principes universels qui font notre démocratie et font l'honneur de la France.

C'est pourquoi nous demandons à ce conseil que ses élus expriment collectivement leur soutien à Mila au principe de la liberté d'expression telle que définie par la loi et la constitution de notre République et affirme la volonté que justice soit rendue à l'encontre de chaque pourvoyeur de haine qui s'exprime à l'encontre de Mila, mais aussi à l'encontre de tous ceux qui expriment librement une opinion dans notre pays.

M. le Maire : Pour donner quelques éléments de réponse et proposer quelques modifications à ce vœu, la parole est à Mme CASIER.

Marie-Laure CASIER : Nous partageons évidemment vos préoccupations, Mme HENRY, et nous nous joignons à ce que vous venez de dire sur l'état alarmant de la situation de cette jeune femme. Cependant, nous proposons d'élargir un petit peu la portée de ce vœu. C'est l'objet du vœu que nous vous avons déposé tout à l'heure. Au-delà d'exprimer notre soutien à une personne qu'est cette jeune femme, Mila, nous souhaitons aussi réaffirmer notre soutien à l'ensemble des personnes harcelées et menacées en raison de l'exercice de leur liberté d'expression et c'est l'objet donc de cette petite modification que nous vous proposons.

Est-ce que vous acceptez cette modification et nous pourrions mettre dans le titre « Vœu porté par l'exécutif » et votre groupe, voire même adopté à l'unanimité, enfin, porté par l'ensemble des groupes de ce conseil si l'ensemble des groupes l'acceptait.

M. le Maire : Est-ce que cette modification vous convient ?

Justine HENRY : Oui, parfaitement.

M. le Maire : Très bien, est-ce qu'il y a des explications de vote ?

Rudolph GRANIER : M. le Maire, pardon, je ne vous ai pas demandé la parole. L'amendement porte sur le dernier paragraphe, on est bien d'accord, qui est shifté avec celui du groupe, c'est bien cela ?

M. le Maire : Le dernier tiret.

Rudolph GRANIER : Le dernier tiret, pardon.

M. le Maire : Et un peu sur les considérants.

Rudolph GRANIER : Et un peu sur les considérants, qui, j'imagine, vont dans le sens de ce dernier tiret. Comme on l'a eu tard, je n'ai pas le détail, mais évidemment, nous apportons notre plein et entier soutien à ce vœu également.

M. le Maire : S'il n'y a pas d'autres explications de vote, il est adopté à l'unanimité.

Merci beaucoup et bonne seconde mi-temps. La première, a priori, n'a pas été très bonne. Il faut souhaiter que la seconde le soit.

Applaudissements